**VENDREDI 13 FÉVRIER 2026 -** TERRES DE BOURGOGNE - N° 1872
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

# Terres de Bourgogne

Assurance & protection
Épargne & retraite
abeille ASSURANCES
AGENCE D'AUXERRE & TOUCY
**Mongin-Vignet-Rauxet**
6-8, rue Dampierre 89000 Auxerre
9, rue du marché 89130 Toucy
N°Orias : 22006891 - 22006869 - 22007504
**03 86 72 08 38**
**Les assurances agricoles, essentielles pour protéger votre exploitation**
afer POINT CONSEIL
**Abeille IARD & Santé :** Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 344 822 425 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes. 306 522 665 RCS Nanterre.

# Des Cuma de plus en plus stratégiques



**L'assemblée générale de la Fédération des Cuma de Bourgogne Franche-Comté, organisée en Côte-d'Or, fut l'occasion de repositionner ces structures coopératives comme élément essentiel des stratégies économiques de nombreuses exploitations. Les adhérents des Cuma régionales voient d'un bon œil la mise en œuvre d'un crédit d'impôt mécanisation collective. Mais pour eux aussi, se pose la question du renouvellement des générations et donc de l'avenir de leur modèle agricole.**

*Page 10*



L. Jung/Terres Inovia

P.11

**PRODUCTIONS** *Cultures*

## Colza // Évaluer la biomasse pour optimiser la fertilisation au printemps



P.16

**DOSSIER**

## Eau // Constituer des réserves et ne plus laisser partir une ressource




P.22

**RURALITÉ** *Collectivités*

## Élections municipales // La fin d'une injustice pour les maires agriculteurs






# // SOMMAIRE


## ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SYNDICALISME : « LA JUSTICE NOUS DONNE RAISON »

.05 JEUNES AGRICULTEURS : QUI ES-TU, THOMAS LEMÉE ?

.06 JEUNES AGRICULTEURS : LA JEUNESSE BÉLINÉENNE

.07 DÉCOUVERTE : QUAND AGRILOVING RENCONTRE L'« APILOVING »

.08 GDA CENTRE NIVERNAIS : CONSEIL COLLECTIF ET INDÉPENDANT POUR DES ÉCHANGES TECHNIQUES

.09 GROUPE LAIT : ÉCHANGER POUR ENVISAGER L'AVENIR

## ACTUALITÉ // RÉGION

.10 COOPÉRATIVES : L'INVESTISSEMENT MÉCANIQUE, UNE DONNÉE ÉCONOMIQUE CENTRALE

## PRODUCTIONS // CULTURES

.11 FERTILISATION AZOTÉE DU COLZA : ÉVALUER LA BIOMASSE POUR OPTIMISER LA FERTILISATION AU PRINTEMPS

## PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 CULICOÏDES : ARRÊTER DE SUBIR

.13 BÂTIMENTS : UN PARTAGE D'EXPÉRIENCES

## PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.14 MARAÎCHAGE : CONSTATS, BESOINS ET ENVIES

## PRODUCTIONS // VIGNE

.15 INTERPROFESSION : NOUVEAU DUO DE PRÉSIDENTS AU COMITÉ BOURGOGNE

## DOSSIER // ENVIRONNEMENT

.16 SPÉCIAL RESSOURCES EN EAU

## RURALITÉ // ENSEIGNEMENT

.19 COMPTABILITÉ : UNE PREMIÈRE !

## RURALITÉ // TERRITOIRES

.20 PROJET D'INITIATIVE ET DE COMMUNICATION : « BIENVENUE LES P'TITS FERMIERS »

.21 RESTAURATION : LA VIE D'UNE PASSION

## RURALITÉ // COLLECTIVITÉS

.22 ÉLECTIONS MUNICIPALES : LA FIN D'UNE INJUSTICE FAITE AUX MAIRES AGRICULTEURS

## SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

## MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 COURSES DE C15 : MESSIEURS-DAMES, PRÉPAREZ-VOUS





# // LE DESSIN

# // EN BREF

**DNC** Nouvelle vaccination en 2026 dans les zones touchées

Lors d'une réunion du Cnopsav (le *« Parlement du sanitaire »*) consacrée à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), le 9 février, *« une large majorité des participants s'est prononcée en faveur du renouvellement de la vaccination dans les zones concernées par la maladie en 2025 »*, a annoncé le ministère de l'Agriculture dans un communiqué. *« Il y aura des ajustements qui remonteront du terrain »*, après quoi la nouvelle campagne démarrera *« dans les prochains jours ou les prochaines semaines »* pour les deux millions de bovins des actuelles zones vaccinales ou réglementées, a précisé la Rue de Varenne lors d'un brief à la presse. Les animaux des régions de l'Est (Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté) – les premières touchées par la DNC – seront vaccinés avant la montée en estive, sachant que celle-ci peut intervenir *« dès la mi-mars »*. Quant aux bovins du Sud-Ouest (Occitanie, Nouvelle-Aquitaine), ils seront revaccinés au retour d'estive, à l'automne 2026 ; ils ont fait l'objet d'une primo-vaccination fin 2025 et la durée de protection est d'un an. Tous les bovins à partir de l'âge de trois mois sont concernés par l'obligation de vaccination. La vaccination sera toujours à la charge de l'État, pour un coût d'environ 40 M€, qui s'ajoute aux précédentes enveloppes déjà dépensées (plus de 62 M€).

**Commerce extérieur** Le solde agricole et agroalimentaire tombe à 200 M€ en 2025

Comme attendu, le solde commercial agricole et agroalimentaire français se dégrade nettement en 2025, de 5 Md€, et son excédent atteint seulement 200 M€, *« plus bas historique depuis au moins l'an 2000 »*, selon une note publiée par l'Insee le 6 février. Le solde agricole (produits bruts) est déficitaire, à -300 M€. La dégradation du bilan agricole s'explique notamment par l'augmentation des importations, en particulier de cacao, de café et de graines de colza. Les exportations ont rebondi (+ 4 % sur un an) après deux années de baisse, mais elles n'ont pas compensé. La dégringolade est nette aussi du côté des produits agroalimentaires, dont l'excédent se réduit à 500 M€, avec des exportations en légère hausse (+ 1,6 %) tirées par les produits à base de cacao ou de viande ; les importations, elles, ne cessent de croître depuis 2020, et sont en hausse de 8,5 % sur un an. Lors d'une conférence de presse le 6 février, le CNPA (Ania, FNSEA) a demandé un *« sursaut »*, s'interrogeant sur les normes en vigueur en France, et demandant que *« le gouvernement nous accompagne plus fortement sur l'exportation, vers certains marchés émergents »*. L'élu FNSEA Yannick Fialip a dénoncé une *« nouvelle baisse »* des moyens alloués dans le budget de l'État 2026.

**Acétamipride** Le projet de loi d'urgence n'intégrera pas la PPL Duplomb, indique Lecornu

Dans un entretien accordé à la presse régionale le 7 février, le Premier ministre a indiqué que les dispositions de la seconde proposition de loi Duplomb, qui visent à réautoriser l'acétamipride et la flupyradifurone, ne seront pas intégrées au projet de loi d'urgence agricole. Pour Sébastien Lecornu, la PPL du sénateur Les Républicains (LR) *« peut résoudre certains problèmes »*, mais *« en pose aussi d'autres »*. Le Premier ministre n'a pas donné davantage de détails sur le contenu du futur projet de loi : *« La ministre Annie Genevard y travaille »*. Dans un message diffusé le 13 janvier sur le réseau social X, le Premier ministre Sébastien Lecornu avait fait quatre annonces visant à répondre aux agriculteurs de la FNSEA venus manifester à Paris. La première était de faire examiner, comme demandé par la FNSEA, un *« projet de loi d'urgence agricole »* d'ici l'été, sur les thématiques de l'eau, de la prédation et des *« moyens de production »* (sans préciser lesquels). Selon la Confédération paysanne, dont une délégation a rencontré la ministre le 9 février, cette dernière partie du projet de loi pourrait inclure des dispositions relatives au foncier et aux pesticides, touchant notamment aux conditions d'extension des autorisations de mise sur le marché à d'autres filières que celles prévues initialement.

# // EN IMAGE

**Inondations** L'agriculture marocaine touchée

Des centaines de milliers d'hectares agricoles ont été touchés par les inondations dans le nord du pays après le passage de deux tempêtes successives, Leonardo qui a apporté de fortes pluies et des crues puis la tempête Marta qui a provoqué des inondations soudaines et supplémentaires sur des sols déjà gorgés d'eau. Ces fortes pluies ont amené les autorités à lâcher de manière préventive et partielle les eaux du barrage Al Wahda. Cette mesure nécessaire a cependant aggravé les inondations en aval, submergeant *« des hectares de cultures, transformant les champs fertiles en véritables étangs »*, rapportent plusieurs médias locaux. À ce jour, le flou demeure total quant à l'ampleur réelle du désastre. Ni les autorités locales, ni le ministère de l'Agriculture n'ont encore communiqué de bilan officiel concernant notamment le nombre de têtes de bétail perdues ou mortes. Malgré ces inondations, au niveau national, *« on ne peut pas assurer que la menace de la sécheresse (qui sévit depuis sept ans, ndlr) soit écartée »*, indique le gouvernement marocain.



DR

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

**Éditeur :** SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
**Associés principaux :** FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
**Commission paritaire des journaux et publication** 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
**Tirage moyen par numéro :** 6200 ex.
**Abonnement annuel :** 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
**Imprimeries :** Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
**Origine du papier :** France / Belgique
**Taux de fibres recyclées :** 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

**Rédaction :** redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

**Publicité** : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

NATIONAL

// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

# Un salon pour la première fois sans bovins

**À une semaine de l'ouverture du Salon international de l'Agriculture, qui se tiendra du 21 février au 1er mars, faisons le point sur une manifestation toujours très attendue mais qui, cette année, devra faire avec un contexte très particulier.**




Pour cette édition 2026 doublement perturbée, par l'absence des bovins en raison de la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) et par les travaux en cours Porte de Versailles qui vont priver les visiteurs du pavillon 3, les organisateurs du Salon de l'agriculture ont annoncé, à l'occasion d'une conférence de presse le 10 février, les aménagements prévus. Dans le pavillon 1, davantage de place sera faite aux porcins et aux ovins. Le grand ring des bovins accueillera toujours des animations de la filière bovine (sans animaux), mais aussi cette année des démonstrations équines (débardage, attelage, voltige, dressage…).

En raison de l'influenza aviaire, les volailles continueront d'être absentes du salon, comme c'est le cas depuis 2019. Le pavillon 2 sera dédié à la culture, avec un cinéma d'une centaine de places, un cabinet de curiosités, un kiosque musical et une librairie. Le salon organisera pour la première fois un prix de littérature agricole, dont le jury sera réuni pendant l'évènement. Les organisateurs ont rappelé leur souhait de ne pas voir s'organiser de manifestations agricoles à l'intérieur du salon, pour éviter aux visiteurs *« d'être pris dans des mêlées »*, selon les termes d'Arnaud Lemoine, directeur du Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca). Ils ont également rappelé leur souhait de limiter la taille des délégations d'élus à 25 personnes. *« En cinq ans,* ont-ils expliqué, *le nombre de visites institutionnelles est passé de 42 à 80. »*

## Une absence inédite

Tous ces ajustements prouvent que ce Salon international de l'Agriculture ne sera décidément pas comme les autres. On pourra notamment y décrypter de nouvelles tendances de fond observées dans le monde agricole *(voir encadré)*. Mais au-delà, c'est bien évidemment l'absence de bovins qui sera le marqueur de cette 62è édition. Une situation totalement inédite. Jérôme Despey, le président du SIA a dû accepter la décision arrêtée le 12 janvier par les 28 organismes de sélection de races bovines qui présentent leurs animaux au Concours général agricole (CGA). *« Sur un plan strictement sanitaire, les bovins pouvaient venir. En effet, 85 % d'entre eux sont en zone indemne »*, avait indiqué Olivier Alleman, commissaire général du CGA. Ses équipes avaient imaginé un protocole strict de traçabilité basé sur la désinfection et la désinsectisation à l'embarquement, au débarquement etc. *« Ce protocole renforcé était prévu jusqu'au retour des animaux sur l'exploitation après le Salon »*, avait-il ajouté. Mais les organismes de sélection ont renoncé par peur que les éleveurs ne rapportent la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) dans leurs étables. *« Certains ont également préféré ne pas monter à Paris par solidarité avec les autres éleveurs »*, a précisé le commissaire général. *« C'est un vrai choc émotionnel et un coup dur »*, a commenté Jérôme Despey. Depuis l'organisation du tout premier CGA en mars 1 870 et depuis le premier salon de l'agriculture en 1964, c'est la première fois que les bovins ne seront pas présents. *« C'est un coup dur pour le Salon mais aussi pour les éleveurs qui ont préparé leurs animaux pendant un an. C'est une décision qu'on regrette mais qu'on respecte »*, a confirmé le président du SIA.

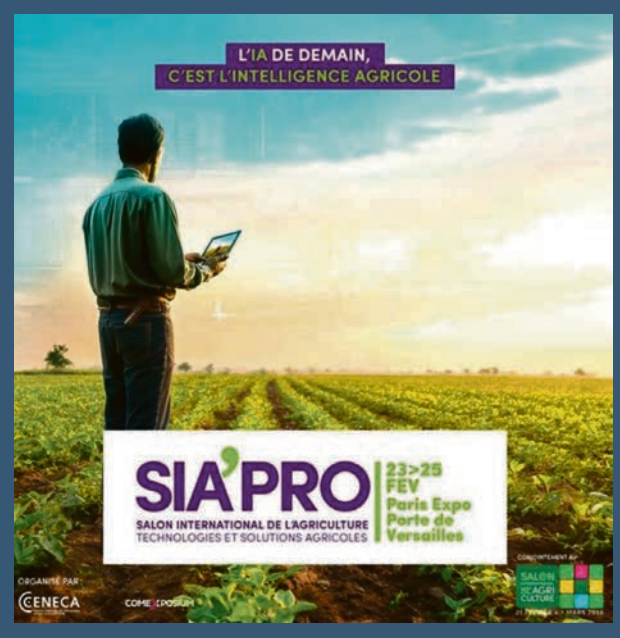
## D'autres animaux quand même

L'égérie du Salon, la vache Biguine de race brahmane et les quatre autres qui devaient jouer les remplaçantes seront absentes de la Porte de Versailles. Les organisateurs ont aussi été contraints de réaménager le Hall 1 où se tiennent traditionnellement les bovins. Chaque année, ce sont environ 600 bovins qui viennent présenter leurs plus beaux atours. L'affiche du salon a dû également être remplacée. L'absence des bovins va-t-elle impacter la fréquentation de la Porte de Versailles entre le 21 février et le 1er mars ? Les organisateurs n'ont pas laissé paraître d'inquiétude à ce sujet car d'autres animaux seront présents : chevaux, ânes, moutons, cochons, chèvres, volailles, lapins, chiens, chats… Ils espèrent aussi qu'à un an d'élections majeures, les tensions ne s'inviteront pas sur le Salon. *« Notre ADN, c'est la convivialité dans la sécurité. On ne peut pas mettre la pression sur le SIA chaque année pour des raisons aussi importantes et compréhensibles soient-elles »*, a indiqué Arnaud Lemoine. Les organisateurs du SIA ont placé le salon sous le slogan : « Venir c'est soutenir ».

**Berty Robert, avec Christophe Soulard**

## 12 évolutions du secteur agricole décryptées par le SIA'Pro

**SIA'Pro va se tenir en parallèle du Salon international de l'Agriculture, dans le pavillon 5.2 de la Porte de Versailles, du 23 au 25 février. Ce salon 100 % professionnel s'adresse aux agriculteurs et professionnels de l'agriculture. Il revendique de répondre, à travers son offre et son contenu, aux enjeux actuels et futurs du monde agricole : changement climatique et transition agroécologique, installation, transmission, énergies renouvelables, robotique, digitalisation… À l'occasion de son édition 2026, il va diffuser les premiers exemplaires de son Observatoire des Tendances de l'Innovation Agricole. Ce sera l'occasion de décrypter 12 évolutions à l'œuvre dans le monde agricole. Celles-ci sont les suivantes :**




**- Les diversifications avec la conférence « Je veux être autonome : achat, stockage à la ferme, commercialisation… quelle stratégie pour gagner des points de marge ? », lundi 23 février, de 10 heures à 10 h 45 au Forum.**

**- La rationalisation des achats de machines agricoles avec la conférence « Je veux optimiser mes charges de mécanisation pour améliorer mes marges : quelle stratégie d'équipement et d'organisation individuelle ou collective ? », mercredi 25 février, de 14 heures à 14 h 45.**

**- Les financements innovants de l'agriculture avec la conférence « Je veux me développer et financer mon projet : quelle place accorder aux capitaux externes ? » mercredi 25 février de 15 heures à 15 h 45.**

**- La rentabilité viticole avec la conférence « Je suis viti et mon marché se resserre : dois-je arrêter, renouveler mon offre ou me diversifier ? Et si oui, comment ? » mardi 24 février de 15 heures à 15 h 45.**

**- L'acclimatation de cultures exotiques en France hexagonale avec la conférence « Je cherche à implanter de nouvelles cultures : grenade, bambou, pistache, cacahuète… stratégie d'adaptation au climat, nouvelle donne ou effet de mode ? » le 23 février à partir de 15 heures.**

**- L'avenir de l'agriculture biologique avec la conférence « Je suis en agriculture biologique, stop ou encore ? » mardi 24 février de 14 heures à 14 h 45.**

**- Les idées reçues sur la santé des sols avec la conférence « Je veux améliorer mes taux de matières organiques : fumiers, compost, digestats, couverts… comment éviter les fausses bonnes idées pour améliorer la fertilité de mes sols ? », mercredi 25 février, de 10 heures à 10 h 45.**

**- Le pâturage tournant dynamique avec la conférence dédiée aux meilleures pratiques lundi 23 février de 16 heures à 16 h 45.**

**- L'« IAgriculture » avec la conférence « Je veux améliorer mon bien-être et celui de mes animaux : quels apports de la robotique ? Quelle rentabilité ? » mardi 24 février de 10 heures à 10 h 45.**

**- Les circuits courts avec la conférence « Je vends des produits fermiers : comment développer ma boutique de producteurs ? Quelles autres voies de commercialisation ? » mardi 24 février de 11 heures à 11 h 45.**

**- La production et la vente d'électricité à la ferme avec la conférence « Je veux produire de l'énergie : puis-je l'utiliser ou la vendre en direct ? Quels modèles économiques possibles ? » mercredi 25 février de 11 heures à 11 h 45.**

**- L'émergence de « médiateurs rurbains » dans la France rurale avec la conférence « Je veux développer une activité agro-industrielle, énergétique ou un plan d'eau : comment faire pour que mon projet soit compris et soutenu par mon voisinage ? » lundi 23 février de 11 heures à 11 h 45.**

// SYNDICALISME

21

# « La justice nous donne raison »

**Clément Babouillard réagit à la décision de justice dans l'affaire l'opposant à deux agents de l'OFB.**

Suite de notre article du 9 janvier relatif à la convocation de Clément Babouillard au tribunal correctionnel de Dijon. Le verdict est tombé la semaine dernière et l'agriculteur d'Ampilly-les-Bordes a bien été reconnu coupable des faits qui lui étaient reprochés : à savoir un tag à la bombe à vache sur le mur d'un établissement public. La mutation de deux agents de l'OFB était alors demandée, c'était il y a un peu plus de deux ans, le 30 janvier 2024 à Montbard. Le Côte-d'orien écope d'une amende de 200 euros et devra payer 500 euros pour des frais d'avocat.



Le délégué cantonal de la FDSEA de Côte-d'Or se dit grandement satisfait : il n'y aura aucun dommage et intérêt pour les deux agents de l'OFB .

## *« Ils ne toucheront rien »*

Clément Babouillard prend acte, mais se satisfait *« grandement »* d'un point bien précis : la requête des deux agents concernés a été déboutée. *« Ils ont été désavoués dans leur action voulant me punir. La justice ne leur donne pas raison, ils ne toucheront rien, aucun dommage et intérêt »*, réagit l'exploitant. *« Ils demandaient chacun 6 000 ou 7 000 euros, je ne sais plus exactement. L'un d'eux demandait même 2 000 euros supplémentaires pour la prise en charge d'un système de vidéosurveillance à son domicile… Ils n'auront rien, alors qu'ils cherchaient à obtenir un maximum d'argent. Alors oui, ils ont dix jours pour faire appel, c'est leur droit, mais cela ne m'inquiète aucunement, si ce n'est la crainte de perdre encore du temps aux tribunaux… »*.

## Le message est passé

Le seul *« petit »* regret, pour Clément Babouillard, est que cette condamnation soit à titre personnel : *« je n'étais que le porte-bombe à vache, dirons-nous. Tout s'est fait dans une concertation commune, dans le cadre d'une manifestation qui avait été préalablement déclarée. Environ 300 agriculteurs avaient fait le déplacement et aucune dégradation n'avait été déplorée, nous avions même reçu les félicitations du préfet ! Mais bon, c'est comme ça. Les 200 euros iront à l'État, et les 500 euros, aux avocats. Les deux fonctionnaires, encore une fois, n'auront rien. L'essentiel, c'est bien que le message soit passé. Les agents de l'OFB doivent arrêter de semer la panique sur le terrain, et stopper leurs actions lorsque celles-ci s'approchent de l'agri-bashing. Une chose est sûre : notre réseau syndical ne baissera pas la garde, nous continuerons de protéger nos collègues »*.

AG

## Réaction

**Antoine Carré, président de la FDSEA, y va de son propre commentaire. *« En fait, il n'y a presque pas de commentaire à faire, car la justice l'a fait d'elle-même en reconnaissant que les agents de l'OFB étaient allés trop loin… Par principe, il y a respectivement 200 et 500 euros à payer : je l'ai déjà dit, c'est la FDSEA qui s'en chargera, ce n'est pas à un adhérent de payer individuellement. Passons à autre chose, nous n'allons pas nous éterniser sur cette affaire. Une chose est sûre : nous allons rester vigilants sur la suite des événements, les agents de l'OFB n'ont pas à en faire de trop, par rapport à leurs fonctions et missions initiales »*.**

// SYNDICALISME

21

# Une nouvelle provocation

**Le président de la FDSEA de Côte-d'Or réagit à la nomination d'Anne Le Strat à la direction générale de l'OFB.**

Il avait partagé l'info sur sa page Facebook : Antoine Carré était au courant de ce changement à l'OFB et, pour ne rien vous cacher, nous nous doutions du *« ton »* que le président de la FDSEA allait employer pour réagir dans nos colonnes. *« C'est un scandale de plus, à l'image de Macron ! En parlant de scandale, cela devient une tradition pour le Président de la République d'en faire un avant le salon de l'agriculture. Les Soulèvements de la Terre invités au Sia, rappelez-vous, c'est en 2024 »*.

La nouvelle directrice de l'OFB répond au nom d'Anne Le Strat. Le *« problème »* de cette femme de 57 ans, *« ce ne sont pas ses cheveux bleus mais bien ses idées et son passé »*, déplore Antoine Carré. *« Son parcours est très radical en termes d'écologie, il est même très difficile de faire pire… Elle était membre de la direction exécutive des écologistes il y a encore quelques mois, elle a présidé la Fondation Copernic, cercle de réflexion qui se déclare critique à l'égard du libéralisme économique. Mais ce n'est pas tout : elle a été porte-parole du mouvement décroissant Utopia, est proche du mouvement Extinction Rébellion et elle soutient les Soulèvements de la Terre, rien que ça ! C'est tout simplement incroyable et c'est cette femme, qui va diriger un organisme public ? Son engagement sera forcément militant, à l'heure où la profession agricole demande — au contraire — de la neutralité dans les actions de l'OFB »*.

## Début d'une enquête

L'incompréhension est *« totale »* dans le monde agricole, enchaîne le responsable syndical : *« à mon avis, même les services départementaux de l'OFB, avec qui nous essayons de recréer du lien, ne comprennent pas non plus cette nomination… Vraiment, cette décision politique sort de nulle part. La déconnexion avec le réel ne sera que plus importante avec cette nouvelle directrice »*. La situation sur le terrain est déjà très compliquée, ajoute Antoine Carré. *« Si je prends un cas personnel datant de seulement quelques jours, j'ai reçu l'OFB et la DDT sur ma propriété. Je souhaiterais mettre deux coups de godets pour qu'un cours d'eau n'aille pas intégralement dans un de mes prés. Bilan de l'opération : pas moins de cinq personnes se sont déplacées et il faut encore réaliser un tas d'études et un diagnostic pour pouvoir espérer faire quelque chose. La simplification, on n'en voit pas la simple goutte arriver, sans faire le moindre jeu de mots. Et ce n'est sans doute pas avec Anne Le Strat que ça changera »*.

Du changement, Antoine Carré n'en attend pas avant 2027 : *« la question n'est pas de savoir si ça va bouger d'ici là, mais bien de savoir si nous pourrons tenir jusque-là ! Le pays est en panne, il est paralysé, tout le monde est inquiet »*. L'affaire pourrait toutefois ne pas en rester là : sous la pression des syndicats agricoles, le Premier ministre a ordonné une enquête sur la nomination d'Anne Le Strat.

AG



Antoine Carré ne digère pas l'arrivée d'une «militante écologiste » à la tête d'un organisme public.

// JEUNES AGRICULTEURS

21 58

# Qui es-tu, Thomas Lemée ?

**Nous le croisons un peu partout depuis plusieurs semaines, d'où l'idée de lui consacrer une place dans nos colonnes. Rencontre avec un agriculteur très impliqué dans la défense de son métier.**

Des agriculteurs qui s'engagent et qui se battent pour leur profession, il en faut. Thomas Lemée l'a vite compris et a adhéré à JA avant même son installation. *« Mon père m'avait encouragé à prendre des responsabilités mais je crois que, même sans son soutien, je l'aurais fait. La population se déconnecte de plus en plus du monde agricole : il faut lutter sans cesse contre toutes les dérives qui sont liées à cette déconnexion ! »*, nous confie l'exploitant de La Roche-en-Brenil. Thomas Lemée, aujourd'hui 33 ans, préside les JA de Bourgogne Franche-Comté et est vice-président de la Chambre régionale d'agriculture.

Plus localement, il fait partie des JA58 et du canton de Montsauche-les-Settons, est élu à la Chambre de la Nièvre et vient de prendre le poste de secrétaire général de la FDSEA. Ah oui, quand même ! *« Tous ces engagements ont un prix : je suis absent quatre jours de la semaine de mon exploitation… Je fais régulièrement des déplacements à Nevers, Bretenière, Besançon, Paris… Oui, c'est un choix, mais pour défendre le métier, on peut difficilement faire autrement »*. Les lecteurs *« bons »* en géographie auront sans doute relevé une petite anomalie dans les lignes précédentes : pourquoi un exploitant du 21 s'implique-t-il dans le 58 et non dans son département ? Réponse de l'intéressé : *« ce n'est pas une anomalie ! En fait, je fais partie des JA de Montsauche depuis mes débuts. J'ai repris une ferme à La-Roche-en-Brenil en 2016, en Côte-d'Or, pour m'installer, mais je suis originaire de Saint-Agnan dans le 58, à seulement 8 km de ma ferme. Mon père est agriculteur là-bas »*.

## Des remplacements

Thomas Lemée élève 90 mères charolaises et 24 000 poules pondeuses, ces dernières étant réparties en deux bâtiments. Chez lui, tout est en bio. Durant ses absences répétées, ce père de trois filles de 6,8 et 10 ans compte sur trois personnes pour le remplacer. L'une d'elles n'est autre que sa compagne, Aurélie Guyolot. *« Aurélie était infirmière et est revenue sur la ferme depuis la construction des poulaillers, elle s'installera au printemps. Mon deuxième salarié est mon beau-frère, Pierre Guyollot, il s'occupe des bovins. Florian Quarrey, un jeune du service de remplacement vient également trois jours par semaine. Nous pouvons également compter sur Marie-Claire Tripier, l'ancienne exploitante, qui vient encore nous aider ! Sans eux, cela va sans dire, je ne pourrai pas assurer mes responsabilités professionnelles, alors un grand merci… »*.




L'éleveur de La-Roche-en-Brenil a beaucoup de responsabilités professionnelles, à tel point que ses absences à sa ferme se chiffrent à quatre jours par semaine !

Thomas Lemée revient avec nous sur deux rendez-vous et dossiers récents : le Mercosur et la visite de la ministre de l'Agriculture dans la Nièvre. *« Notre déplacement à Strasbourg succédait à une multitude de manifestations plus locales, dont Dijon le 15 janvier. Nos mobilisations ont porté leurs fruits : le Parlement européen a saisi la Cour de Justice. C'est un premier point, une première victoire. Une chose est sûre : nous n'aurions rien obtenu si les agriculteurs ne s'étaient pas mobilisés. C'est bien cette force du collectif qui a fait la différence ! Cela doit nous inspirer pour l'avenir : nous ne serons jamais écoutés ni considérés si nous ne nous bougeons pas. Bravo à tous les exploitants, parfois très jeunes, pour leurs très belles déterminations »*.

Concernant la visite d'Annie Genevard, le président de JA BFC se montre beaucoup moins positif. *« Nous avons abordé plusieurs dossiers avec elle, mais la ministre a systématiquement botté en touche. Nous lui avons parlé du loup, en lui rappelant que celui-ci n'a pas sa place dans nos territoires, mais d'après elle, c'est avec le ministère de l'Environnement qu'il faut voir ! Nous avons abordé la pression normative, les fonds pour la crise céréalière : c'est l'Europe qui décide. Tout est comme ça ! On ne peut pas se moquer de nous éternellement. Le prix des céréales est catastrophique, les zones intermédiaires en souffrent. La moitié de la production reste en France : ce ne serait pas un luxe d'être au moins payés aux coûts de production. Il n'y a pas que les cours mondiaux, la loi Égalim pourrait faire quelque chose ! »*.

AG

// JA DE VARZY-CLAMECY

58

# Faire confiance à la jeunesse

**Le renouvellement du bureau des JA de Varzy-Clamecy s'est effectué début janvier ; explications avec Antoine Jarreau, président des JA du canton.**



JA 58

Les JA de Varzy-Clamecy lors de leur assemblée générale du 9 janvier.

Afin d'élire leur nouveau bureau, les JA de Varzy-Clamecy se sont réunis le 9 janvier lors de leur assemblée générale. Désormais, le bureau se compose de : Antoine Jarreau, président ; Yannis Picq, vice-président ; Camille Colas, secrétaire générale ; Jeanne Paillard, secrétaire adjointe ; Clémence Colas, trésorière ; Benoît Adelard, trésorier adjoint ; administrateurs : Mathéo Picq, Damien Adelard et Antoine Jarreau.

Ainsi, Antoine Jarreau, 22 ans, poursuit sur un second mandat en tant que président : *« Je suis heureux de la confiance que l'on m'accorde, une nouvelle fois, et nous allons poursuivre nos actions dans une forme de continuité »*. Pour mémoire le groupe des JA de Varzy-Clamecy a été relancé en 2024, et Antoine Jarreau tire certaines conclusions du passé : *« L'année écoulée n'a pas été simple car nous avons dû faire face à des imprévus mais cela a renforcé notre sens de l'organisation, même s'il n'est pas encore parfait. Nous persévérons pour poursuivre la relance gentiment afin de pérenniser le groupement, car nous ne souhaitons pas le voir partir en décrépitude »*.

## Réalité collective

Preuve des bonnes retombées de cette relance, Antoine Jarreau évoque l'engagement des plus jeunes : *« Nous avons une relève âgée d'environ 16 ans, et c'est très prometteur pour l'avenir et je pense que l'on peut avoir confiance en la jeunesse. Cela montre que le collectif a et aura toujours sa place dans nos cantons. À mon sens, ce genre de groupes, comme les JA de Varzy-Clamecy, sont très importants car ils permettent d'avoir un lien social mais aussi professionnel. Cela apporte une belle ouverture d'esprit en prime ! »*. Ainsi, l'avenir s'écrit pour lui à plusieurs : *« Nous restons motivés à travailler main dans la main, à la fois pour remonter la pente dans un contexte agricole difficile mais aussi pour se soutenir au quotidien »*.

Toujours pour entrevoir le futur, il annonce les grands événements pour les JA de Varzy-Clamecy : *« Nous aurons la foire de la Saint Georges au mois et l'élection de la reine au mois d'avril, et cela sera suivi au mois d'août par le comice »*. Sur ce point, il sourit : *« Il n'y a pas grand-chose de prêt de notre côté, mais nous ne nous en faisons pas trop car nous avons le dynamisme et l'envie de proposer un bel événement. L'investissement de chacun pour alimenter la force du groupe sera, là encore, au rendez-vous pour mener à bien ce projet »*.

**Chloé Monget**

*Renseignements : 06 41 80 92 40 (Antoine Jarreau)*

// JEUNES AGRICULTEURS

21

# La jeunesse bélinéenne

**Petit focus sur l'équipe cantonale de Bligny-sur-Ouche, qui a changé de président depuis quelques semaines.**



Le groupe de Bligny, désormais présidé par Thomas de Boulard (au premier rang avec le calendrier JA21). Trois autres changements dans le bureau : Adrien Parigot est vice-président, Corentin Kukulinski le nouveau trésorier et Baptiste Brocard, le nouveau secrétaire.

Nous l'indiquions dans une précédente édition : sept cantons JA ont élu un nouveau président cet hiver en Côte-d'Or. Bligny-sur-Ouche en fait partie. Thomas de Boulard, agriculteur à Bessey-en-Chaume, succède à Corentin Kukulinski, qui assurait l'intérim à ce poste depuis le départ de Gabriel Papillon. Le jeune homme de 30 ans est installé à la SCEA Gérard Pierrot depuis 2020 et travaille avec Ludivine et Sylvie Gadrey, respectivement sa compagne et sa belle-mère. Font notamment partie de son quotidien : un élevage de poules pondeuses bio en plein air et une pension de chevaux. Thomas de Boulard est fils d'agriculteur mais ne vient pas *« du coin »*. *« En effet, je suis originaire de la Meuse, où mon père et mon frère travaillent tous les deux dans une exploitation. Avec Ludivine, nous nous sommes rencontrés lors du BTS Acse, c'était à Gugnécourt dans les Vosges. L'histoire est partie de là ! »*. Le président bélinéen se dit fier de son équipe cantonale, très jeune et dynamique. *« La bonne entente est là, c'est capital. Il est aussi très important que tout le monde soit mobilisé quand nous organisons quelque chose, et c'est le cas. Notre prochain événement sera une nouveauté : une tartiflette qui sera proposée à Crugey le 21 février. Il y aura bien entendu notre bal fin juillet, dans le cadre de la fête foraine de Bligny-sur-Ouche. Nous accueillons beaucoup de monde chaque année alors, il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin ! Notre course de caisses à savon ? Non, ce ne sera pas pour cette année, mais nous ne fermons pas la porte pour une deuxième édition. Il est vrai que l'accident que nous avions connu et le vol de nos recettes, le soir, nous avaient un peu freinés dans notre élan. Cette journée est à oublier »*.

## Un loto en fin d'année ?

Thomas de Boulard évoque tout de même l'éventualité d'une troisième manifestation : *« rien n'est calé à ce jour mais nous réfléchissons à l'idée de proposer un troisième rendez-vous, plutôt sur la fin d'année. Pourquoi pas un loto, mais ce n'est qu'une idée. Nous en reparlerons rapidement entre nous. Trois évènements bien répartis dans l'année : ce sera pas mal pour une petite équipe comme la nôtre »*.

Le canton JA de Bligny-sur-Ouche approche la vingtaine d'adhérents, tous très jeunes comme présente notre interlocuteur : *« je dois être le doyen, si je compte bien… Les profils sont variés, à noter que nous ne sommes que deux installés avec Corentin et moi. Les autres sont salariés ou étudiants. Les dernières actions syndicales ? Nous avons fait de notre mieux pour être un maximum présents, nous avons fait en sorte de nous relayer quand cela était possible, en fonction de nos contraintes respectives. Mais oui, le réseau peut compter sur Bligny ! »*.

AG

// JA LAIGNES-CHÂTILLON-MONTIGNY

21

# Quand Jérémi succède à Jérémy !

**Jérémi De Waele, jeune agriculteur installé en polyculture-élevage, vient de succéder à Jérémy Rognon pour son rôle de président des JA des cantons de Laignes-Châtillon-Montigny. Rencontre avec le nouveau bureau.**

Les JA des cantons de Laignes, Châtillon-sur-Seine et Montigny-sur-Aube ont élu récemment un nouveau bureau pour les deux prochaines années. À la tête de ce dernier, Jérémi De Waele, 36 ans, agriculteur en grandes cultures, fraîchement installé depuis le 1er juillet 2025, à Bissey-la-Pierre (canton de Laignes). Adhérent des JA depuis son relancement en 2010, il a occupé la place de secrétaire pendant 6 ans, avant d'accéder au siège présidentiel, cette année : *« J'ai accepté ce rôle surtout pour faire perdurer l'association. »* explique l'éleveur bovin. À ses côtés, une équipe dynamique, prête à reprendre les rênes. En son sein, Flavien Blandin, 21 ans, vice-président de l'association pour la deuxième fois : *« Le fait d'être vice-président me prépare à la prochaine élection, où je m'investirais sûrement en tant que président. C'est beaucoup de gestion, d'organisation. »* admet-il. Adhérent depuis 2023, il est en cours d'installation, en polyculture-élevage sur l'exploitation familiale, à Laignes. Syndiqué la même année, Quentin Courtejaire, 23 ans, en cours d'installation en grandes cultures à Jully (commune de l'Yonne, limitrophe au canton de Laignes), a pris la place de trésorier : *« Ça montre aussi que les nouveaux s'investissent dans les JA. »*, justifie ce dernier. Enfin, Juliette Martin, installée depuis 2021 à Gevrolles (Canton de Montigny) en grandes cultures est membre des JA depuis son installation. Autrefois trésorière des JA, elle s'est proposée cette fois comme secrétaire : *« J'avais envie de m'investir dans le canton. De plus, il n'y a pas beaucoup de filles qui souhaitent se présenter… »* Elle avoue que son investissement lui a aussi été bénéfique sur le plan personnel : *« Toutes ces années au sein des JA m'ont ouvert un cercle de connaissances. Je me suis fait de vrais amis ! »*

## Une seule doctrine : dynamisme et convivialité

Lors d'une première réunion JA mi-janvier, le bureau a fait le point sur la situation actuelle. Jugeant qu'un blocage aurait peu d'impact sur ses cantons respectifs, ce dernier souhaitait faire de la sensibilisation auprès du grand public, grâce à la communication positive : *« Pour défendre un peu le métier, il est important de faire de la communication pour le grand public (…). Inciter les consommateurs à acheter et manger français, ou encore mieux, local. »* développe le nouveau président. Ce dernier en a également profité pour soumettre des idées d'animations pour les deux prochaines années : bals, soirées JA, remerciements des bénévoles de la dernière Fête de l'Agriculture, ou encore « Remue Village »… Certains événements sont déjà planifiés comme la traditionnelle buvette lors des Journées Châtillonnaises ou, plus récent encore, Le Tape-Chaudrons, en mars : *« Cette année, nous réalisons un char avec l'association du Geda des 7 Vallées »*, intervient Jérémi. Reprise depuis quelques mois seulement, cette collaboration entre les deux associations permet au Geda de se faire à nouveau connaître du grand public et ainsi, d'attirer de nouveaux membres. Ils vous donnent rendez-vous le 21 mars, à l'occasion du défilé, pour découvrir leur char 100 % « JA Laignes-Châtillon-Montigny x GEDA des 7 Vallées » !



Juliette Martin, secrétaire, Jérémi De Waele, président, Quentin Courtejaire, trésorier et Flavien Blandin, vice-président.

Louise Terrillon

// DÉCOUVERTE

21

# Quand Agriloving rencontre l'« Apiloving »

**Les ambassadeurs Agriloving de Côte-d'Or ont récemment pu (re)découvrir le métier d'apiculteur, à travers l'œil expert de Clément Huebra, producteur apicole, installé depuis janvier 2025 sur son exploitation, les Ruchers de l'Ource.**

Clément Huebra, apiculteur de métier, a récemment ouvert ses portes des Ruchers de l'Ource aux ambassadeurs Agriloving de Côte-d'Or. Ce jeune professionnel a révélé les dessous de son métier aux membres de l'association, mettant en avant les échanges possibles entre les deux professions. À l'origine de cette rencontre, Juliette Martin, agricultrice et ambassadrice : *« Clément est un ami mais c'est surtout quelqu'un de passionnant. Je travaille avec lui depuis quelque temps et j'ai suggéré l'idée aux autres membres de l'association pour découvrir le métier d'apiculteur. »* Clément Huebra a commencé sa carrière au Parc national de Forêt, avant de se tourner vers l'apiculture. Passionné, il a entrepris l'idée de faire le tour du pays, pour rencontrer différents apiculteurs français. Décidé à se lancer dans l'aventure, Clément a suivi une formation spécialisée, en apprentissage. Il a acquis ses trois premières ruches en 2015. Salarié apicole en Ardèche, dans les Deux-Sèvres et même au Chili, il a constitué son cheptel *« en prenant le temps »*, soit une dizaine d'années, avant de s'installer définitivement, l'année dernière sur le Châtillonnais, dans la commune de Vanvey. Aujourd'hui, ses ruchers sont complets : 180 ruches dédiées à la production de miel, 180 consacrées aux essaims (élevage) et 400 nucléis (ou mini-ruches) destinées à l'élevage de reines.



**Clément Huebra (à gauche) a accueilli huit ambassadeurs-rices Agriloving au sein de ses locaux apicoles à Vanvey. Il leur a fait visiter les lieux et découvrir les différentes étapes de la collecte de miel, de la récolte à la vente.**

## Diversifier son activité

Face à la concurrence et aux importations étrangères, les apiculteurs professionnels se retrouvent souvent en difficulté. Les locaux doivent également faire face à la multitude d'amateurs qui commercialisent leur production sur les marchés ou commerces de proximité : *« Il y a 800 apiculteurs en Côte-d'Or mais seulement 12 professionnels. Au niveau national seulement 3 % des apiculteurs sont du métier. »*, explique Clément. Il déplore le manque de cadre imposé. Pour posséder des ruches et commercialiser le miel les seules contraintes sont : l'obligation de déclarer annuellement la détention de ruches et ce, dès la première, et de créer un Siret pour vendre le miel récolté. Cette souplesse génère une concurrence inégale. Malgré l'existence de recommandations sanitaires faites par des instances apicoles, tel que le traitement du varroa (acarien parasite de l'abeille), une des causes majeures de perte de colonies, et risquant la contamination des ruches environnantes, peu de contrôles sont effectués sur les installations : *« Il est important de se former auprès d'apiculteurs expérimentés, ou de ruchers-écoles lorsque l'on acquiert des colonies d'abeilles, cela ne s'improvise pas »*, recommande le professionnel.

Pour s'adapter à ce contexte économique complexe, Clément a choisi la diversification d'activités. Il travaille sur trois productions différentes au sein de son exploitation : le miel, l'élevage et la gelée royale.

## « Travailler ensemble »

Clément Huebra est convaincu de la nécessité, pour les agriculteurs et les apiculteurs, de travailler en solidarité : *« Je travaille avec 16 agriculteurs. L'échange est permanent, dès qu'ils ont une question, je suis là pour les aider et c'est réciproque. C'est essentiel de connaître le travail et les difficultés des uns et des autres. »* Le sujet des traitements sur les cultures a aussi été abordé entre les ambassadeurs Agriloving et l'apiculteur : *« Il faut de l'échange entre nous, nous avons tous nos contraintes, nos objectifs. Souvent les fenêtres météo sont courtes pour intervenir. Il faut se parler et trouver des solutions ensemble. »* Certains ajustements sont possibles, afin de continuer à travailler efficacement tout en préservant les pollinisateurs. *« Il est recommandé d'effectuer les traitements en soirée lorsque toutes les abeilles sont rentrées à la ruche »*.

Certaines plantes, dites mellifères, sont aussi à favoriser pour l'alimentation de l'abeille. Le colza, le tournesol, mais aussi les couverts végétaux à base de trèfle, moutarde, phacélie ou sainfoin sont très appréciées de ces dernières, qui seront de véritables alliées pour les agriculteurs. Élevage, sanitaire, commercialisation… il existe de nombreux points communs entre les professions : *« On se rend compte qu'il y a plein de similitudes avec nos élevages. »*, constate Thomas Cotiby, éleveur de vaches Simmental et ambassadeur Agriloving. *« Clément a une vraie ouverture d'esprit, c'est quelqu'un de passionné et passionnant. (…) Il faut mettre ces échanges en avant. »*, conclut Emmanuel Sommant, président de l'association.

**Louise Terrillon**

*https://www.facebook.com/profile.php?id=100093255257335 / https://www.lesruchers-delource.fr/*

// TRANSMISSION

89

# Aller à la rencontre des actifs

**Le 28 janvier dernier, des étudiants du BPREA de l'EPL des Terres de l'Yonne sont allés à la rencontre de Christophe Quenet, céréalier, dans le cadre du défi « Transmission ».**

Ce mercredi matin, c'est un bus qui arrive au-devant de l'exploitation agricole de Christophe Quenet à Molinons. Une quinzaine d'étudiants du BPREA de l'EPL des Terres de l'Yonne descendent du bus, accueillis par le sourire chaleureux du céréalier. Accompagnés par Bio BFC, les élèves commencent par se présenter. Parmi eux, nous comptons 7 projets d'élevage (bovins lait, poulet à chair) ; 2 projets en viticulture, 2 projets en grandes cultures, 4 projets en maraîchage et un projet en arboriculture. Devant ces révélations, l'agriculteur semble vouloir en savoir davantage, *« combien d'entre vous souhaitent s'installer en collectif? »*. Seules trois personnes s'avancent et le reste exprime le fait *« que nos volontés et souhaits ne font peut-être pas l'unanimité, et nous souhaitons rester fidèles à ce que nous imaginons »*. Jean-Baptiste et Léo Cadie, animateurs de Bio BFC en profite pour demander *« combien sont fils ou filles d'agriculteurs? »*, pour voir près d'un tiers d'entre eux s'avancer. Avant de laisser la parole à Christophe Quenet, les deux animateurs posent l'ultime question : *« avez-vous déjà une idée précise de la ferme dans laquelle vous allez travailler? »*. Dans cette dynamique, ce sont près de deux tiers d'entre eux qui s'avancent. Situé à Molinons, au cœur du Pays d'Othe, entre la forêt et la vallée de la Vanne, Christophe Quenet informe qu'à l'origine, *« nous trouvions sur ces terres des exploitations d'élevage en bovin lait »*. C'est à cet endroit précis que l'Agence de l'Eau de Paris « capte l'eau via les nappes phréatiques » et que c'est donc pour cette raison *« que nous retrouvons de nombreuses exploitations en bio, car ils nous soutiennent et ne souhaitent pas traiter l'eau »*. Pour donner quelques chiffres, il reprend ses documents et ajoute que *« près de 30 % des exploitations sur ce secteur sont en bio »*.

## Un retour sur son parcours

En ce qui le concerne, Christophe Quenet est installé depuis 2019 et possède une exploitation de 230 hectares, dont 80 ha en location. Originaire de Suisse, *« ce sont mes parents qui se sont installés à Molinons, je les ai suivis en pratiquant de nombreux métiers totalement en dehors du secteur agricole »*, se remémore-t-il. Ce moment n'a été que de courte durée, *« l'appel des grands espaces me manquait »*. Suite à ce ressenti, il revient peu à peu dans le secteur, d'abord en tant qu'ouvrier agricole puis *« en reprenant des études dans le secteur agricole »*. Touché par les difficultés par lesquelles son père est passé, il confie que *« ses parents ont eu des problèmes financiers en lien avec l'exploitation »*, ce qui a fait qu'il a mis du temps avant de s'installer. Lorsque l'occasion s'est présentée, Christophe Quenet s'est installé d'abord en conventionnel. « *Jusqu'au moment où j'avais l'impression de régresser. Il me manquait un challenge. Je voulais trouver une autre façon de faire mon métier, sans utiliser de pulvérisateur* ». C'est donc en 2021 qu'il franchit le pas et engage une conversion en bio. Un choix qu'il *« ne regrette pas à ce jour »*. Cependant, il souhaite nuancer en annonçant que *« tout le monde ne doit pas aller dans le bio »*. En faisant visiter son exploitation céréalière, il ajoute qu'*« il faut toujours avoir de l'espoir et du courage pour continuer à être agriculteur en bio »*.



**Les étudiants du BPREA à l'EPL des Terres de l'Yonne sont allés visiter, le 28 janvier dernier, une exploitation céréalière dans le cadre du « défi transmission ».**

**Charlotte Sauvignac**

// GDA CENTRE NIVERNAIS

# 58 Conseil collectif et indépendant pour des échanges techniques

**Le 13 janvier, à Bona, s'est tenue l'assemblée générale du GDA Centre Nivernais avec au programme : un bilan 2025 et un aperçu des actions 2026.**

Le 13 janvier dernier à Bona, les membres du GDA Centre nivernais se sont réunis pour leur assemblée générale. Les échanges se sont articulés autour d'un rapide bilan des activités de la campagne 2025, des projets pour la campagne 2026 en termes d'expérimentations et de journée techniques ou encore du renouvellement des membres du bureau. De plus, les adhérents présents ont été mis à contribution lors d'un exercice *« post-it »* autour de leurs attentes vis-à-vis de leur GDA. Mais avant tout, Étienne Gauthier, président du GDA Centre Nivernais a introduit la rencontre en pointant l'importance de pouvoir échanger entre agriculteurs et de bénéficier, par le groupe, d'un conseil indépendant. Il a souligné que, pour lui, *« il est nécessaire que les jeunes s'impliquent et se servent de cet outil »*. Il a d'ailleurs affirmé : *« J'espère bien qu'à l'issue de ces 3 années de mandat je laisserai la main à un jeune »*. Puis, il a donné la parole à Alexis Pouyé, trésorier, et à Cedric Zambotto, conseiller grandes cultures à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, pour faire le point sur l'année écoulée et les projets…

## Campagne 2025 et projets 2026

Ils ont rappelé que les GDA de la Nièvre (Bourgogne Nivernaise et Centre Nivernais) proposent différentes sources d'accompagnement technique en grandes cultures, en lien avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre, via les techniciens de l'équipe productions végétales animant ces groupes. Plus en détail, le GDA Centre Nivernais comptais 51 membres en 2025 (et en comptera 53 en 2026) et a permis à ses membres, la campagne dernière, d'êtres conviés à des réunions morte saison et lancement de campagne, une visite plateforme colza robuste à Billy/Oisy en lien avec le GDA Bourgogne Nivernaise, une visite des essais désherbage et variétés céréales d'hiver avec la présence d'Arvalis à Beaumont-Sardolles ou encore une visite d'un essai biocontrôles et fongicides à Entrains/Nohain. En sus, c'est aussi différents documents et flashs qui ont apporté aux membres du conseil tout au long de la campagne, avec pour 2025, 27 flashs techniques, quatre bulletins spéciaux (entretien de la fertilité du sol, des couverts, du choix variétal), deux guides cultures automne et printemps, un guide fertilisation azote-soufre et une synthèse de l'ensemble des compte-rendus d'essais de l'année. Enfin, des tours de plaine à l'automne et toutes les 3 semaines au printemps permettent de faire le point collectivement sur l'état des cultures et les actions prioritaires dans les champs. Pour 2026, c'est environ une vingtaine d'essais qui seront à nouveau portés par les GDA et la Chambre d'agriculture sur différentes thématiques et trois visites d'essais (variétés colza, variétés céréales, gestion des graminées…) devraient être, entre autres, proposées.

## Implication de chacun

Après ces points, l'élection du bureau s'est effectuée, avec un renouvellement du mandat d'Étienne Gauthier comme président du GDA Centre Nivernais, de Louis Mathé comme vice-président, d'Alexis Pouyé comme trésorier et de Claire Marceau comme secrétaire. L'assemblée générale s'est poursuivie sur la mise à contribution des membres pour 40 minutes de travail de réflexion autour de quatre questions : *« Qu'est-ce qui vous plaît et que venez-vous chercher au GDA ? ; Qu'est-ce qui vous plaît moins ou souhaiteriez trouver au GDA ? ; Quelles propositions d'améliorations souhaiteriez-vous ? ; Quelles propositions de formations, journées techniques, groupes thématiques… pourriez-vous faire ? »*. Le bureau se réunira prochainement pour donner suite aux différentes idées et propositions recueillies lors de cet exercice. En attendant, il a été mis en avant la qualité du conseil et des prestations fournies ainsi que l'importance des échanges entre agriculteurs. Pour les pistes à travailler, il fut noté, la demande de mieux prendre en compte l'économique dans l'ajustement du conseil agronomique et la recherche de pistes de valorisations ou encore la poursuite des efforts pour rendre le conseil plus rapide d'accès, plus visible. Pour mémoire, ce travail fut déjà amorcé en 2025 avec la mise en place de mini-podcast et de compte-rendus en image, sur le groupe what'sapp, des observations terrains des techniciens, pour compléter les flashs techniques. L'assemblée générale s'est ensuite conclue par un repas convivial.
Renseignements : 06 77 15 59 81 (Cédric Zambotto, CA 58).



Zambotto Cédric.

L'assemblée générale du GDA Centre nivernais a eu lieu le 13 janvier.

Cédric Zambotto (CA 58)

### Intérêt d'un drone

**Durant l'assemblée générale, l'entreprise Exo.Expert a présenté ses prestations de drone, notamment pour le pilotage des apports d'azote mais aussi pour la formation des agriculteurs qui voudraient s'équiper. Il fut mis en évidence l'avantage d'utiliser un matériel léger, la facilité d'utilisation et la relative indépendance face aux conditions météo comme la couverture nuageuse.**
**Pour rappel, les données captées par l'appareil sont retranscrites en besoin en azote permettant de moduler le tout au sein des parcelles. Deux passages sont généralement effectués pour le colza, deux à trois sur le blé ; selon les objectifs. Enfin, les cartes fournies sont compatibles avec quasiment tous les systèmes embarqués.**

// CONJONCTURE

# 21 Des « miettes » pour les céréaliers

**L'État met en place un fonds d'aide à destination de la filière grandes cultures. Le compte n'y est « absolument pas » selon la FDSEA de Côte-d'Or.**



Tout n'est pas encore calé, mais les informations commencent à arriver. L'aide conjoncturelle aux producteurs céréaliers devrait se chiffrer à 3,64 millions d'euros pour la Bourgogne-Franche-Comté. *« Je vais vous résumer mon ressenti en trois mots : foutage de gueule ! »*, réagit Antoine Carré, président de la FDSEA de Côte-d'Or, qui poursuit : *« si cette somme était destinée à aller intégralement sur votre compte ou le mien, ce serait top. Mais ce n'est pas le cas, il va falloir la répartir parmi toutes les fermes spécialisées en grandes cultures de la région et selon un pourcentage de pertes d'EBE. D'après nos simulations, cela ne représenterait que 700 euros par exploitation ! Moins de 1 000 balles pour sauver une filière qui pèse en théorie 20 milliards d'euros dans la balance positive française… C'est désolant. On pourrait aller se mettre sous un pont avec une guitare et un gobelet, ce serait pareil »*.

Le responsable syndical ne digère pas cette enveloppe globale de 3,64 millions d'euros : *« c'est à peu de chose près ce que coûte la MACF à l'échelle de Dijon Céréales. Les taxations MACF sont faussement annulées car les hausses d'engrais, les 40 euros/tonne sur l'urée, nous les avons quand même. À un moment donné, il faudrait peut-être arrêter de se foutre de notre gueule ! On nous demande d'aller participer à des réunions pour savoir comment répartir précisément cette somme : je n'ai même pas envie d'y aller tellement c'est ridicule ! »*. Si, malgré tout, il fallait se résoudre à ce montant, Antoine Carré privilégierait très certainement un *« montant minimum de 5 000 euros »* par exploitation : *« l'idée serait de cibler les fermes céréalières les plus impactées, mais avec moins de bénéficiaires, forcément… Cela resterait du grand n'importe quoi. J'en ai marre d'être tout le temps pessimiste mais il n'est pas possible de faire autrement. Qu'ils gardent plutôt leurs 3 millions d'euros et qu'ils nous laissent travailler, qu'ils lèvent leurs contraintes, qu'ils enlèvent la MACF, qu'ils fassent de vraies mesures ! Il y en a marre de cette mouvance environnementale à la con, qui nous coûte des dizaines de milliers d'euros par exploitation »*.

AG

// GROUPE LAIT

# 58 Échanger pour envisager l'avenir

**Le groupe lait accompagné par la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'est réuni le 20 janvier.**

Face à la nécessité indispensable de trouver des leviers d'adaptation pour les troupeaux laitiers enlien avec les fortes chaleurs et aux épisodes de canicule, de plus en plus fréquents entre juin et septembre dans le département, le groupe lait accompagné par la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'est réuni le 20 janvier à Nevers.

Ainsi, pour décortiquer cet enjeu central, la matinée de la rencontre a été consacrée aux leviers d'adaptation possibles au sein des exploitations via des pistes à envisager : l'amélioration des bâtiments (ventilation, gestion de l'ombre, accès à l'eau), l'évolution des pratiques de conduite des troupeaux ou encore les ajustements des rations alimentaires. Les échanges ont été nourris entre les participants, chacun partageant les solutions mises en place dans son exploitation. Malgré des systèmes et des régimes alimentaires parfois différents, ces retours d'expérience ont permis de mettre en lumière des pratiques concrètes, aux résultats variables mais riches d'enseignements.



Chambre d'agriculture de la Nièvre

**Les échanges des exploitants du groupe lait, accompagné par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, furent conviviaux et techniques lors de leur rencontre le 20 janvier à Nevers.**

## Une analyse à poursuivre

De plus, la plupart des fourrages produits sur les exploitations (foin, enrubannage, ensilage d'herbe et de maïs) ont été comparés afin d'évaluer leur intérêt, ou non, lors des périodes de fortes chaleurs ; transition parfaite pour entamer l'après-midi ciblée spécifiquement sur la question des fourrages. Durant ce second temps, un focus sur l'amélioration de leur qualité et la sécurisation des systèmes fourragers. L'objectif était de garantir l'alimentation des troupeaux laitiers à l'aide d'une ration de base suffisamment riche en énergie et en azote, afin de mieux anticiper et limiter les impacts des sécheresses estivales sur les performances des élevages. En effet, certains agriculteurs présents lors de la rencontre ont évoqué être confrontés à un manque de fourrages pour compenser le déficit d'herbe estival. Pour combler le problème, ils sont contraints d'acheter ou de distribuer à leurs animaux des fourrages de qualité moyenne, impactant directement la production laitière. Dans ce contexte, des retours d'expérience ont été partagés autour de la mise en place de ray-grass en dérobé après les ensilages de maïs, ainsi que sur les types de mélanges choisis pour l'implantation de prairies temporaires. L'ajout ou non d'eau dans la ration, les choix de complémentation en minéraux, oligo-éléments ou substances tampons ont également été abordés. Pour clôturer cette journée riche en discussions, les éleveurs et les conseillers ont prévu de se retrouver à l'automne afin de comparer les fourrages récoltés à travers leurs analyses, dans l'objectif de mettre en place les rations hivernales 2026. Cette rencontre aura lieu à l'EARL du Val d'Osseux, à Rouy.

**Benoît Giroud (CA 58)**

*Renseignements : 06 76 09 01 38 (Benoît Giroud, conseiller lait et changement climatique à la Chambre d'agriculture de la Nièvre).*

// SANITAIRE

# 21 Quels sont les critères de reconnaissance d'un foyer de FCO ?

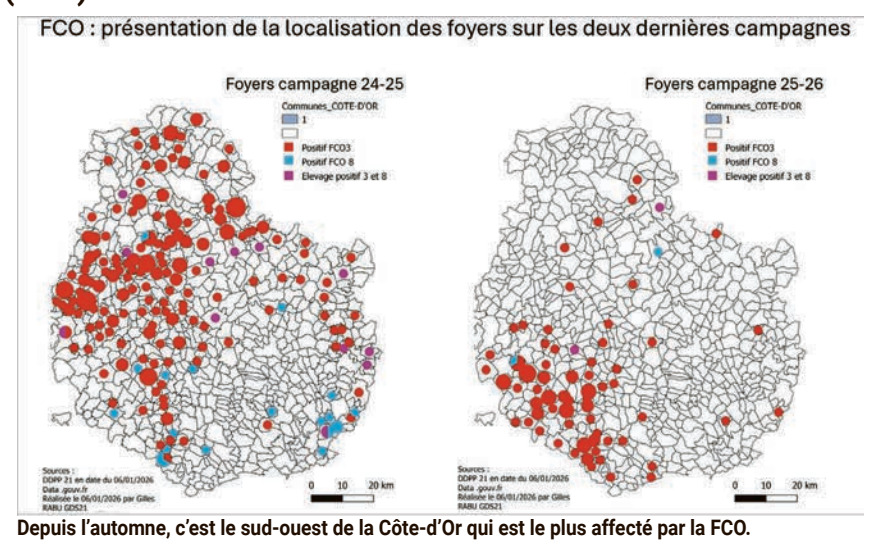
**Alors que le nord et l'ouest de la Côte-d'Or ont été touchés par la FCO 3 et 8 en 2024-2025, le sud-ouest du département connaît depuis cet automne une forte progression de la Fièvre catarrhale ovine (FCO).**

La FCO est une maladie à déclaration obligatoire. Réglementairement un foyer FCO est défini par deux critères : observation par le vétérinaire sanitaire d'au minimum 2 symptômes concomitants observés le même jour, ainsi qu'un résultat d'analyse virologique positif. L'instruction technique DGAL/SDSBEA/2025-476 du 21/07/2025 précise ces signes cliniques :

Ovins : Œdème de la face/mufle/inter-mandibulaire - Conjonctivite/Larmoiement - Jetage nasal - Érosions/ulcères/croûtes sur le mufle - Œdème/cyanose de la langue - Hyper-salivation - Œdème et/ou congestion des bourrelets coronaires associés à une boiterie - Raideur des membres - Érosions/ulcères/croûtes/pétéchies au niveau de la mamelle - Perte de laine

Bovins : Conjonctive/larmoiement/yeux exorbités - Œdème péri-oculaire - Jetage nasal - Érosions/ulcères/croûtes sur le mufle - Congestion ou pétéchies sur le mufle - Congestion des lèvres/de la muqueuse buccale - Œdème et/ou congestion des bourrelets coronaires associés à une boiterie - Œdème pâturons, boulet, canon, carpe/jarret - Érosions/ulcères/croûtes/pétéchies au niveau de la mamelle

Caprins : Œdème de la fac - Jetage nasal - Langue cyanosé - Hyper-salivation - Raideur des membres/boiterie




**Depuis l'automne, c'est le sud-ouest de la Côte-d'Or qui est le plus affecté par la FCO.**

À ce stade, le passage transplacentaire des nouvelles souches circulant en France n'a pas encore été établi (une étude est en cours sur ce sujet). C'est pourquoi, les avortements et la naissance de veaux présentant d'importants troubles neurologiques ne sont pas pris en compte pour reconnaître un foyer FCO. Des aides financières peuvent être apportées par le Fonds national de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE). Le programme d'aide 2025 n'est pas encore ouvert à ce jour. Vous pouvez accéder au site du FMSE en scannant le QR Code qui accompagne cet article.

**GDS 21**

**// EN SAVOIR +**

// CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

# 89 Favoriser la production de proximité

**Face aux actualités agricoles de ces dernières semaines, le Conseil départemental de l'Yonne réaffirme son soutien à l'agriculture locale en privilégiant des produits français ou d'origine européenne.**

Après la motion d'opposition au traité UE Mercosur déposée par les élus en assemblée le 5 décembre dernier, le Conseil départemental confirme à nouveau son engagement en faveur *« d'une restauration scolaire sûre, de qualité et responsable dans l'ensemble des collèges publics »*. Les collèges de l'Yonne affichent un niveau d'approvisionnement avec *« 33 % de produits labellisés ou de qualité »*. Le département confirme donc son soutien *« à l'agriculture française et se félicite du vote intervenu le mercredi 21 janvier au Parlement européen »*.

**D'après communiqué de Presse**




Image générée par l'IA

**Le Conseil départemental de l'Yonne a réaffirmé son soutien auprès des agriculteurs concernant le Mercosur.**

// GRIPPE ÉQUINE

# 58 Un cas dans la Nièvre

Le Respe a fait état d'un cas de grippe équine le 30 janvier (date de confirmation), via un prélèvement écouvillon naso-pharyngé. Le docteur Rémi Picard, docteur vétérinaire au Groupe vétérinaire Donzy & Cosne, rappelle : *« Comme toute maladie contagieuse, des mesures de biosécurité sont à mettre en place : isolement des malades, désinfection des locaux, tenue jetable pendant les soins, limitation de la circulation, rappel vaccinaux sur place et dans les structures environnantes »*.

**Propos recueillis par Chloé Monget**

*Source : https://respe.net/alertes/un-cas-de-grippe-equine-nievre58-france-30-01-2026/*

// COOPÉRATIVES

# L'investissement mécanique, une donnée économique centrale

**L'assemblée générale de la Fédération régionale des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté aura permis de reposer ce qui est devenu un point central d'une économie agricole fragilisée : l'investissement en mécanisation doit, plus que jamais, se réfléchir stratégiquement, en particulier dans l'optique du renouvellement des générations.**



Les représentants des Cuma de BFC étaient réunis à Salmaise, en Côte-d'Or.



La journée du 5 février s'est prolongée par une visite de la Cuma des Deux vallées, à Boux-sous-Salmaise.

Le niveau de mécanisation et les charges qui s'y rapportent sont un sujet permanent de débats au sein du monde agricole. A fortiori quand ce dernier se trouve fragilisé par des facteurs conjoncturels liés aux marchés, aux problématiques sanitaires ou à l'inflation. L'assemblée générale de la Fédération des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), organisée le 5 février en Côte-d'Or, à Salmaise, offrait un bel aperçu des réflexions à l'œuvre dans ce domaine. S'il fallait une preuve supplémentaire du caractère économiquement central du thème de la mécanisation, la récente évolution fiscale dont les Cuma vont bénéficier *(voir encadré)* en témoigne. Il s'agit d'un crédit d'impôt mécanisation collective. Le sujet fait beaucoup parler. Pour les Cuma, il concrétise l'aboutissement de plusieurs années de revendications. Selon Hervé Delacroix, agriculteur du Doubs et président de la FRCuma, cette évolution pourrait entraîner une économie potentielle de 2 millions d'euros pour les adhérents de BFC. Elle pourrait aussi permettre aux Cuma d'atteindre l'objectif de 30 % de mécanisation mutualisée dans cinq ans, contre 10 % aujourd'hui. *« Ce crédit d'impôt,* poursuit Hervé Delacroix, *traduit le rétablissement d'une équité fiscale entre ceux qui investissent à titre individuel et ceux qui font le choix du collectif. »*

## À l'heure de la facturation électronique

En allant plus loin, le président de la FRCuma BFC ajoutait la volonté du secteur des Cuma de voir intégrées à la loi d'orientation agricole les questions d'investissements mécaniques. Au-delà de cette importante évolution fiscale, les Cuma s'apprêtent à se mettre au diapason de l'instauration de la facturation électronique, à partir de septembre prochain. Un virage pour lequel l'accompagnement de la fédération régionale devra être au rendez-vous. C'est d'autant plus important que, à l'instar de tous les secteurs du monde agricole, l'univers des Cuma s'interroge sur le renouvellement des générations. Attirer des jeunes, les inciter à s'engager dans des pratiques collectives, mais aussi à assumer les charges de travail que cela implique : voilà un autre grand thème de réflexion que la FRCuma BFC a abordé lors de cette journée. La visite de la Cuma des Deux Vallées, dans le village voisin de Boux-sous-Salmaise, qui prolongeait les débats et échanges, montrait qu'un modèle Cuma né il y a plus de 40 ans pouvait se perpétuer, y compris avec un changement de génération. Mais ce n'est pas le cas partout. Alexandre Lacombe, installé en 2016 en polyculture élevage laitier bio et président de cette Cuma depuis 2023, soulignait combien ce système coopératif représentait, en plus des avantages économiques, un atout pour l'organisation des chantiers.

## 25 000 plutôt que 500 000…

L'arrivée de nouvelles générations fait aussi évoluer le fonctionnement des Cuma, notamment sur la gestion des données avec une meilleure maîtrise des nouvelles technologies dans ce domaine, ou encore la mise en place de groupes Whatsapp afin de mieux communiquer entre les différents utilisateurs au sein de la Cuma. L'un des adhérents de la Cuma des deux Vallées, également nouvellement installé, faisait valoir que, pour un investissement d'environ 25 000 euros en parts de la Cuma, il avait accès à l'utilisation d'un matériel dont la valeur totale est d'au moins 500 000 euros… En termes de stratégie d'installation, l'argument mérite d'être entendu. Reste que ces Cuma, inquiètes pour leur avenir, ne sont pas toujours exemplaires lorsqu'il s'agit d'accueillir un nouvel arrivant, surtout quand il est jeune et inexpérimenté. *« Les Cuma,* confirmait un participant à l'assemblée générale, *doivent parfois balayer devant leurs portes et se montrer plus ouvertes aux nouveaux arrivants. Il est aussi important de bien expliquer au jeune le règlement intérieur de la Cuma qu'il veut intégrer, pour que les choses se passent au mieux. »* Enfin, plus étonnant mais observé également : la volonté, pour certains agriculteurs proches de la retraite et ne souhaitant pas réinvestir lourdement dans du matériel, de rejoindre une Cuma *(voir encadré)*. Un moyen de gagner en sérénité pour sa fin de carrière, mais aussi, dans certains cas, de sécuriser un processus de cession d'exploitation sans faire peser sur le repreneur le poids financier d'un investissement tardif.

**Berty Robert**

## La FRCuma en chiffres

**En Bourgogne-Franche-Comté, la FRCuma rassemble 755 Cuma cotisantes pour un chiffre d'affaires HT cumulé de 38,4 M€. Ces Cuma ont investi l'an dernier pour 34,9 M€.**

## La Cuma, à l'approche de la retraite…

**Thomas Michon est adhérent de la Cuma de la vallée du Mesvrin, en Saône-et-Loire. Il fait le constat d'agriculteurs, déjà adhérents de la Cuma qui sont proches de l'âge de la retraite et qui ne souhaitent pas renouveler leur matériel : *« Ils ne veulent pas se recharger financièrement. Ce type de sollicitations me paraît important à signaler parce que cela montre que le renouvellement des adhérents de Cuma ne se fait pas que par la jeunesse. Lorsqu'on est sollicité, on évalue les besoins de ces agriculteurs qui sont à 5 ou 10 ans de leur retraite, on prend en compte leurs demandes et on voit ce que nous pouvons leur proposer. Ils viennent souvent nous voir parce qu'ils savent déjà que nous disposons d'un matériel qui les intéresse ».***

## Le crédit d'impôt mécanisation collective

**Adopté le 2 février, le crédit d'impôt mécanisation collective est une mesure fiscale en faveur des pratiques de mutualisation de matériels agricoles entre agricultrices et agriculteurs via les Cuma. Ce crédit d'impôt s'appliquera dès cette année pour les agricultrices et agriculteurs sur leurs factures annuelles de Cuma avec un taux de 7,5 %. Avec un plafond de 3 000 euros par exploitant, et l'application d'un plafond à 10 000 euros pour les Gaec, l'ensemble des agricultrices et agriculteurs qui mutualisent au maximum leurs machines agricoles, via les Cuma, seront éligibles.**




(1) Prêt professionnel distribué par Groupama Grand Est, en qualité de mandataire non-exclusif en opérations de banque et en services de paiement de Franfinance – immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr), sous le N°13 004 204. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Franfinance. L'avance de trésorerie sur les subventions des assurances récoltes est réservée à nos sociétaires déjà assurés en multirisque climatique ou prairies. Frais de dossier de 250€. Voir conditions avec votre conseiller Groupama Grand Est.
Groupama Grand Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Prêteur : Franfinance SA au capital de 202 911 984 euros - 719 807 406 RCS Nanterre – Tour Granite – 17 cours Valmy – CS 50318 – 92800 PUTEAUX – Intermédiaire en assurance inscrit à l'Orias N° ORIAS : 07 008 346 (www.orias.fr).Documents et visuels non contractuels, sous réserve d'erreurs typographiques. Crédit photos : © Aurélien Chauvaud - 02/2026.

// FERTILISATION AZOTÉE DU COLZA

# 21 Évaluer la biomasse pour optimiser la fertilisation au printemps

**Raisonner la fertilisation azotée des colzas est indispensable pour assurer la productivité de la parcelle et maîtriser le poste de charge opérationnel le plus important de la culture. L'estimation de la biomasse du colza à la sortie de l'hiver et sa prise en compte dans le calcul de dose d'azote est un moyen simple et efficace pour optimiser sa marge brute.**



L. Jung/Terres Inovia

**Estimer la biomasse du colza à la sortie de l'hiver permet de calculer la dose d'azote optimale et ainsi de maîtriser sa marge brute.**

**Tableau 1 // La méthode de prélèvement varie selon l'écartement du colza**

| Écartement | Méthode de prélèvement |
|---|---|
| Inférieur à 30 cm | Prélever dans un carré de 1 mètre de côté |
| 45 cm | Prélever 2 rangs contigus de 1,10 mètre linéaire |
| 50 cm | Prélever 2 rangs contigus de 1 mètre linéaire |

**Tableau 2 // Fractionner pour adapter les apports aux besoins de la culture**

| Dose à apporter (kg/ha) | Reprise de végétation (stades C1-C2) | Début montaison (stades C2-D1) | Boutons accolés (D1-D2) | Boutons séparés (stade E) |
|---|---|---|---|---|
| moins de 100 | | | moins de 100 | |
| 100 à 170 | | 60 à 80 | 40 à 90 | |
| plus de 170 | 40 à 60 | 50 et plus | | 40 à 60 |

L'estimation de la biomasse en sortie hiver est indispensable pour ajuster la quantité d'azote à apporter au printemps car la biomasse aérienne (poids vert en kg/m²) est un bon indicateur de l'azote déjà absorbé par la plante. Plus la quantité d'azote absorbé par la culture à l'ouverture du bilan est importante, plus la dose d'azote à apporter sous forme d'engrais au printemps est faible, sans compromis sur le rendement.
L'estimation de la biomasse est à faire lors de la reprise de végétation (stade C1 – C2) et dans tous les cas avant le premier apport d'azote.

## Estimer la biomasse par pesée

La pesée s'effectue sur 2 à 4 placettes d'1 m² en sectionnant les colzas au ras le sol pour une bonne estimation de sa biomasse aérienne. La méthode de prélèvement varie selon l'écartement du colza (voir tableau 1).
Dans les parcelles avec des colzas hétérogènes, il est recommandé de réaliser 4 prélèvements, à différents endroits représentatifs de la parcelle, tout en évitant les bordures. La valeur moyenne sera lors retenue pour effectuer les calculs de dose d'azote.
Pour éviter tout biais de mesure, notamment en cas de prélèvement par temps pluvieux ou en cas de forte rosée, il convient de bien secouer les plantes pour les débarrasser des gouttes d'eau, de retirer les feuilles blanches en décomposition gorgées d'eau et d'enlever les éventuelles mottes de terre et autres débris.

## D'autres outils...

Il existe aujourd'hui une grande diversité d'opérateurs proposant des services de conseils azotés spatialisés sur colza à partir d'un traitement d'image. Ils permettent aux agriculteurs qui le souhaitent de moduler les apports au sein de la parcelle, soit avec un système piloté sur l'épandeur d'engrais, soit en modulant manuellement par grandes zones dans les parcelles présentant des états de croissance différents. Parmi eux, 4 produits font l'objet d'un accord de partenariat avec Terres Inovia :
- Farmstar (Airbus, Arvalis) ;
- Agro-rendement (Wanaka/Agroptimize - Geosys) ;
- PreciFert Azote (Precifield) ;
- Bilan Colza by Abelio (Abelio).

Pour faciliter les estimations au champ, 2 applications smartphone, ImageIT inclus aujourd'hui dans Atfarm (Yara France) et Crop-Analyser (Visio-Crop), font l'objet de partenariat avec Terres Inovia. La biomasse est estimée à partir de photographies classiques, dont l'exploitation et l'interprétation sont ajustées par la hauteur de végétation, à renseigner en amont du traitement d'image.

## Ne pas surestimer les besoins

Dans le calcul de la dose prévisionnelle, attention à la surestimation des besoins. La Réglette azote colza [1] - outil simple, facile d'utilisation et mis en ligne gratuitement par Terres Inovia - détermine la dose totale à apporter à partir de plusieurs informations : la biomasse du colza, l'objectif de rendement de la parcelle, le type de sol, l'apport de produits organiques, la nature du précédent et éventuellement l'association de légumineuses gélives.
Afin de ne pas surestimer les besoins de la culture, et ainsi éviter une surfertilisation inutile et coûteuse dans un contexte de prix élevé des engrais azotés, il convient de fixer un objectif de rendement raisonnable : calculer la moyenne des rendements des 5 derniers colzas sur la parcelle ou des parcelles comparables, en enlevant la valeur la plus faible et la valeur la plus élevée (moyenne olympique).

## Fractionner pour s'adapter aux besoins de la culture

Pour les colzas à faible croissance, un premier apport précoce dès la reprise de végétation, en petite quantité, est recommandé. Il est en effet nécessaire d'accompagner la reprise car les petites plantes ont peu de réserves et une capacité d'absorption limitée.
Pour les colzas à forte croissance, la remobilisation des réserves accumulées dans les organes suffira à assurer une bonne reprise de végétation. Il est conseillé d'attendre la montaison pour l'apport éventuel d'azote.
Dans tous les cas, ne pas apporter plus de 100 kg/ha d'azote en une fois (voir tableau 2).

**Clarisse Guiziou-Jaouen et Aurore Baillet, Terres Inovia**

*(1) www.regletteazotecolza.fr (voir QR Code)*



ÉLEVAGE

// CULICOÏDES

# 58 Arrêter de subir

**En début d'année, le réseau GDS et le Cirad ont lancé une campagne de deux ans de piégeage des culicoïdes.**

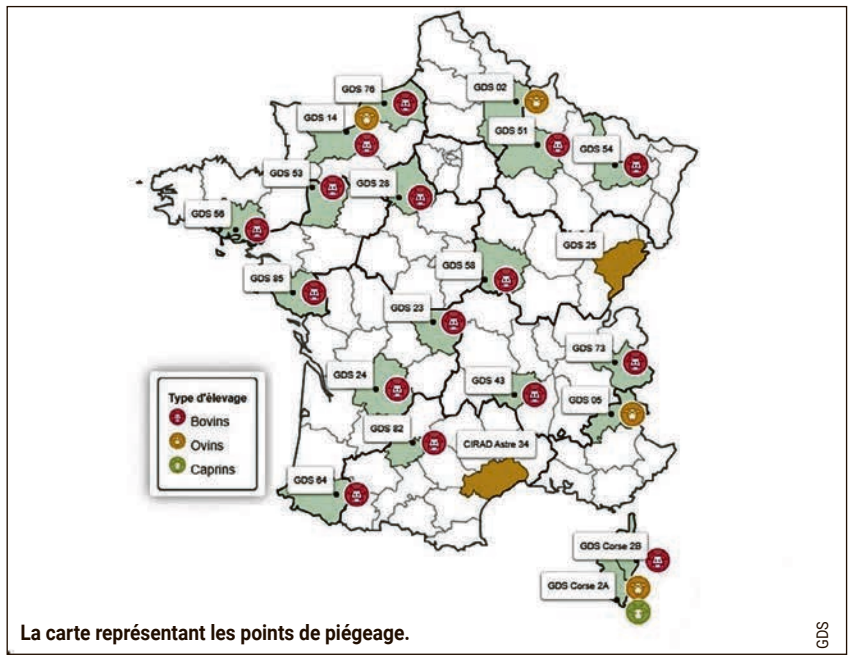
Afin de mettre à jour leurs données sur les culicoïdes, le réseau GDS France et le Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) ont mis en place une campagne de piégeage depuis le début d'année. Pour rappel, le Cirad a déjà coordonné le réseau national GDS entre 2009 – 2012 et 2015 – 2018, permettant d'actualiser les connaissances sur la diversité, l'abondance et la saisonnalité des culicoïdes, et de définir les périodes réglementaires d'activité utilisées par la Direction générale de l'alimentation (DGAl).

Ainsi pour cette nouvelle mobilisation, les comptages seront mis en perspectives avec les évolutions climatiques. Au total, les piégeages seront réalisés sur 21 sites, soit un site par département, dont la gestion de 20 sites est assurée par les GDS locaux, tandis que le dernier sera pris en charge par le Cirad.



GDS 58

Le piège, ici dans l'exploitation de Magny-Cours, mis en place par le GDS 58. Pour Rodolphe Morizot, *« il s'agit d'un piège sud-africain qui n'est plus fabriqué de nos jours. Les maladies vectorielles circulant depuis longtemps chez eux, ils ont un temps d'avance sur nous, en ce qui concerne la recherche »*.




La carte représentant les points de piégeage.

GDS

## Un point local

Pour la Nièvre, le piège a été disposé dans une exploitation à Magny-Cours, comme le détaille Rodolphe Morizot, directeur du GDS 58 : *« Nous connaissons assez bien les conséquences de la FCO et de la MHE (même si cette dernière ne circule pas dans notre département). Face à cela, il est aujourd'hui indispensable de mettre à jour notre connaissance des culicoïdes afin de pouvoir anticiper »*.

Plus concrètement, il explique : *« nous pourrons cibler la période d'activité, afin de pouvoir mettre potentiellement des actions en amont d'une circulation forte. De plus, peut-être que des analyses complémentaires nous permettront de voir quel virus est véritablement véhiculé par les culicoïdes. En somme, nous voudrions savoir ce qu'ils transportent et quand. À terme, cela pourra nous permettre de mettre en place des mesures préventives, alternatives et complémentaires ; en un mot de trouver un moyen de lutte intégré. Aujourd'hui, nous ne devons être encore plus proactifs face à ces maladies vectorielles, car la FCO, la MHE ou encore la DNC ne seront probablement pas les dernières… Nous nous devons d'anticiper pour éviter de les subir. Pour ce faire, des données du terrain sont indispensables pour avoir une recherche ciblée et efficace »*.

## Le protocole

En l'essence, le protocole du piège est le suivant : *« Nous le mettons en route une heure avant le coucher du soleil et nous le relevons le lendemain, une heure après le lever du soleil – puisque c'est dans ces moments que l'activité est supposée plus importante. Nous réitérons l'opération tous les 15 jours »*. La première levée a été effectuée le 6 janvier, la seconde le 20 et la troisième a eu lieu le 3 février. Pour l'instant le piège est placé en bâtiment mais Rodolphe Morizot stipule : *« Nous le mettrons en extérieur lors du lâcher des animaux aux prés, courant mars-avril »*. Il pointe également que le comptage n'est pas l'unique donnée transmise : *« Nous indiquons les conditions climatiques, la température, le nombre d'animaux présents, ou encore la physionomie de l'environnement (présence de rivière ou de haies, etc.). Tout cela est nécessaire pour bien comprendre le comportement de l'insecte »*. Il conclut sur cette campagne : *« Nous essayerons de diffuser les données récoltées quand nous aurons un peu de recul, mais une chose est certaine, pour nourrir la réflexion sur les actions décidées au niveau national, il est indispensable d'avoir de la donnée issue du terrain »*.

**Chloé Monget**

// ÉLEVAGES OVINS

# 21 Une astuce à copier

**Un éleveur ovin de Côte-d'Or a remporté le premier prix du Berger Futé de TechOvin.**



Éloi Mony, vainqueur malgré lui : il vous dit pourquoi dans cet article.

Mieux vaut tard que jamais ! Nous sommes totalement passés à côté de cette information à l'automne : Éloi Mony, éleveur à Francheville à côté de Saint-Seine-l'Abbaye, a remporté le premier prix du dernier Berger Futé de TechOvin. Ce concours national récompense et promeut chaque année des astuces mises en place par les bergers sur leurs exploitations. Afin de faciliter la contention de ses agneaux lors du déparasitage, l'éleveur côte-d'orien a fixé une patte métallique sur le manche de son pistolet. Un crayon marqueur y a été inséré. Seule une main est ainsi mobilisée pour traiter et marquer les animaux.

La seconde main du berger est donc disponible pour les contenir. *« Sans ce système, il faudrait trois mains, donc deux personnes »*, fait remarquer Éloi Mony, *« il en faudrait une pour maintenir la tête de chaque ovin, une autre pour manipuler le pistolet et une autre pour marquer le mouton avant de le relâcher. J'utilise cette technique depuis mon installation il y a six ans, je n'ai pas besoin d'aide et je peux travailler seul ! »*.

## Ce n'est pas moi !

Éloi Mony connaît bien ce concours du Berger Futé et regarde avec attention les résultats de chaque édition. *« Mais pour ma part, je n'ai absolument aucun mérite »*, souligne l'éleveur, avant de se justifier : *« tout d'abord, cette technique, ce n'est pas moi qui l'ai inventée, c'est Sylvain Thierry, éleveur en Haute-Marne, aujourd'hui en retraite, chez qui j'étais en stage à l'époque. J'avais essayé ce pistolet chez lui et cela m'avait beaucoup plu, j'ai eu envie de le reproduire une fois chez moi. Sylvain n'avait jamais voulu participer au Berger Futé. Moi non plus, d'ailleurs, car je ne suis pas un féru de concours. C'est mon oncle Laurent Solas, technicien ovins en Saône-et-Loire, qui a insisté et il a même fait les démarches pour moi ! Je lui avais donné mon accord, cette astuce toute simple méritait d'être connue. Il m'avait filmé en train de travailler il y a un peu plus d'un an et ce concours, je n'y pensais même plus. Même la conception en elle-même, je ne l'ai pas réalisée : la soudure spécifique, je l'avais confiée à Bresson Construction, à Villaines-en-Duesmois »*. Vainqueur malgré lui, Éloi Mony a reçu la somme de 1 000 euros pour cette technique mise au goût du jour : *« cet argent a permis de financer un bon restaurant, à Blaisy-Bas, avec une quinzaine d'éleveurs de moutons, actifs ou en retraite, sans oublier ceux qui ont fait les démarches pour moi ! Nous avons passé un très bon moment, avec une belle tablée »*.

**AG**



Une patte métallique contenant un crayon marqueur est soudée sur le pistolet drogueur. Seule une main est ainsi mobilisée pour traiter et marquer les agneaux.



ÉLEVAGE

// JOURNÉES BÂTIMENTS

# Un partage d'expériences

**Les journées bâtiments, c'était la semaine dernière en Côte-d'Or. Zoom sur la première des visites, chez Benoît Boudier près de La-Roche-en-Brenil.**

Les journées bâtiments de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont connu un nouveau succès cette année, avec une belle fréquentation et de nombreux échanges entre participants. Lundi 2 février, pour la première des cinq visites au programme, pas moins de 60 personnes avaient fait le déplacement chez Benoît Boudier au Boulois, près de La-Roche-en-Brenil. Cet éleveur bio charolais de 52 ans a présenté plusieurs de ses outils de travail, dont une stabulation en aire paillée avec système de raclage logeant une cinquantaine de bœufs. C'est à cette construction, équipée d'un toit solaire d'une puissance de 300 kWc, que nous nous intéressons ici. Nous avons invité l'éleveur à donner une note sur 20 pour illustrer sa satisfaction de cet outil : *« Je dirais 15 sur 20. Je ne peux pas donner davantage mais ça, c'était prévu ! En effet, ce bâtiment est polyvalent, il accueille des animaux, une fumière et il y a aussi une partie stockage de fourrages. J'ai choisi la simplicité pour diminuer les frais, tout en étant efficace pour les panneaux. Je fais donc trois choses dessous : forcément, cela manque un peu de spécificité pour chaque poste mais je le savais. Pour le stockage, il manque peut-être de la hauteur. Pour les animaux, c'est sans doute un peu trop ventilé, mais c'est le choix de la polyvalence. Pour le reste tout va très bien »*. Et maintenant, quelle note donner aux démarches et au délai de cette réalisation ? Benoît Boudier esquisse un petit sourire et lâche un 2 sur 20 sans la moindre hésitation : *« il y a eu pire que moi, mais quand même… Le permis de construire a été déposé fin 2021 et on rentre dans le bâtiment seulement trois ans plus tard. Oui, c'est long. Les délais pour le photovoltaïque prennent beaucoup de temps avec Enedis et EDF. Entre les autorisations et le branchement, il faut être patient. Si la livraison a bien eu lieu en février 2024, il a fallu attendre la fin de l'année pour être payé, avec des incertitudes sur le prix de rachat. Sur les démarches, il faut être rigoureux sur tout ce que l'on fait. C'est le plus compliqué dans une construction »*. Concernant le financement et le coût, l'éleveur donne une note de 10 sur 20 : *« en 2021, la ferraille avait beaucoup augmenté… Rien que le prix de la structure métallique, pourtant toute simple, est le même que la facture totale - équipement compris - d'un autre bâtiment de même surface, réalisé en 2016. Oui, ça fait mal. Pour le reste, le financement s'est plutôt bien passé, les banques sont devenues plus avenantes avec ce genre de projets. Mais à ce que je comprends, cela devrait changer. Les projets de plus de 100 kWC devraient être soumis à appels d'offres : cela prendra encore plus de temps et le prix de rachat ne sera pas connu à l'instant t : aller à la banque sans cet élément chiffré ne devrait pas être très évident ! »*.

AG



Benoît Boudier a échangé avec d'autres éleveurs.

## Un bon bilan



**Léa Grey, technicienne à la Chambre d'agriculture, dresse un bon bilan de cette édition : *« Nous avons accueilli entre 230 et 250 personnes. C'est une belle participation, ces journées sont très attendues chaque année. Chacune des cinq visites a attiré du monde, que ce soit en bovins allaitants, laitiers ou ovins. Les profils des visiteurs étaient assez variés mais beaucoup ont des projets en tête, ils sont venus à la chasse aux bonnes idées, il y a de l'activité en élevage et il faut s'en féliciter. Ces visites ont été, pour certains éleveurs, l'occasion de prendre contact avec moi pour la toute première fois : cela nous permettra d'échanger à nouveau ensemble très prochainement. Les questions ont été nombreuses, quelle est celle qui est revenue le plus souvent ? Il n'est pas facile de répondre, je dirais peut-être les conseils relatifs à la ventilation ».*** **La technicienne remercie une nouvelle fois les éleveurs qui ont accueilli ces journées : *« sans eux, cet évènement ne serait pas possible. Merci pour ces riches échanges et cette très belle convivialité. Rendez-vous désormais en 2027 avec, je l'espère, encore plus de projets au programme ! »*.**

// LE GDS RÉPOND À VOS QUESTIONS

## La régulation par piégeage des blaireaux est autorisée en zone tuberculose. Qui peut piéger ?

Le blaireau intervient dans la transmission de la tuberculose bovine. C'est pour cela que sa régulation, sous la responsabilité des lieutenants de louveterie, est nécessaire dans les zones concernées afin de casser le cycle de la maladie.

On ne peut pas se prétendre piégeur du jour au lendemain : un agrément délivré par le préfet est nécessaire pour exercer. Pour obtenir l'agrément de piégeur, il faut suivre une formation (cours théoriques et pratiques) organisée par la fédération des chasseurs et soutenu techniquement par l'association des piégeurs côte-d'oriens. Cette formation, qui dure a minima 16 heures, s'étale en général sur deux journées. Des formations sont régulièrement organisées à la Maison de la Chasse et de la Nature à Norges-la-Ville (celle des 29 et 30 avril est complète, les prochaines dates sont les 8 et 9 octobre). Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître auprès de la Fédération départementale des chasseurs. Le Groupement de défense sanitaire encourage vivement les éleveurs à passer l'agrément de piégeur et à constituer des brigades autour des piégeurs les plus aguerris et les plus disponibles. Si vous, éleveurs, ne pouvez pas vous investir comme piégeur, vous pouvez appuyer leur action, par exemple en assurant un relevé des pièges ou un recensement des terriers à piéger (rémunéré à hauteur de 4,50 euros par point référencé, vous pouvez vous renseigner sur ce recensement auprès du lieutenant de louveterie de votre secteur ou de la direction départementale de la protection des populations).

GDS de Côte d'Or

*Contacts :*
*- Association départementale des piégeurs côte-d'oriens (Philippe Martin, 06 11 91 70 85, 03 80 56 39 11, adpco21@bbox.fr) ;*
*- Fédération départementale des chasseurs (Julien Sere, j.sere@fdc21.com, www.fdc21.com) ;*
*- lieutenants de louveterie (Nicolas Pechinot, 06 11 82 22 50) ;*
*- Direction départementale de la protection des populations (Jérôme Ville, 03 80 29 42 04) ;*
*- Groupement de défense sanitaire (Alexandre Jobelin, 03 80 68 67 31, alexandre.jobelin.gds21@reseaugds.com, www.gdsbfc.org).*

// SANITAIRE

# Un cas de grippe aviaire dans l'Yonne

**Le 23 janvier dernier, un cygne atteint par la grippe aviaire a été retrouvé mort sur la commune d'Andryes.**

Afin de protéger les élevages de volailles commerciaux, la France a annoncé qu'elle se plaçait en niveau de risque *« élevé »* en ce qui concerne le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), le 22 octobre dernier. Cette décision fait suite au fait que neuf foyers au sein des élevages commerciaux ont été recensés dans les départements du Pas-de-Calais, de Côte d'Or, de Loire Atlantique, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Vendée, du Lot-et-Garonne, du Cher et de l'Allier et quatre foyers recensés au sein de basses-cours non commerciales, dans les départements de la Vendée, de la Charente-Maritime, de la Seine-Maritime et de la Loire-Atlantique. La faune sauvage, premier vecteur du virus de l'IAHP au cours des migrations, présentait près de 21 foyers au sein des départements du Morbihan, des Hautes-Pyrénées, de l'Aube, de la Marne et de la Charente-Maritime, en date du 5 août.

### Maintenir un niveau de biosécurité élevé

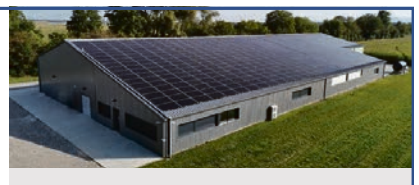
Depuis, le nombre de cas avait diminué jusqu'au 23 janvier dernier, où un cygne a été retrouvé mort atteint par le virus de l'IAHP dans la commune d'Andryes. D'après les dernières informations, ce cygne n'a pas contaminé de volailles issues d'élevages commerciaux ou de basses-cours.

Après avoir identifié un nouveau cas du virus de l'IAHP sur faune sauvage, la DDETSPP souhaite revenir sur les mesures de protection sanitaires à mettre en place *« en tout lieu, par tout propriétaire ou détenteur de volaille ou d'oiseaux captifs »* :

- la claustration ou protection ou protection par des filets des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs (basses-cours, zoos) ;
- mise à l'abri et protection de l'alimentation et l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles ;
- interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs ;
- interdiction de compétition de pigeons voyageurs ;
- restriction aux transports d'oiseaux appelants et interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

Les services de l'État tiennent à rappeler qu'il *« est strictement interdit »* d'organiser des rassemblements d'oiseaux dans les Zones à risque particulier (ZRP) et la *« participation d'oiseaux originaires des ZRP »* à tout rassemblement est également interdite. Cependant, des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département en fonction de plusieurs critères (protection animale pour les élevages de 50 oiseaux et plus ; rassemblements d'oiseaux réputés élevés de manière systématique en volière ; pour la chasse des restrictions quant aux mouvements et lâcher de gibiers à plumes).

D'après communiqué



BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Benjamin MARTIN | 06 88 74 63 62
Département : 58 | 71

info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com

Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

DIVERSIFICATION

// MARAÎCHAGE

# 58 Constats, besoins et envies

**Le 20 janvier, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait de dresser un bilan de campagne en maraîchage en présence des professionnels.**

Lors du bilan de campagne en maraîchage, le 20 janvier, proposé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), le constat était sans appel : *« aucune année ne se ressemble mais celles compliquées s'accumulent… »*. Afin d'éclairer un peu plus cela, Judith Nagopaé, conseillère en maraîchage à la CA 58, est revenue sur les différentes pressions sanitaires rencontrées en 2025, tout en le mettant en parallèle avec les conditions climatiques.

## Les données

*« Pour 2025, dans la Nièvre, nous avons constaté une augmentation d'1 °C par rapport à une année normale pour les températures maximales, et en ce qui concerne les températures minimums cela a été plus ou moins équivalent aux années précédentes. Mais, si pour 2025, nous avons eu à peu près le même nombre de jours au-dessus de 25 °C, cela ne fut pas le cas pour les jours de gel puisque nous comptabilisons 20 jours de plus de grand froid par rapport à 2024. Nous avons noté des pics de gel et de fortes chaleurs entraînant des épisodes de grêles, de mi-juin à mi-août, dans tout le département. En fin de saison, la baisse de luminosité a pu engendrer un problème de mûrissement »*. Elle poursuit sur les ravageurs : *« ces conditions un peu particulières ont été propices à l'arrivée précoce de pucerons en plein champ et sous-abris entraînant des phénomènes de viroses, qui ont été accentués pas les grosses chaleurs. Sur les alliacées, la présence de mouches du poireau a été fortement observée, par ailleurs les dégâts de punaises phytophages : vertes, Lygus ou diaboliques (espèces qui s'étendent de plus en plus dans le 58) ont été remontées car facilement confondues avec d'autres ravageurs. D'ailleurs, l'an dernier, nous avons mis en place un essai sur aubergine sous tunnel sur cette problématique, et le suivi est reconduit pour 2026. Enfin, chose assez rare, nous avons eu des tordeuses sur les tomates - donc nous suivrons également cette évolution. Côté maladie, un suivi chez les producteurs de fraises se poursuivra cette année pour surveiller l'arrivée éventuelle d'une nouvelle maladie Pestaloptiopsis qui pourrait être problématique sur l'atelier »*.

## Variétés et débouchés

Du côté des professionnels présents lors de la rencontre, certains évoquent une accumulation d'années de plus en plus compliquées pour produire, avec un problème de fécondité notamment sur tomates et courges.

Les pommes de terre furent aussi évoquées avec des comportements *« étranges »* comme pour la variété Babylone qui en 2025 a eu trois floraisons. Afin d'apporter des clés aux maraîchers, Judith Nagopae évoque la réalisation de fiches climatiques et économiques : *« Avec les collègues de la Région nous avons effectué un gros travail pour cibler les légumes possibles à produire en Bourgogne Franche-Comté dans quelques années et en parallèle de cela une création de références économiques sur les exploitations maraîchères. Au total, 25 communes sont représentées, avec pour la Nièvre : Nevers, Clamecy et Luzy. Les fiches sont focalisées sur cinq légumes et devraient être disponibles en mars »*. Si les exploitants présents ont accueilli cette annonce avec enthousiasme, ils pointent aussi que *« l'atout majeur pour nous en sortir serait la recherche variétale mais il semble qu'il n'y ait ni la volonté ni les budgets pour la faire »*, les attaques de la faune sauvage furent aussi mises sur le tapis comme un problème récurrent *« quasi sans solutions »*. Enfin, ils discutèrent des débouchés : *« Nous nous diversifions de plus en plus car nous n'avons pas le choix. Mais, les charges continuent d'augmenter et certains marchés annoncés comme prometteurs n'aboutissent jamais. À l'image de la restauration collective, nous réalisons des investissements dans ce sens pour avoir les volumes nécessaires afin de répondre à cette demande, mais au final il ne se passe rien ; on nous a promis des débouchés qui n'existent pas ! »*.




Judith Nagopae, conseillère en maraîchage à la CA 58, a dressé le bilan climatique et sanitaire de l'année 2025, le 20 janvier à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.



La dégustation de potimarrons issus des essais sur la conservation a clôturé la rencontre.

## Se rassembler et essayer

Enfin, la question de l'isolement de certains maraîchers fut pointée par eux-mêmes comme une souffrance à la fois sociale et technique : *« Nous ne sommes pas au courant de ce qu'il se passe et plus globalement on ne se connaît finalement pas ; c'est dommage »*. Ils conclurent la rencontre sur la volonté de se rassembler, avec pour finir une dégustation de potimarrons issus d'un essai conduit cette année. *« Ce test avait pour objectif premier deux dates de récoltes différentes (date de récolte classique ou 350 °C après floraison) et une conservation la plus longue possible. On observe que sur potimarron, récolter lorsque le pédoncule est encore vert c'est possible mais attention à ce que l'immaturité de cet organe ne soit pas une potentielle porte ouverte aux maladies en conservation »*. D'ailleurs Judith Nagopae rappelle : *« Il faut pour cela une humidité de 60 % et environ 12 °C »*. Avec des échanges plus que nourris et dynamiques, tous les sujets prévus ne purent être abordés mais en l'essence, ils ont quand même pu échanger sur quelques travaux tels que l'essai pluriannuel sur l'apport des matières organiques en agriculture biologique sur sol sableux intitulé Mafersol ou encore les variétés de pomme de terre.

**Chloé Monget**

// CONSOMMATION LOCALE

# 21 Le Département de Côte-d'Or cherche un maraîcher

**Le Conseil départemental lance un appel à manifestation d'intérêt pour de la production de légumes bio à destination de la restauration hors domicile locale.**

Depuis plus de 10 ans, le Conseil départemental de la Côte-d'Or mène des actions multi-partenariales, impliquant une grande diversité d'acteurs dans le but d'appuyer la structuration et le développement des filières locales d'alimentation sur le département.

La collectivité territoriale et la Chambre d'agriculture co-portent également un Projet alimentaire territorial départemental (PATD Alimen'terr 21) depuis 2020. Ce PATD a pour objectif de faciliter les logistiques alimentaires locales pour pouvoir massifier les achats de produits locaux par la restauration collective et les commerces de proximité, et d'assurer une animation territoriale dans un objectif de transversalité. Dans ce contexte, le Conseil départemental de Côte-d'Or a décidé, en 2017, d'acquérir 20 ha de foncier à Perrigny-lès-Dijon afin de créer un pôle de maraîchage biologique pour, notamment, produire des légumes à destination de la restauration hors domicile et notamment des repas des collégiens et résidents dans le secteur médico-social.

Dans ce cadre, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à la création d'une activité de maraîchage sur ce pôle est lancé. Les porteurs intéressés ont jusqu'au 3 avril à 17 heures pour déposer leur candidature. Les maraîchers intéressés bénéficieront d'une mise à disposition gratuite du foncier, avec système d'irrigation basse et haute pression. Ils pourront également disposer d'un bâtiment agricole de 20 m2 avec chambre froide. Pour candidater, scannez le QR code qui accompagne cet article.

**D'après communiqué**




L'appel à manifestation d'intérêt est valable jusqu'au 3 avril.

**// EN SAVOIR +**

// INTERPROFESSION

# Nouveau duo de présidents au Comité Bourgogne

**Organisée fin janvier à Beaune, l'assemblée générale du Comité des vins de Bourgogne a vu l'élection d'un nouveau Comité permanent. À sa tête, deux présidents : Laurent Delaunay repart pour le négoce, alors que Michel Barraud succède à François Labet pour la viticulture. Élus pour 4 ans, ils mèneront les travaux visant à concevoir le plan stratégique de la filière pour 2035, qui doit être voté début juillet.**




Comité Bourgogne

**Le nouveau binôme à la présidence du Comité Bourgogne, pour les quatre prochaines années : Laurent Delaunay (à gauche) et Michel Barraud.**

Michel Barraud, nouvellement élu président du Comité Bourgogne pour le collège viticulture, a ouvert son intervention par un appel clair à *« l'unité au sein de la structure, mais aussi au sein de la région tout entière. Je m'attacherai donc à fédérer. »* Face aux enjeux actuels, il a rappelé l'importance des trois piliers de l'interprofession :

- Le pôle Technique et Innovation devra accompagner la filière face au dérèglement climatique et aux pertes de récoltes, tout en préservant l'excellence qualitative.
- Le pôle Intelligence Économique et Stratégique, dont l'étude prospective lancée fin 2025 sur les marchés de demain constituera un outil clé de pilotage pour la réflexion à horizon 2035.
- Le pôle Marketing et Communication *« parce que la communication a toujours fait partie de mes priorités »*.

## Objectif de neutralité carbone

Il a souligné la nécessité de poursuivre la formation des prescripteurs tout en renforçant le lien direct avec les consommateurs, notamment à travers le développement de l'œnotourisme. L'accueil dans les Cités des Climats et vins de Bourgogne deviendra un atout central. Il en a profité pour saluer l'arrivée d'Édouard Mognetti à la direction de cette structure qui intègre tout le vignoble. L'objectif de neutralité carbone, socle de la stratégie 2035, constituera à la fois le moteur et la trame de fond du nouveau plan décennal. Michel Barraud co-préside donc le Comité des vins de Bourgogne, conformément au nouveau règlement du Comité des vins de Bourgogne voté en juillet 2025, avec Laurent Delaunay, qui représente le collège du négoce. Chacun représentera l'interprofession de la même façon pendant tout le mandat, même si l'alternance tous les deux ans demeure pour l'animation des réunions et la conduite des délégations. C'est un mandat de symbiose, avec responsabilités partagées. Michel Barraud est né en 1967 à Mâcon, dans une famille de vignerons. Bercé dans le milieu viticole depuis l'enfance, avec des parents passionnés, il sait dès 11 ans qu'il en fera son métier. Il étudie à la Viti à Beaune, en sort avec un BTS Viti-OEno et s'installe en 1989 avec ses parents. Il est vigneron-coopérateur au sein de la cave de Sologny, car il apprécie les valeurs de cette organisation. En 1998, la Cave de Sologny fusionne avec les Caves de Prissé et Verzé pour créer la Cave des Vignerons des Terres Secrètes. Michel Barraud est entré au conseil d'administration en 2001 et en est devenu président en 2007. Président de la Commission Communication de l'interprofession (BIVB) de 2022 à 2026, Michel Barraud a aussi été membre du bureau et trésorier de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB). Il est également vice-président de l'Union des producteurs de vins de Mâcon (UPVM) et membre du Comité régional de l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao).

D'après communiqué

### Nouveau Comité permanent et présidences des commissions thématiques

**Le nouveau Comité permanent du Comité Bourgogne est composé de la manière suivante :**

- **Coprésidents : Michel Barraud (71) pour la viticulture et Laurent Delaunay (21) pour le négoce**
- **Trésorière : Marianne Vilain (89)**
- **Secrétaire général : Jean Soubeyrand (21)**
- **Membres actifs : Bruno Verret (89) ; Francine Picard (21) ; Jérôme Chevalier (71) ; Florent Latour (21)**
- **Membres de droit : Thiébault Huber (21) président de la CAVB (viticulture) et Albéric Bichot (21) président de la FNEB / UMVGB (négociants-éleveurs).**

**Quant aux Comissions thématiques, elles sont présidées par les personnes suivantes :**

- **Marketing et Communication : Danièle Bonnardot (21) et Florian Migeon (21)**
- **Technique et Innovation : Manuel Olivier (21) et Frédéric Barnier (21)**
- **Intelligence Économique et Stratégie : Mathieu Woillez (89) et Manoël Bouchet (21)**
- **Chablis : Jean-François Bordet (89) et Paul Espitalié (89)**

// ANNIVERSAIRE

# Vita Bourgogne : cinq ans de recrutements et de formations viticoles

**Le programme Vita Bourgogne, créé pour promouvoir les métiers, formations et besoins en recrutements de la filière viticole, vient de célébrer ses cinq ans d'existence.**

700 offres d'emploi non pourvues : en 2019, ce constat avait poussé la filière viticole bourguignonne à réagir. La situation n'était pas normale et il fallait absolument prendre une initiative pour redonner de la visibilité et de l'attractivité aux métiers et formations dans ce domaine. C'est de là qu'est né Vita Bourgogne, de la volonté commune de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB), de l'Union des maisons de vin de Grande Bourgogne (UMVGB), du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (aujourd'hui Comité Bourgogne) et avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et du Fonds social européen. Ce programme, qui est à la fois un site internet et une plateforme de recrutement, célébrait son cinquième anniversaire à Beaune, le 5 février. *« L'ambition fondatrice,* précise Albéric Bichot, président de la Fédération des négociants éleveurs de Grande Bourgogne (Fneb), *c'était de rendre visibles nos métiers, nos formations et les emplois à pourvoir, générer des vocations, faciliter la rencontre entre chercheurs d'emplois et employeurs. »* La profession avait conscience du fait que les métiers de la vigne étaient mal perçus, mais souvent mal connus.

## Prendre en compte les attentes sociétales

*« Il y avait aussi,* poursuit Albéric Bichot, *la nécessité de s'adapter aux nouvelles attentes sociétales des jeunes. Ils ne sont plus dans l'objectif de faire toute leur carrière dans un seul domaine. Il fallait prendre en compte les problématiques de logement et de mobilité, de pénibilité au travail, d'égalité des sexes, faciliter la rencontre entre chercheurs d'emplois et employeurs. Et on ne parle pas que des travaux de la vigne : il y a aussi tout ce qui se fait en caves. Vita, c'est une approche collective, transversale, ancrée dans les territoires. C'est, pour notre filière, un véritable outil de gestion des ressources humaines. »* Et un outil qui suscite la curiosité, notamment de la Champagne, selon Thiébault Huber, président de la CAVB : *« Toutes les régions viticoles françaises sont confrontées aux mêmes problématiques que celles qui nous ont poussées à créer Vita Bourgogne »* précise-t-il. *« Les postes à pourvoir concernent plusieurs métiers en tension,* ajoute pour sa part Océane Poullaud, de l'UMVGB et chargée de projet Vita Bourgogne : *salariés viticoles, tractoristes, salariés administratifs, mécanicien en chai… »* Dans la même logique, en 2024 et 2025 Vita Bourgogne a mis en place un partenariat avec des écoles de la région pour inciter des étudiants à participer aux vendanges ou aux travaux en vert dans les vignes. La plateforme met en relation les étudiants et les domaines viticoles qui le souhaitent et elle prend en charge les billets de train nécessaires pour se rendre sur les lieux de travail. En 2025, 26 domaines et maisons de vin de toute la Bourgogne ont participé aux Vendanges étudiantes, et 63 étudiants ont ainsi pu découvrir les métiers du secteur.

Berty Robert

### Vita Bourgogne en chiffres

**Depuis 2020, le programme Vita Bourgogne s'est concrétisé par :**

- **la publication de 4 900 offres d'emploi ;**
- **le dépôt de 25 800 candidatures (dont 7 800 candidatures en 2025) ;**
- **la présence de près de 900 recruteurs sur la plateforme ;**
- **30 interventions par an.**



**L'anniversaire a fourni l'occasion d'entendre les témoignages de jeunes qui se forment aujourd'hui dans les métiers viti et vinicoles, comme, ici, Clément Ferrando et Justine Joly, tous deux apprentis au Domaine Lahaye de Pommard.**

// CONSTITUER DES RÉSERVES

# Ne plus laisser partir une ressource

**Véritable « château d'eau » en tête de différents bassins-versants, la Côte-d'Or se doit de réfléchir aux usages et à la préservation des ressources en eau. Le monde agricole local s'est penché sur la question et propose des pistes qui intéressent de nombreux secteurs.**

À l'automne dernier, Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, présentait officiellement le « Manifeste pour une eau au service de la souveraineté agricole et alimentaire » *(Terres de Bourgogne du 10 octobre 2025, N° 1855)*. Ce document, adressé aux acteurs du territoire et aux financeurs potentiels à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et du département de la Côte-d'Or (collectivités locales, financeurs publics et privés, organismes agricoles, gestionnaires de l'eau), compilait deux ans de travail initié par le prédécesseur de Jacques de Loisy, Vincent Lavier, afin de nourrir une réflexion profonde et transversale sur les usages de l'eau. Le but étant de faire émerger des solutions, dans un contexte de changement climatique, pour assurer des accès à la ressource en eau, mais pas uniquement réservées aux usages agricoles. Certes, les besoins des cultures ou de l'élevage sont au centre des réflexions engagées sur ce manifeste mais le monde agricole a, en l'espèce, bien compris que rien ne peut se bâtir sur une approche réductrice ou exclusive des choses. C'est pourquoi les univers industriels ou les services de lutte contre les incendies ont été associés à la démarche, afin d'en garantir l'acceptation sociétale et la finalité globale, pour des usages multiples de la ressource.

## Contexte géographique unique

Dans l'introduction du document, ses initiateurs n'ont pas oublié de revenir sur la place particulière que tient le département de la Côte-d'Or : un territoire, situé en tête de bassin, qui joue un rôle stratégique : il conditionne la disponibilité et la qualité de l'eau pour l'ensemble des territoires en aval. *« Ce contexte géographique unique*, précisaient-ils, *implique une gestion appropriée et adaptée de la dépendance de l'agriculture à l'eau. »* Ce manifeste décrit aussi l'évolution des précipitations à laquelle notre région doit s'attendre dans les 80 ans qui viennent. Les prévisions indiquent que, par rapport à aujourd'hui, les précipitations seront plus importantes en hiver et au printemps, et moindre en été. *« Cette répartition inégale,* décrit le manifeste, *entraînera des conséquences sur la temporalité des besoins en eau des cultures. »* Selon les modèles de projections climatiques, les volumes de précipitations annuelles semblent se maintenir. En revanche leur répartition spatiale et temporelle devrait se caractériser par de fortes disparités, avec, sans doute, des excès d'eau en automne et hiver, et des manques importants en été. Les conséquences sur les cultures seront loin d'être négligeables avec, à l'horizon 2100, *« des baisses de rendements évaluées, en moyenne de 10 % à 20 % selon les cultures considérées. »* En BFC, cela devrait se traduire par une perte de production annuelle équivalente à 440 000 tonnes de blé, à laquelle s'ajoute une perte de 4 millions de tonnes d'herbe. *« Nous perdrons,* prédit le manifeste, *de quoi satisfaire l'équivalent des besoins alimentaires annuels d'1,1 million de personnes, soit près de 40 % de la population de Bourgogne-Franche-Comté, et l'équivalent des départements de Côte-d'Or et du Doubs. »*

## Des initiatives de terrain

Dans ces conditions, la nécessité d'une gestion concertée de la ressource en eau paraît incontournable. Des actions existent déjà, notamment, en Côte-d'Or, avec le projet Eau et agriculture durable du châtillonnais (EADC) qui prévoit un soutien aux éleveurs adoptant des pratiques vertueuses envers la ressource en eau. *« Des projets qui méritent d'être soutenus et dupliqués »* soulignait le Préfet de Côte-d'Or et de Région BFC Paul Mourier, lors de la Conférence départementale de l'eau organisée à Longvic, près de Dijon, début décembre. Lors de cette même conférence, Jacques de Loisy incitait même à *« cultiver l'eau »* : *« il y a un enjeu pour retenir en Côte-d'Or une partie de l'eau de la Saône. On doit pouvoir recréer des plans d'eau ou des étangs, alimentés par des eaux de surface, qui fourniront des îlots de fraîcheur, un relais pour l'abreuvement du bétail, une source de consolidation pour les productions végétales et une eau utile aux pompiers comme à la biodiversité. Plutôt que de transformer les parcelles agricoles en vases d'expansion pour limiter les effets des crues, cultivons l'eau ! Les retenues n'auront pas pour but d'augmenter les prélèvements et les productions, mais de maintenir un potentiel de production. »* Autre exemple de travaux menés en ce sens : la concrétisation de solutions d'abreuvement de bovins dans l'ouest de la Côte-d'Or, par l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) Armançon, à travers différents appels à projets et avec l'appui de financement de l'agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Par ce biais, des citernes souples, remplies l'hiver avec l'eau disponible sur les parcelles (source, cours d'eau) permettent de sécuriser l'abreuvement des animaux d'élevage. Une citerne de ce type, de 300 m³ et bien intégrée au paysage, permet d'abreuver 30 vaches pendant trois mois. Ces quelques exemples illustrent le fait que des solutions sont possibles, à partir du moment où elles reposent sur des réflexions engagées avec tous les acteurs concernés.



**À l'instar de la réserve d'eau constituée à Fauverney, en Côte-d'Or, le monde agricole réfléchit à la constitution d'autres réserves dont les usages seraient multiples.**

## Des plans d'eau

Dans ce cadre, le « Manifeste pour une eau au service de la souveraineté agricole et alimentaire » envisage différents outils de gestion des eaux :

– création de plans d'eau ;
– limitation de la pression sur l'eau potable ;
– réutilisation des eaux pluviales ;
– maintien des éléments favorables au remplissage des nappes.

La création de plans d'eau doit répondre à des critères précis : assurer le potentiel agricole du territoire et pérenniser les filières agricoles actuelles et à venir, être le socle d'une souveraineté alimentaire répondant aux besoins des populations ; assurer les besoins alimentaires des populations ; limiter l'impact des précipitations intenses sur une période courte ; répondre aux politiques d'aménagement du territoire. Le stockage de l'eau fait aussi partie des solutions pour éviter et atténuer les inondations futures. Par ailleurs, un plan d'eau permet de stocker l'eau quand elle est disponible, pour éviter les conflits quand la ressource est rare, et ainsi avoir la possibilité de maintenir les niveaux d'étiage. Il assure aussi un *« effet tampon climatique »* près des zones irriguées en rafraîchissant les alentours. Il maintient la biodiversité (notamment en période de sécheresse), et participe à la lutte contre les incendies. L'alimentation de ces plans d'eau peut prendre différents visages :

– eaux de ruissellement et de toiture ;
– eaux usées traitées de stations d'épuration ;
– prélèvements en rivière lors de périodes de hautes eaux ;
– eaux usées traitées industrielles.

Il est aussi possible de limiter l'évaporation de l'eau de ces plans d'eau, par exemple par l'installation de panneaux photovoltaïques flottants qui contribueront à produire une énergie renouvelable. Constituer des réserves en eau sans commettre des erreurs qui ont pu se produire ailleurs en France reste donc une priorité véritablement envisageable en Côte-d'Or.

**Berty Robert, avec Manifeste sur l'eau**






RESSOURCES EN EAU

// EN IMAGES

# L'eau, une ressource indispensable

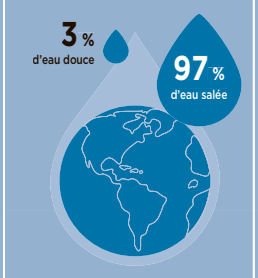


L'observation de la parcelle est la principale méthode pour déclencher l'irrigation à 73 %.

Les autres méthodes :
- Conseils d'organismes techniques : 13 %
- Outils de pilotage d'irrigation : 8 %
- Usages et réglementations : 6 %

©Stock-trirurg

## EAU SUR TERRE




## EAU RENOUVELABLE

En France métropolitaine

La **ressource en eau renouvelable**, c'est la totalité de l'eau douce qui entre sur un territoire par le cycle naturel de l'eau : les cours d'eau et précipitations qui ne retournent pas à l'atmosphère.

Moins de la **moitié** des **eaux de pluie** devient de l'eau renouvelable.

**Composition** eau renouvelable

- **94 %** d'eau de pluie
- **6 %** des cours d'eau entrant sur le territoire

**Diminution** de la ressource :




**Moins de pluie en automne**
(période de réalimentation des nappes d'eau souterraine) sur
**49 %** du territoire

**Augmentation del'évapotranspiration**
sur le territoire (entre 1959 et 2018)
En automne : 56%
En hiver : 76 %
Au printemps : 100 %
En été : 29 %

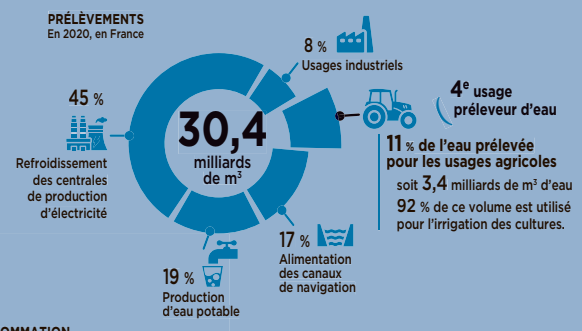
**Restrictions d'eau**
**+ 30 %** du territoire est touché **chaque année** par des **restrictions d'usages de l'eau** entre **2017** et **2020**

Source : SDES, 2022

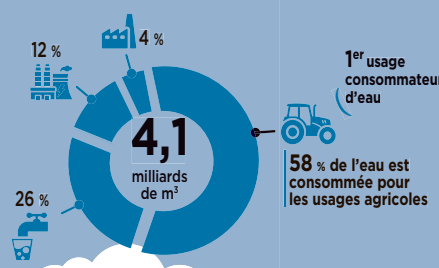
## PRÉLÈVEMENTS ET CONSOMMATION D'EAU DOUCE

**L'eau prélevée** est la quantité d'eau pompée dans les rivières ou les nappes pour un usage anthropique. Selon les usages, une partie de cette eau est restituée dans les rivières (eaux usées par exemple).

**PRÉLÈVEMENTS**
En 2020, en France




**CONSOMMATION**
Moyenne 2010-2019, en France

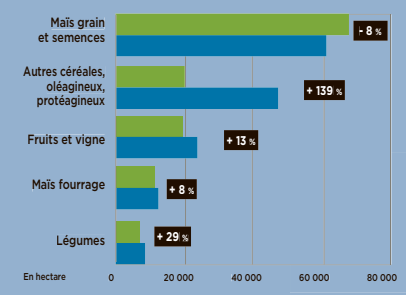



**L'eau consommée** est la quantité d'eau prélevée qui ne retourne pas dans les rivières. C'est le cas de l'eau d'irrigation qui est utilisée par les plantes et est transpirée dans l'atmosphère.

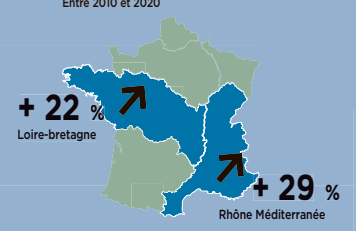
Source : BNPE, 2020

## IRRIGATION

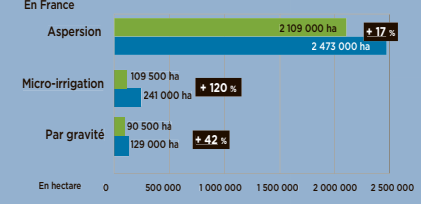
**ÉVOLUTION DES PRINCIPALES SURFACES IRRIGUÉES**
En Auvergne-Rhône-Alpes entre 2010 et 2020




**ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS ET SURFACES ÉQUIPÉES D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION**
Entre 2010 et 2020




**TROIS MÉTHODES D'IRRIGATION**
En France




Source : Agreste - SSP

**POURQUOI IRRIGUER ?**

**Permettre une production**
**80 %**
des surfaces de production de légumes sont irriguées.
En Auvergne-Rhône-Alpes

**Augmenter le rendement**
**+ 30 %**
de rendement en maïs grain
En Auvergne-Rhône-Alpes

**Sécuriser les productions face aux changements climatiques**

Chiffres RGA 2020

## CYCLE DE L'EAU




## ABREUVEMENT

**55 à 120 l d'eau/jour**
Consommation d'une vache laitière

## S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : DES EXEMPLES

- Optimiser l'irrigation avec des outils de pilotage
- Ombrage des cultures et des animaux
- Adaptation variétale
- Évolution des pratiques

©freepik - ©CA Aura I Infographie : Impact by ARB - LN I Novembre 2024




Gestion des eaux agricoles :
Drainage - entretien de drainage et Subirrigation
Terrassement divers
Elagage, broyage à la pelle
Location de matériel (pelle, débouche drain…)
Assainissement

Les cassons
03500 Bayet
allagnon03@orange.fr
www.allagnon-sarl.com
Tél : 06 47 84 81 67
04 70 45 89 85

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



SAS PREFATECH
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITÉ LIVRAISON ET POSE

Située au carrefour des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, la SAS PREFATECH est spécialisée dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.

*«Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications ».*

ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29
chevalier-n@prefatech.fr


Fosse à lisier


Panneaux de stabulation


Murs de silo

// DIRECTIVE NITRATES

# Des évolutions sur le PAR 7

**L'actuel Programme d'actions nitrates (PAR 7) s'applique jusqu'en 2028. En septembre, il a toutefois connu quelques évolutions, notamment pour les nouvelles Zones d'actions renforcées (ZAR).**

Le socle scientifique repose sur les travaux du Groupe régional d'expertise nitrates (Gren), qui analyse les données de qualité des eaux et les bassins hydrographiques pour proposer un zonage traduit ensuite en arrêtés préfectoraux. La carte est en cours de révision, en phase de consultation des représentants de l'ensemble des usagers de l'eau – dont les organisations professionnelles agricoles. Le PAR7 repose toujours sur huit mesures, mais les ajustements de cette nouvelle version visent à mieux s'adapter aux réalités agronomiques, tout en renforçant la protection de la ressource en eau. Parmi les évolutions notables, le calendrier d'épandage évolue pour certaines cultures. Quelques changements sont intervenus en septembre dernier : il s'agit de plusieurs clarifications et adaptations concernant les couverts interculture valorisés (CIVES et dérobées), des règles pour encadrer la nouvelle possibilité d'apporter de l'azote à l'automne, et d'autres règles spécifiques en Zone d'action renforcée (ZAR) (c'est-à-dire surtout sur les captages prioritaires). La fertilisation minérale du colza à l'automne redevient possible sous conditions (date de semis, précédent cultural, faible disponibilité en azote du sol).



Les captages exploités pour fournir de l'eau potable aux habitants font l'objet de mesures de protection, et d'un suivi de leur qualité sanitaire (teneur en azote et phosphore, en produits phytosanitaires, de phosphore, présence de micropolluants organiques et métalliques…).

## Équilibre des fertilisations azotées

Autre changement : la distinction entre couverts végétaux d'interculture exportés (CIE) et non exportés (CINE) devient déterminante. Sur un CINE, l'épandage d'engrais minéraux de type 3 (ammonitrate, urée) est interdit, y compris avant son implantation. La flexibilité agrométéorologique, qui permettait d'avancer certaines dates de reprise d'épandage de deux semaines pour les effluents de type II et III, est maintenue, avec un suivi annoncé plus fin, notamment via les degrés-jours, pour mieux coller aux besoins des cultures. Côté stockage, pas de modification majeure. Le stockage au champ reste strictement encadré : uniquement pour le fumier compact non susceptible d'écoulement et, pour les fientes de volaille, avec plus de 50 % de matière sèche. L'équilibre de la fertilisation azotée (mesure 3) concerne tous les îlots en zone vulnérable, et même au-delà. Le reliquat sortie hiver est obligatoire au moins sur un îlot pour l'une des trois cultures principales. Le fractionnement des apports reste la règle, dans le respect de plafonds qui, eux, n'ont pas changé. Le plan de fumure et le cahier d'enregistrement (mesure 4) restent au cœur du dispositif. Désormais, l'exportation des couverts doit être enregistrée, en raison de son impact sur les plafonds d'apports d'azote. Le plafond d'azote organique par exploitation (170 kg/ha, toutes sources confondues) s'applique à toutes les exploitations utilisant des effluents en zone vulnérable, y compris celles valorisant du digestat de méthanisation.

## Expertise terrain

Les conditions particulières d'épandage (mesure 6) rappellent les interdictions sur sols enneigés, gelés ou saturés, et les distances à respecter près des cours d'eau, variables selon les effluents et la présence de bandes enherbées.

L'objectif reste de limiter le lessivage hivernal de l'azote. Les légumineuses pures restent interdites en interculture longue (hors agriculture biologique). La destruction est possible à partir du 15 octobre. Quelques assouplissements existent : derrière un tournesol ou un sorgho grain récolté tardivement, l'implantation du couvert peut être dérogée sous réserve d'une analyse de reliquat post-récolte. De même, après un maïs grain récolté tardivement suivi d'un broyage fin et de l'enfouissement des cannes, le couvert n'est pas obligatoire. La couverture permanente le long de certains cours d'eau repose sur une cartographie évolutive. La carte fait foi, mais elle n'est pas définitive. Les exploitants sont donc invités à solliciter une expertise terrain en cas de doute, en amont de toute intervention. Enfin, il est important d'anticiper. Qu'il s'agisse d'un projet de retournement de prairie, de déplacement de haie ou de réorganisation parcellaire, mieux vaut consulter en amont le guichet unique de la DDT, qui coordonne les avis de l'ensemble des administrations concernées (Dreal, urbanisme, biodiversité…).

**Berty Robert,**
**avec Alexandre Coronel**

### Zones d'actions renforcées

**Sur ces zones, certaines règles du programme nitrates sont durcies : l'interculture longue devient obligatoire, le fractionnement des apports azotés également, et la gestion des prairies permanentes est plus strictement encadrée. Le retournement des prairies permanentes y est interdit, notamment en zone de captage, afin de préserver la qualité de l'eau. Ces exigences s'ajoutent aux règles générales applicables en zone vulnérable et doivent être intégrées dans la stratégie agronomique des exploitations concernées. Les services de l'État invitent les agriculteurs à se rapprocher de la DDT avant tout projet sensible, afin d'anticiper les contraintes réglementaires et d'éviter des situations de non-conformité.**

## // EN BREF

### Les comités de bassin s'inquiètent d'un affaiblissement de leurs prérogatives

Réunis lors d'un point presse le 6 février, à l'invitation d'Alain Rousset, président du comité de bassin Adour-Garonne, les présidents des comités de bassin ont fait part de leurs inquiétudes sur l'avenir de la gouvernance de l'eau et la soutenabilité financière des politiques de gestion de l'eau. Ils redoutent que le projet de loi d'urgence agricole, dans ses mesures relatives à l'eau, n'affaiblisse leurs prérogatives. « Le piège serait d'opposer les questions agricoles aux questions de l'eau », a précisé Thierry Burlot, président du comité de bassin Loire-Bretagne. Et de rappeler que les comités de bassin constituent, depuis 60 ans, des lieux de médiation, de concertation et d'élaboration des politiques de l'eau. Ces préoccupations ont été exprimées dans un courrier envoyé, le même jour, au Premier ministre Sébastien Lecornu. Les six comités de bassin y demandent le renforcement de leurs institutions comme instances politiques centrales de l'eau. Selon les comités, le projet de loi agricole pourrait revenir sur plusieurs leviers aujourd'hui pilotés localement, notamment les volumes de prélèvement pour l'irrigation, les projets de stockage ou encore les travaux sur les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), dont la suspension a été demandée aux instances de bassin.

### Une PPL Liot pour inscrire l'accès à l'eau potable dans la Constitution

Le député Stéphane Viry (Liot, Vosges) a déposé fin janvier une proposition de loi (PPL) visant à inscrire la « préservation des ressources naturelles en eau » dans la Constitution, « afin d'assurer une eau potable en quantité et en qualité suffisantes pour les générations futures ». L'article unique de la PPL propose d'insérer dans l'article 1 de la Constitution la phrase suivante : « La République veille à un usage raisonné des ressources naturelles en eau ». L'élu justifie cette mesure par « l'augmentation des besoins, dans le contexte notamment du changement climatique, et les pressions croissantes liées à l'aménagement du territoire ». Deux évolutions qui « imposent », selon lui, « d'accroître la vigilance apportée aux ressources en eau souterraine disponibles ou mobilisables dans le futur ». Pour M. Viry, « les ressources en eau douce destinées à la consommation humaine, constituent un patrimoine indispensable à notre survie ». Il appelle donc à « collectivement travailler à des solutions durables afin de préserver cette ressource ». Et de rappeler que le droit « à l'eau et à l'assainissement » est « absent de la législation française », alors qu'il a été reconnu comme essentiel par une résolution des Nations unies du 28 juillet 2010.

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

ENSEIGNEMENT

// COMPTABILITÉ

# Une première !

**En décembre dernier, la classe de deuxième année de BTS Acse (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole) a participé au challenge CDER régional. Pour la première fois dans l'histoire du lycée, ils sont repartis vainqueurs.**



EPL Terres de l'Yonne

Les élèves du BTS ACSE 2e année de l'EPL des Terres de l'Yonne ont remporté, pour la première fois, le challenge CDER.

En les retrouvant dans une de leurs classes du Lycée agricole d'Auxerre la Brosse, Franck Leblanc Albarel, professeur du BTS Acse (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole) demande aux élèves leur ressenti. *« On est super contents d'avoir représenté les couleurs de notre établissement et d'avoir remporté la coupe après trois ans de concours »*, commente l'un des jeunes. En candidatant, trois équipes se sont formées au sein de la classe et l'objectif pour eux était de *« proposer des solutions à un cas précis, celui d'une exploitation agricole devant se transmettre d'un père à sa fille, en incluant une activité de diversification »*. Franck Leblanc Albarel précise que *« le volet économique, social et juridique de chaque proposition doit être évalué et pris en compte »*. Dans le cadre de ce concours, *« nous voulons mettre les étudiants en condition réelle, pour les préparer à l'avenir »*, appuie-t-il. Le premier groupe, composé de Théo Coache, Baptiste Bouverot et Noa Barthes, avait mis en place *« un projet de transformation du blé en farine. En ce qui concerne le business plan, on proposait de la vente directe et une vente en distributeur en boulangerie »*, détaille Noa Barthes. Le second groupe, qui comptait Arnaud de Cockere, Camille Eybert-Berard et Zoé Maligny, avait émis l'idée de créer *« un atelier de diversification en production d'escargots et transformation. En ce qui concerne la commercialisation, nous avons privilégié la vente directe et les marchés »*. Pour Natan Maronnant, Hugo Massot, Célien Prulière et Rémi Verrier, les étudiants du 3e groupe, le projet portait sur *« la mise en place d'un poulailler mobile pour poules pondeuses en plein air en bio. La commercialisation privilégiée était la vente directe »*.

## Oser concourir

Durant un mois, le CDER examine *« le projet qui paraît le plus viable, le plus durable et le plus faisable »*. Et face à ces critères, le premier groupe a remporté la première phase. Le sourire aux lèvres, les trois étudiants racontent la suite. Leur *« finale, le 17 décembre dernier, à Chouilly-en-Champ, au sein de la structure de Nicolas Feuillatte »*. *« On a pu bénéficier d'une visite des caves, c'était impressionnant »*, témoigne Baptiste Bouverat, des étoiles dans les yeux. Face à une dizaine d'autres établissements, le groupe de trois étudiants ne s'est pas avoué vaincu. *« Nous avions trois manches, dont deux avec des questions de culture générale et d'autres plus techniques et une autre sur un fil rouge »*. Après avoir remporté la finale, Théo Coache, Baptiste Bouverot et Noa Barthes ont eu l'occasion de retrouver leurs amis autour d'un buffet. Une soirée *« qu'ils n'oublieront jamais »*, confie le professeur. Au-delà de l'aspect compétitif, Franck Albarel insiste sur les bienfaits de ces événements qui leur permettent *« de découvrir de nouveaux horizons, de travailler avec des partenaires sur un centre de gestion, d'étoffer le réseau et de travailler sur des cas concrets »*. Le 13 février, une journée rencontre est organisée par le CDER et les professeurs du BTS *« afin de rencontrer de potentiels futurs collaborateurs »*.

Charlotte Sauvignac




EPL Terres de l'Yonne

Invités, au sein de la structure de Nicolas Feuillatte, pour la finale, les étudiants ont eu l'occasion de visiter les caves.

// ENSEIGNEMENT

# Agir sur place

**Dans un contexte où le manque de vétérinaires se fait ressentir sur le territoire icaunais, Océane Larcier, étudiante en école vétérinaire crée de l'espoir.**

Originaire de la Ferté-Loupière, Océane Larcier grandit dans une famille où son père est éboueur et sa mère femme de ménage. Après avoir réalisé un stage de troisième au sein d'une pâtisserie, la jeune femme *« ressent une déception pour cette filière »* et décide de *« se recentrer sur elle-même, regrouper les centres d'intérêt qu'elle détient et se rend compte que le métier idéal pour elle, c'est d'être vétérinaire »*.

Dans un premier temps, elle souhaite à tout prix être *« vétérinaire en médecine rurale »* car *« j'ai toujours eu une attirance pour les plus gros animaux, je suis curieuse de découvrir tout type d'espèce et en canine, on peut vite être restreint. Il y a une motivation sous jacente également, je souhaite soutenir les éleveurs, avec le manque de spécialistes auxquels ils font face et m'engager dans cette voie-là me paraît donc évident »*. Sauf que la réalité la rattrape rapidement, *« la médecine rurale n'est pas rentable à ce jour, donc nous sommes obligés de nous diversifier »*. En intégrant le lycée Agricole d'Auxerre la Brosse avec un bac PA en 2022 et par la suite un BTS Anabiotec, elle confie que *« ce n'est pas un parcours classique, mais cela permet de cumuler de l'expérience dès le plus jeune âge »*. Un parcours qui lui confère toutefois *« la possibilité la plus élevée d'obtenir le concours vétérinaire »*. C'est au cours de la seconde année, qu'elle réalise un dossier scolaire et un second dossier sur le thème *« du rôle de l'aromathérapie sur les mammites en productions laitières »*. Après quelques mois d'attente, elle passe à l'étape supérieure : l'épreuve écrite avec pour sujet *« la biotechnologie alimentaire »*. Le sourire aux lèvres, elle confie que parmi les 100 premiers élèves sélectionnés pour la suite, elle était *« la 64e »*. En juin, c'est l'oral qui a finalisé le concours.

## « Le plus dur est passé »

En intégrant la *« classe passerelle »* qu'elle définirait davantage *« comme une remise à niveau »*, elle déménage donc à Valence, en Rhône-Alpes et *« se bat pour les épreuves finales afin d'obtenir un bon classement et pouvoir avoir un bon placement »*. Face à cet esprit déterminé, elle obtient une place au sein de l'École Vétérinaire de Lyon, *« Vet Agro Sup »* où elle entre rapidement dans des matières plus détaillées, comme *« de l'anatomie, base morphologique ou encore physiologie »*. Passant d'une classe de douze élèves à un amphithéâtre, elle confie *« la difficulté par laquelle je suis passée pour m'adapter »*. Après quelques mois, elle a déjà réalisé de nombreux stages, comme *« au GAEC de Chichery »* afin de *« comprendre le contexte dans lequel se trouvent les exploitations d'élevage »*.

Au moment où elle se confie, elle est en stage pendant une semaine au sein de la Clinique Vétérinaire de Saint-Sauveur. *« Cela me permet de pratiquer des gestes simples sur le terrain »*, décrit-elle. Après avoir terminé ses études, elle a la conviction de *« retourner dans l'Yonne »*. *« Pourquoi chercher quand il y a un besoin sur place ? »*, questionne-t-elle.

Charlotte Sauvignac



Océane Larcier, étudiante en école vétérinaire originaire de l'Yonne.

// PROJET D'INITIATIVE ET DE COMMUNICATION

# 58 « Bienvenue les p'tits fermiers »

**Le 12 janvier, des petits de l'école élémentaire de Prémery ont pu découvrir le Gaec des Battants (Prémery), mais pas seulement ; explications.**



La journée pédagogique « Bienvenue les p'tits fermiers » s'est déroulée le 12 janvier.



DR

Les enfants ont pu approcher les animaux de près durant la rencontre.



Anaïs Touillon

Le panier cadeau pour les enfants contenait notamment une carte pour cibler les producteurs.

Dans le cadre d'un projet d'initiative et de communication (PIC), Cloé Hennebert, Angèle Charpentier et Anaïs Touillon, étudiantes en BTSA à Challuy, ont organisé un événement particulier, le 12 janvier au Gaec des Battants à Prémery. Baptisée « Bienvenue les p'tits fermiers », cette journée pédagogique était à destination des élèves de l'école élémentaire de Prémery. Les trois étudiantes stipulent : *« Nous la voulions pleine de découvertes et d'apprentissages »*.

Pour parvenir à cela, elles décortiquent le programme : *« Ils ont eu l'opportunité de découvrir le fonctionnement d'une ferme, les différents animaux qui y vivent ainsi que les productions. Plusieurs activités ont été proposées, notamment la traite des vaches et d'une chèvre, le biberonnage des veaux, ainsi que la fabrication du beurre. Les enfants ont également participé au pansage d'un poney et à la découverte des différentes céréales, pour enrichir leurs connaissances sur le monde agricole »*. Si cette présentation avait pu s'arrêter à une simple visite, la journée a eu un véritable impact, comme le détaillent les jeunes organisatrices : *« Certaines représentations initiales des enfants ont pu être corrigées grâce aux activités. En effet, quelques enfants pensaient que le lait provenait directement des briques ou des magasins ; la découverte de la traite leur a permis de comprendre l'origine réelle du lait. De la même manière, certains assimilent les veaux à des moutons, ou encore pensent que les poneys sont les « bébés » des chevaux. La proximité avec les animaux et les explications apportées par les encadrants ont permis de clarifier ces différences et d'approfondir leur compréhension du monde animal. En fin de journée, les élèves ont pu faire un goûter local puisqu'ils ont pu déguster des crêpes dont la pâte avait été faite lors des activités, avec les œufs (de la ferme des Ombreaux) et le lait de la ferme (des Battants) avec en topping de la confiture (la petite ferme), du miel (le rucher Nicolas) ou du sucre. Un verre de jus de pomme provenant du LPA Plagny-Sermoise accompagnait le tout. Cela leur a donné l'occasion de découvrir différents producteurs locaux »*.

## Saveur de l'enseignement

En plus des souvenirs, les enfants ont pu repartir avec un petit panier local : *« Nous leur avons présenté les producteurs qui ont généreusement contribué au projet en offrant des denrées alimentaires telles que des confitures, du miel, et des lentilles, mettant ainsi en valeur les circuits courts et le savoir-faire local. Le tout était réuni dans un petit sac avec une carte pour localiser tous les différents producteurs locaux autour de Prémery ainsi que les cartes de visite de chacun. Chaque élève est reparti avec son « Diplôme du p'tit fermier » »*. Les jeunes filles concluent : *« Le projet a pleinement rempli ses objectifs pédagogiques de découvrir le monde agricole et d'initier les élèves à la consommation locale. Pour nous, c'est une grande réussite, car nous avons apprécié ce moment de partage avec les enfants, leur montrer et leur expliquer certaines notions. Notre but était de leur faire découvrir notre passion et le monde qui les entoure, d'après leurs retours, celui des professeurs et des parents l'objectif a été atteint »*.

Cloé Hennebert, Angèle Charpentier et Anaïs Touillon

*Remerciements : Cloé Hennebert, Angèle Charpentier et Anaïs Touillon souhaitaient remercier : école élémentaire de Prémery, Gaec des Battants, La petite Ferme, Le rucher de Nicolas, la Ferme de Malicorne, l'Établissement Public d'Enseignement Agricole Nevers-Challuy-Cosne, Les volailles des Ombreaux, l'EARL Adam, La ferme du Val d'Osseux, Quentin Hecht et enfin le Jardin de Marigny.*

// CHANTIER PARTICIPATIF

# 58 Les ponts des abattoirs font peau neuve

L'association des Ponts des abattoirs de Prémery recherche des bénévoles pour réaliser un chantier participatif de rénovation du bâti. Ainsi le 14 et 15 février seront réservés à la peinture et aménagements des escaliers et toilettes de la petite maison, le 7 et 8 mars, seront dédiés à l'aménagement du bar dans la halle, et enfin le 28 et 29 mars ce sera au tour de la peinture et de l'aménagement de la petite maison. Que ce soit pour quelques heures seulement la participation est possible.

D'après communiqué

*Renseignements : à lesponts@pm.me ou au 06 11 29 33 07.*




L'Association Les Ponts des anciens abattoirs, se situe au 2 ter rue des Ponts de Varzy à Prémery.

// CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

# 58 La Machine se lance

Afin de réhabiliter un site dégradé, anciennement zone d'enfouissement de déchets, la commune de la Machine ainsi que la Communauté de communes Sud Nivernais s'associent à Tenergie afin d'y installer une centrale photovoltaïque, pour soutenir la transition énergétique du territoire par la production d'électricité. Au total, près de 2,3 ha seront équipés de panneaux pour une puissance totale d'environ 5 MWc. La centrale sera mise en service en 2026.

Daniel Barbier, maire de La Machine, explique : *« Nous sommes fiers de nous inscrire dans un projet énergétique local, durable et qui revalorise le territoire. Nous sommes ravis qu'il se concrétise aujourd'hui avec le démarrage de la construction de la centrale photovoltaïque »*. De son côté, Régine Roy, président de la Communauté de communes Sud Nivernais stipule : *« Le projet de centrale photovoltaïque au sol porté par la société Tenergie s'inscrit pleinement dans la politique environnementale de la Communauté de communes. Il contribue directement aux objectifs de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre définis dans notre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), en cohérence avec les engagements du territoire en faveur de la transition énergétique »*.

D'après communiqué



La Centrale de La Machine devrait entrer en service en 2026.

// RESTAURATION

58

# La vie d'une passion

**Fin de carrière oblige, Natale Bacchetta et Anne-Marie Patureau-Bacchetta propriétaires et gérants d'un restaurant aux notes italiennes à Anlezy, souhaiteraient transmettre l'établissement pour faire perdurer la vie…**



Anne-Alexandra Bacchetta-Patureau

Natale Bacchetta et Anne-Marie Patureau-Bacchetta devant la crèche en chocolat réalisée par Natale.

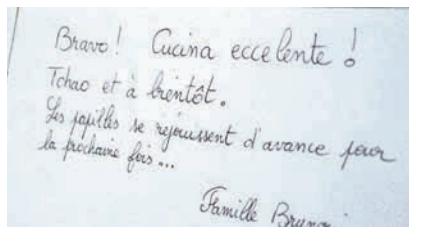
Il y a maintenant près de 20 ans, après une longue carrière internationale dans de grands restaurants (dont la Villa Crespi sur les rives du lac d'Orta en Italie), et ayant remporté de grands prix culinaires, Natale Bacchetta et son épouse Anne-Marie Patureau-Bacchetta, décident de reprendre l'ancien bistrot d'un membre de leur famille à Anlezy. Forts de leur expérience en restauration étoilée, ils transforment l'endroit en un café, bar, restaurant… Le tout avec la touche italienne qui caractérise leur savoir-faire. Les années passent ensuite, les unes après les autres, sans entacher la passion qu'ils ont pour leur métier ou leur amour de la clientèle. Une affection d'ailleurs partagée au vu des nombreux messages laissés dans le livre d'or ou encore sur les cartes postales reçues par le couple ; petites attentions d'une clientèle fidèle et conquise par Natale et Anne-Marie ainsi que par leur cuisine. Malgré tout, avec les années Natale et Anne-Marie prennent de l'âge. Aujourd'hui, ils ont respectivement 83 et 77 ans, avec une force physique se dérobant leur rendant difficile de tenir le rythme d'ouverture. Ils précisent : *« cela devient de plus en plus complexe »*. Si la dure décision de mettre un terme à cette aventure nivernaise est donc actée, ils cherchent actuellement un repreneur : *« Nous sommes prêts à tenir encore pour trouver quelqu'un »*. Cette inclination à vouloir transmettre tient, non pas dans une volonté égoïste mais bien dans du souci collectif : *« Si notre établissement ferme, ce sera presque la mort du bourg, car il est l'un des cœurs battant de ce dernier avec l'épicerie en face »*.

## Pour l'avenir

Avec une tristesse non dissimulée en évoquant une éventuelle fermeture totale sans reprise, ils soulignent : *« Notre clientèle, qui vient des alentours mais aussi de Beaune ou encore Paris, vient ici pour la cuisine italienne. Nous pensons qu'il est donc important de garder cette typicité, et Natale est prêt à former le repreneur ou le chef afin d'avoir une continuité de qualité tout en gardant le respect des produits locaux et italiens, car, pour rappel, nous avons une carte réduite pour éviter le gaspillage »*. Soucieux donc de ne pas laisser leurs clients ou Anzely tomber en décrépitude, Natale et Anne-Marie insistent : *« Si le repreneur est prêt à s'engager comme nous l'avons fait, l'affaire est rentable. Mais, il faut être conscient que c'est une fusion entre la vie personnelle et professionnelle »*. Ainsi, conscients des contraintes, au vu du nombre d'années qu'ils ont passés dans ce cadre, ils proposent un logement en face – littéralement – du restaurant : *« Cela peut aider le repreneur s'il n'est pas du coin, en plus il y a un arrêt de bus juste à côté ; idéal pour les enfants »*. S'il fallait encore une raison pour se lancer, ils pointent : *« Nous adorons notre métier, mais sans la clientèle cela n'aurait pas la même saveur. Les gens ici sont adorables, sympathiques et bienveillants… »*. Ils concluent : *« la passion de la restauration ne se définit pas, elle se vit »*. Voilà finalement le dernier point indispensable à avoir en tête pour l'éventuel repreneur, à bon entendeur…

**Chloé Monget**

*Renseignements : 03 86 38 75 31.*




L'un des mots laissés par la clientèle dans le livre d'or du restaurant.




L'une des nombreuses distinctions obtenue par Natale Bacchetta au cours de sa carrière.

// VITIFORESTERIE

89

# « Enraciner leurs rêves pour qu'ils grandissent avec eux »

**Jeudi 5 février, un nouveau projet de vitiforesterie dans l'Yonne s'est concrétisé à Jussy. L'occasion pour plusieurs classes de primaire de Coulanges-la-Vineuse de découvrir la biodiversité au plus proche du sol.**

Après six ans de plantation d'arbres au niveau national, l'association *« Des enfants et des arbres »* se réjouit du nombre de plantations prévu cette année, défini comme *« du jamais vu »* par Romane Constantin, chargée de communication de l'association. En Bourgogne, l'association comptabilise, depuis sa création, près de 23 plantations représentant près 3 800 arbres. Au cours de l'année, trois projets sont prévus au sein du département de l'Yonne, dont deux en mars et un jeudi 5 février au sein de l'exploitation de Guillaume Clément, viticulteur à Jussy. Après avoir donné un coup de main l'an dernier à Benoît Mouffron pour la concrétisation du projet de plantation de haies par des scolaires, Guillaume Clément confie qu'*« entendre les enfants découvrir la biodiversité, comme des vers de terre, m'a particulièrement plu »*. Ses premiers pas dans ce projet commencent par une discussion avec Sarah Dujardin, technicienne régionale à la Ligue de Protection pour les Oiseaux (LPO) qui lui *« propose de l'accompagner dans les démarches administratives »*. Tout part *« d'un appel à projet lancé par l'association Des enfants et des arbres qui propose de financer nos plantations d'arbres »*, se souvient le viticulteur. Pour faire partie du projet, le viticulteur doit donc *« démontrer sa volonté, son envie, et sa projection sur le long terme »* d'avoir des haies dans ses vignes. Pour lui, c'était une évidence depuis de nombreuses années. *« Je me suis converti en bio l'an dernier et j'ai décidé de sauter le pas, mais en réalité cela fait cinq ans que j'en rêve. La monoculture ce n'est pas envisageable, il faut de la diversité dans notre paysage. Au-delà du côté esthétique, cela permet de donner de la nourriture à la faune sauvage, de limiter l'érosion des sols, de prévenir le réchauffement climatique, de faire revenir des oiseaux sur nos terres et donc de recréer un cycle de prédation naturel »*, affirme-t-il, convaincu. En attendant que les scolaires arrivent, il confie que *« deux cents arbres vont être plantés ce jour »*.

## « Leur planter une graine dans l'esprit »

En entendant les rires et les chamailleries au loin, les bénévoles des différentes instances se réunissent pour un point logistique. *« Les élèves doivent créer cinq groupes : deux d'entre eux feront de la plantation, un groupe réalisera un atelier de sensibilisation aux espèces d'oiseaux, un groupe s'occupera d'étudier le sol et la biodiversité qui l'accompagne et le dernier groupe réalisera des jeux en autonomie. Ces jeux comprennent un Uno spécial oiseaux et un jeu qui leur fait comprendre la notion d'aménagement paysager »*, renseigne Sarah Dujardin. En arrivant, l'un des enfants demande *« pour quelles raisons les vignes sont éloignées de la zone où nous allons planter ? »*. Le sourire aux lèvres, Guillaume Clément répond que *« c'est pour éviter que les racines des différents arbustes se concurrencent »*. Pendant ce temps, d'autres enfants s'amusent à récupérer des vers de terre. Sarah Dujardin en profite pour prendre la parole et présenter la LPO. *« Nous nous occupons de faire des inventaires sur les espèces d'oiseaux, de compter les espèces menacées et de protéger les espèces. Notre but est de faire connaître notre ligue pour protéger les oiseaux »*, informe-t-elle auprès des scolaires. Répartis par groupe, les enfants courent dans les champs pour rejoindre leurs animateurs respectifs. Parmi les groupes, nous retrouvons Marie-Pierre Bourlet et Nathalie Borgnat, institutrices à l'école primaire de Coulanges-la-Vineuse. *« C'est une première pour nos élèves de faire partie d'un projet de cette ampleur »*, confient-elles le sourire aux lèvres, *« et c'est pari réussi »*. Cette intervention entre dans le cadre de leurs formations, où *« cela nous permettra de travailler sur la biodiversité et la photosynthèse par la suite »*. Localisée au sein d'un village viticole, l'école primaire enseigne à de nombreux enfants *« d'agriculteurs et viticulteurs »*, et *« les enfants sont donc déjà sensibilisés à la haie »*, conclut Marie-Pierre Bourlet.

**Charlotte Sauvignac**



L'association « Des enfants et des arbres » a encore frappé dans l'Yonne, ce jeudi 5 février, avec une nouvelle action mêlant des scolaires, des agriculteurs et des membres de la LPO.

COLLECTIVITÉS

// ÉLECTIONS MUNICIPALES

# 21 La fin d'une injustice faite aux maires agriculteurs

**Lors du vote de la loi portant création d'un statut de l'élu local, le 22 décembre dernier, un article a mis fin à l'impossibilité, pour les agriculteurs maires de leur commune, de cumuler leur retraite d'agriculteur et celle d'élu.**

Agriculteur en retraite depuis le 1er janvier et maire du village de Frénois, au nord-ouest de Dijon, depuis 2001, Bénigne Colson est une sorte de lanceur d'alerte à sa manière ! Lors de la visite de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, en Côte-d'Or, le 7 novembre dernier, il s'était étonné devant la membre du Gouvernement d'une particularité législative : l'impossibilité, pour un agriculteur maire de sa commune, de cumuler sa retraite d'agriculteur et celle d'élu. Un constat qui avait suscité la perplexité de tout le monde, la ministre y compris. Quelque temps après, début décembre à Dijon, lors du salon des maires de Côte-d'Or, Bénigne Colson était revenu à la charge et avait constaté, à son grand étonnement, que cette particularité de la loi était ignorée de la plupart de ses collègues maires-agriculteurs. *« Personnellement, je ne suis même pas concerné,* ajoute-t-il dans sa petite mairie, *puisque j'ai fait valoir mes droits à la retraite agricole mais pas à ma retraite d'élu. J'ai l'intention de continuer encore pour au moins un mandat. Mais c'était tout de même surprenant… »*

## Intégrée à la loi sur le statut de l'élu local

Bénigne Colson avait lui-même pris connaissance du problème par hasard, grâce à un article paru en mai 2025 dans le Journal de la Haute-Marne dans lequel Francis Bouvenot, un agriculteur maire de Bourg-Sainte-Marie, à l'est de Chaumont, faisant valoir ses droits à la retraite, expliquait qu'il s'était aperçu de ce qui ressemble bien à une injustice. Lors du salon des maires de Dijon, l'information a néanmoins attiré l'attention d'Anne-Catherine Loisier. La sénatrice de Côte-d'Or a porté cette revendication avec son groupe au Sénat. Dans le cadre de l'examen de la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local, et notamment de l'adoption de l'article 5 de cette loi le 22 décembre dernier, l'une des avancées obtenues précise ainsi *« la fin de l'écrêtement des petites retraites des élus locaux agriculteurs. La pension au titre du mandat sera désormais versée en sus et non plus absorbée par la revalorisation de la retraite agricole. »* Le problème se situait en effet là : fin 2021, la loi sur les retraites avait permis une revalorisation des retraites agricoles. Elles étaient passées d'un minimum de 75 % du Smic à 85 % du Smic. Mais *« dans un but d'égalité entre tous les agriculteurs »* il avait aussi été décidé que tous les revenus d'autres retraites venaient se soustraire à cette bonification. La pension de retraite d'élu était donc absorbée dans la revalorisation des retraites agricoles. Les agriculteurs étaient la seule catégorie professionnelle à être soumise à cette impossibilité de cumul de retraites.

## Entrée en vigueur au 1er août

L'évolution liée à la loi du 22 décembre 2025 va donc mettre un terme à cette « curiosité ». Elle va entrer en vigueur au 1er août. La péripétie, qui a finalement trouvé une issue favorable, suscite quand même quelques réflexions chez Bénigne Colson : *« Cette histoire reflète le mépris que peuvent avoir les instances parisiennes pour la ruralité. On donne l'impression de ne penser qu'aux grandes métropoles mais le milieu rural, et notamment ses maires, se sentent abandonnés. Quand vous mettez en regard l'impossibilité pour un maire agriculteur de cumuler ses retraites d'élu et de maire, et de l'autre, les frais de représentation de certains élus de grandes villes, ça ne peut que susciter de la colère. Nous, on prend notre seau de sel pour aller saler les rues quand il y a du verglas, nous n'avons pas d'employé. Dans une petite commune comme la nôtre, avec une centaine d'habitants, il n'y a que le maire et la secrétaire de mairie, quelqu'un de très important… Ce décalage passe de plus en plus mal ».*



Bénigne Colson, maire de son village depuis 25 ans, est retraité de l'agriculture depuis le 1er janvier.

Berty Robert

// RESTAURATIONS COLLECTIVES

# 58 Travail sur le « Rungis rural »

**Début janvier se tenait un comité de pilotage du Conseil départemental de la Nièvre pour mettre en lumière les bilans des études menées et les axes pour l'avenir.**

Depuis de nombreux mois, la création d'un « Rungis rural » a été évoquée par le Conseil départemental de la Nièvre, afin de faciliter l'approvisionnement des restaurations collectives en produits locaux. En somme, « Rungis rural » est l'appellation provisoire d'un équipement visant à rapprocher l'offre et la demande, les producteurs et les cantines des écoles, collèges, lycées, maisons de retraite, hôpitaux, etc. Soit un *« gisement »* de 7 millions de repas par an dans lesquels la portion d'aliments nivernais semble encore légère. Dans ce contexte, un comité de pilotage a eu lieu le 7 janvier. À cette occasion Christian Paul, président du Pays Nivernais-Morvan, rappelle : *« Si on tâtonne sur ces sujets depuis vingt ans, ce n'est pas un hasard »* et ajoute : *« Il faudra sûrement quelques années et plusieurs modèles d'organisation successifs pour arriver à une part majoritaire d'approvisionnement local et/ou bio dans la restauration collective. Nous y parviendrons si les producteurs en ont envie, si nous les aidons et s'il y a une augmentation de la production agricole, car celle qui existe actuellement n'est pas à la hauteur des niveaux attendus d'ici trois à cinq ans ».*

## Quels freins ?

Pour mémoire, un travail d'enquête et d'analyse a été confié à BioBourgogne et au Centre d'études et de ressources sur la diversification (CERD).
Les conclusions de leurs échanges avec 35 acteurs de la restauration collective et 40 producteurs ou acteurs intermédiaires (abattoirs, ateliers de découpe, collectif de maraîchers) ont été présentées lors du comité de pilotage, dont plusieurs obstacles ont été mis en évidence : méconnaissance de l'offre, disponibilité incertaine des produits, manque de capacité de livraison, difficulté d'accès aux marchés publics, équilibre dans la valorisation des carcasses, inadéquation entre la saisonnalité de l'offre et de la demande en légumes, etc.
Et, surtout, la question du « bon prix » entre une restauration collective au budget limité (entre 2 et 2,30 euros par repas pour l'achat de denrées alimentaires dans une cantine scolaire, 3,11 euros par jour en Ehpad) et des producteurs dont les tarifs professionnels sont déjà à l'os.



Depuis 2024, les quatre porteurs d'un projet alimentaire territorial (PAT), les Pays Nivernais-Morvan et Val de Loire-Nivernais, Nevers Agglomération et le Conseil départemental, sont investis dans le « Rungis rural ».

Conseil départemental de la Nièvre

## À court terme

Année dite de préfiguration, 2026 est annoncée par le Conseil départemental comme celle du passage au concret, autour du sujet des marchés publics. Le Conseil départemental précise d'ailleurs que l'arrivée à échéance de plusieurs d'entre eux sera l'occasion d'intervenir côté demande, en aidant les clients à mieux ouvrir leurs marchés aux producteurs locaux, et, côté offre, en accompagnant les fournisseurs dans une réponse commune aux appels d'offres.
En plus, d'autres services sont à l'étude, tels que la promotion de l'offre locale (catalogue, site internet, etc.) et des solutions logistiques mutualisées. Enfin, un voyage d'étude est prévu en février dans les Deux-Sèvres, où une plateforme d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration hors domicile est en service depuis près de quinze ans. Des réunions d'information et de concertation des producteurs et des ateliers thématiques seront également au menu de cette année.

D'après communiqué

# TABLEAU DE BORD

## L'AGENDA PRO'

### NIÈVRE

### // Assemblée générale de la SDAE

**• 20 février**

La Section départementale des anciens exploitants de la Nièvre se tiendra le 20 février à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy – horaire à confirmer – en présence d'Hélène Blaud, présidente de la SNAE.

*Renseignements : 03 86 93 40 92.*

### YONNE

### // Réunion Cantonale FDSEA

**• 17 février**

La réunion cantonale de Coulanges-sur-Yonne et de Courson-les-Carrières se tiendra le 17 février prochain à la Mairie de Courson-les-Carrières.

### // Réunion Cantonale FDSEA

**• 18 février**

La réunion cantonale de Chablis se tiendra le 18 février prochain à la salle des fêtes de Milly.

## LES FORMATIONS

### CÔTE-D'OR

### // CERTIPHYTO

**• 18 et 19 mars**

Initial DENSA et Opérateur AGRI à Bretenière

**• 10 mars**

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Beaune

**• 12 mars**

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Châtillon-sur-Seine

**• 9 avril**

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Francheville en AB

*Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr*

### // Mieux connaître le monde agricole

**• Jeudi 19 et vendredi 20 mars**

Le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov propose une nouvelle session de sa formation d'acculturation au monde agricole « Élargir le champ du possible ». Elle se tiendra sur deux jours, la première journée se déroulant en salle et la seconde sur une exploitation. Le but est d'inviter les entreprises proposant des solutions aux agriculteurs et agricultrices à se familiariser avec la réalité du métier et de favoriser les échanges.

*Agronov.com.*

### NIÈVRE

### // Webinaire : animer ses réseaux sociaux sur le long terme et cibler la bonne audience

**• 16 février**

Faites durer l'effet de vos publications ! Initiez-vous au calendrier éditorial, à la programmation des posts et à l'analyse des statistiques pour booster votre visibilité. Durée : 1 h 30.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // L'intérêt de l'arbre dans les systèmes d'exploitation

**• 19 février**

Découvrez les bénéfices agronomiques et environnementaux de l'arbre au sein de vos systèmes agricoles, et comment valoriser ces structures dans votre exploitation. Secteur Morvan.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Initiation à l'éducation du dressage du chien de troupeau

**• 26 février, 26 mars, 23 avril et 28 mai**

Un chien de troupeau bien dressé est un outil précieux pour améliorer vos conditions de travail en élevage. Cette formation progressive vous accompagne dans l'éducation pratique de votre chien, avec une approche adaptée à votre élevage. Lieu à définir. Formation sur 4 jours.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Conduite, entretien et taille des jeunes haies plantées

**• 26 février**

Donnez à vos haies et arbres fraîchement plantés toutes les chances de réussir : techniques de conduite, d'entretien et de taille adaptées pour atteindre vos objectifs agronomiques et environnementaux.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Utiliser Mes parcelles pour répondre au registre phyto-numérique

**• 27 février**

Soyez toujours à jours de vos enregistrements phytosanitaires : une formation pratique et synthétique pour maîtriser les enregistrements de vos interventions phytosanitaires en conformité avec les dernières évolutions réglementaires et techniques. Durée : 2 h ; lieu : Nevers.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Conduite, entretien et taille des jeunes haies

**• 3 mars**

Les haies jouent un rôle agronomique, environnemental et paysager. Cette formation vous apporte les clés pour assurer leur bonne implantation, leur entretien et leur pérennité.Lieu à définir.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // S'adapter aux nouvelles tendances de consommation

**• 9 et 10 mars**

Gagnez en savoir-faire pour valoriser vos produits en vente directe et lors d'événements (foires, marchés, événements culinaires…). Cette formation vous permettra d'améliorer vos techniques de présentation, de dégustation et de relation client afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs. Sur deux jours à Nevers.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Quels leviers pour gérer vulpins et ray-gras ?

**• 12 mars**

Dans un contexte de résistances aux herbicides et de contraintes réglementaires accrues, cette formation fait le point sur les leviers agronomiques et stratégies de désherbage encore mobilisables. Une demi-journée à Nevers.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // À la découverte de la culture du myrtillier

**• 12 et 13 mars**

Voyage d'études (Varois, Chaignot, Bretonnière, Franchevelle) et retour à Nevers, pour cette formation concrète pour passer du projet à l'action : itinéraire technique, débouchés, retours d'expérience et faisabilité économique. Une autre demi-journée est prévue, dont la date reste à définir.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Observer ses cultures pour réduire ses intrants

**• 17 mars, 28 avril, 16 juin et 2 octobre**

Une formation sur l'ensemble de la campagne culturale pour apprendre à observer ses parcelles, analyser les problématiques (adventices, maladies, ravageurs) et adapter ses pratiques afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires. 4 demi-journées. Lieux à définir.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Maîtriser la taille du noyer

**• 19 mars**

La taille est un levier essentiel pour assurer la production et la longévité du noyer. Cette formation vous apporte les bases techniques pour intervenir efficacement. Lieu à définir.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Renouvellement Certiphyto

**• 26 mars**

Cette formation permet d'actualiser vos connaissances et pratiques liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, conformément à la réglementation en vigueur, et d'obtenir le certificat Certiphyto DENSA. Durée : 1 journée, à Corbigny.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

*Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

## Vos repères

### SALAIRES ET COTISATIONS

### // GRILLE DE SALAIRES

#### Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

**Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026**

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

| Coefficient | Palier | Taux horaire (en €) |
|---|---|---|
| 9 - 11 | 1 | 12,02 |
| 12 - 16 | 2 | 12,02 |
| 17 - 24 | 3 | 12,14 |
| 25 - 35 | 4 | 12,40 |
| 36 - 51 | 5 | 12,93 |
| 52 - 73 | 6 | 13,54 |
| 74 - 104 | 7 | 14,33 |
| 105 - 143 | 8 | 15,32 |
| 144 - 196 | 9 | 16,58 |
| 197 - 270 | 10 | 18,36 |
| 271 - 399 | 11 | 20,90 |
| 400 | 12 | 23,88 |

### INDICES DES FERMAGES

#### **Foncier** L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

**Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :**

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

**Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :**

| Année | Indice | Variation |
|---|---|---|
| 2010 | 98,37 | -1,63 % |
| 2011 | 101,25 | +2,92 % |
| 2012 | 103,95 | +2,67 % |
| 2013 | 106,68 | +2,63 % |
| 2014 | 108,3 | +1,52 % |
| 2015 | 110,05 | +1,61 % |
| 2016 | 109,59 | -0,42 % |
| 2017 | 106,28 | -3,02 % |
| 2018 | 103,05 | -3,04 % |
| 2019 | 104,76 | +1,66% |
| 2020 | 105,33 | +0,55% |
| 2021 | 106,48 | +1,09% |
| 2022 | 110,26 | +3,55% |
| 2023 | 116,46 | +5,63% |
| 2024 | 122,55 | +5,23% |
| **2025** | **123,06** | **+0,42%** |

# COURS ET MARCHÉS

## MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

10/02/2026

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 482 - Vente : 96 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 200-250 | 7,15 | 7,26 | 7,22 | + 0,15 |
| | | 250-300 | 6,75 | 7,04 | 6,86 | - 0,07 |
| | | 300-350 | 6,32 | 6,82 | 6,54 | + 0,18 |
| | | 350-400 | 5,87 | 6,23 | 6,01 | - 0,18 |
| | | 400-450 | 5,45 | 6,08 | 5,67 | + 0,06 |
| | | 450-500 | 5,46 | 5,54 | 5,51 | + 0,19 |
| | R | 200-250 | 6,76 | 6,76 | 6,76 | |
| | | 250-300 | 6,56 | 6,56 | 6,56 | |
| | | 300-350 | 6,20 | 6,40 | 6,34 | + 0,21 |
| | | 350-400 | 5,53 | 5,86 | 5,75 | |
| | | 400-450 | 5,36 | 5,55 | 5,44 | + 0,12 |
| F | U | 250-300 | 5,79 | 6,56 | 6,05 | = |
| | | 300-350 | 5,65 | 5,84 | 5,76 | - 0,09 |
| | | 350-400 | 5,62 | 5,69 | 5,64 | - 0,14 |
| | R | 300-350 | 5,57 | 5,73 | 5,59 | |
| | | 350-400 | 5,31 | 5,54 | 5,35 | |

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 78 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 500 et + | 4,72 | 5,15 | 5,10 | |
| F | U | 450 et + | 4,43 | 6,17 | 4,90 | + 0,01 |

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 284 - Vente : 88 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | + 500 kg | 3,89 | 4,47 | 4,23 | + 0,12 |
| F | E | 24 à 36 mois | 5,01 | 6,05 | 5,24 | - 0,15 |
| | | - 5 ans | 5,03 | 5,34 | 5,16 | + 0,06 |
| | | 5 à 10 ans | 4,94 | 5,13 | 5,01 | |
| | U | 24 à 36 mois | 4,44 | 4,98 | 4,65 | + 0,06 |
| | | - 5 ans | 4,40 | 4,86 | 4,56 | - 0,01 |
| | | 5 à 10 ans | 4,23 | 4,93 | 4,51 | + 0,06 |
| | | + 10 ans | 4,09 | 4,47 | 4,26 | + 0,09 |
| | R | 24 à 36 mois | 4,09 | 4,54 | 4,38 | |
| | | - 5 ans | 4,05 | 4,46 | 4,30 | + 0,02 |
| | | 5 à 10 ans | 4,22 | 4,39 | 4,33 | + 0,17 |
| | | + 10 ans | 3,67 | 4,08 | 3,91 | + 0,03 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 844 - Taux de vente : 93 %.**
**Broutards / taurillons :** Les cours se stabilisent après quelques semaines plus calmes. Pas d'invendu.
**Laitonnes :** Plafonnement des cours, notamment dans les lourdes.
**Génisses de 2 ans :** Valorisation satisfaisante.
**Vaches / Génisses de 30 mois :** Marché de saison. La demande est toujours aussi forte avec des cours toujours très attractifs, qui sont reconduits voir à haussiers.

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

09/02/2026

**Effectif : 120**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Broutards : | (310 - 360 kg) | 1960 - 2230 € | 6,14 - 6,24 €/kg |
| Broutards : | (440 - 470 kg) | 2300 - 2330 € | 4,94 - 5,25 €/kg |
| Laitonnes : | (240 - 280 kg) | 1470 - 1750 € | 6,02 - 6,18 €/kg |
| Laitonnes : | (310 - 400 kg) | 1760 - 3000 € | 5,59 - 7,61 €/kg |
| Laitonnes : | (410 - 440 kg) | 2140 - 2290 € | 4,90 - 5,50 €/kg |
| Taurillons : | (530 - 630 kg) | 2490 - 2810 € | 4,45 - 4,65 €/kg |
| Génisses 24 - 36 mois : | (380 - 450 kg) | 1980 - 2490 € | 4,91 - 5,76 €/kg |
| Génisses 24 - 36 mois : | (470 - 530 kg) | 2160 - 2680 € | 4,52 - 5,18 €/kg |
| Vaches légères : | | 2300 - 2780 € | |
| Vaches entre deux : | | 2800 - 3040 € | |
| Vaches lourdes : | | 3110 - 3420 € | |

La demande s'oriente vers des broutards de - de 400 kg. Cours en hausse dans les laitonnes. Demande soutenue dans les génisses et vaches herbagéres, avec des cours toujours en progressions.

**Bovins gras : 8**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Vaches de viande : | 7,68 | à 7,74 | € kg de viande. |
| Génisses de viande : | 7,38 | à 8,22 | € kg de viande. |

Les prix sont à la hausse dans les bovins à la viande.

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/01/2026

**Effectif : 40**

| | | |
|---|---|---|
| Agneaux : | 140 - 226 € | 3,37 - 4,54 €/kg |
| Brebis : | 111 - 181 € | 1,52 - 2,01 €/kg |

Peu d'apports avec une légère baisse dans toutes les catégories.

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/02/2026

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 244 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 5,13 | 5,68 | 5,45 | + 0,24 |
| | | de 38 à 44 kg | 5,03 | 5,50 | 5,26 | + 0,01 |
| | | de 44 à 50 kg | 5,13 | 5,39 | 5,32 | + 0,22 |
| | | + de 50 kg | 3,40 | 4,54 | 4,14 | - 0,14 |
| | R | de 32 à 38 kg | 4,41 | 5,31 | 4,97 | + 0,03 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 72 - Vente : 90 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | + de 60 kg | 2,28 | 2,65 | 2,45 | = |
| | R | + de 60 kg | 2,13 | 2,13 | 2,13 | |

**AGNEAUX MAIGRES (€/tête)** — *Effectif : 35 - Vente : 80 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | R | 25 à 35 kg | 111 | 166 | 136 | - 7,00 |

**AGNEAUX LAITONS (Typologie locale)** — *Effectif : 33 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | 38 à 44 kg | 5,90 | 5,90 | 5,90 | + 0,48 |
| | | > 44 kg | 5,93 | 5,93 | 5,93 | + 0,49 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 386 - Taux de vente : 96 %**

## MARCHÉS VOISINS *Ovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

04/02/2026

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 381 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 4,67 | 5,76 | 5,26 | - 0,06 |
| | | de 38 à 44 kg | 4,31 | 5,85 | 5,12 | - 0,02 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 73 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | + de 60 kg | 2,03 | 2,37 | 2,27 | + 0,11 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 507 - Taux de vente : 100 %**
**Agneaux :** Les cours se maintiennent au tarifs de la semaine passée, le volume augmente gentiment.
**Brebis :** Cours reconduits.

## MARCHÉS VOISINS *Bovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

04/02/2026

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 88 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Charolais M | U | 350-400 | 6,08 | 6,18 | 6,11 | = |
| | | 400-450 | 5,63 | 5,63 | 5,63 | - 0,08 |
| Charolais F | U | 300-350 | 5,53 | 5,53 | 5,53 | + 0,09 |

**BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 68 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Charolaises F | U | - 5 ans | 4,32 | 4,61 | 4,48 | + 0,30 |
| | | 5 à 10 ans | 4,18 | 4,61 | 4,43 | + 0,25 |
| | | + 10 ans | 3,84 | 4,61 | 4,14 | |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 156 - Taux de vente : 100 %**
**Broutards :** Très peu d'apports mais les cours se maintiennent au tarifs connus les semaines précédentes.
**Laitonnes :** Jolie présentation, cours reconduits à haussier.
**Vaches :** Les cours s'envolent. Une nouvelle fois la demande semble forte et les volumes diminuent.



# ANALYSES ET TENDANCES

## TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

09 Fév. 2026

### TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

#### MARCHÉ

**os bovins finis** : bonne demande, fermeté des cours.

**vins maigres** : reconduction des cours.

#### POLITIQUES

La loi de finances 2026 a été définitivement adoptée. Plusieurs mesures concernent directement l'élevage bovin : l'exonération fiscale de la plus-value dégagée d'une indemnisation consécutive à un abattage sanitaire, ou encore le prolongement de la DEP jusqu'au 31 décembre 2028 avec l'exonération partielle de 30 % de la reprise en cas de survenance de certains aléas sanitaires, climatiques et économiques. L'adoption vient également entériner la mise en place d'un fonds d'urgence de 22 M€ à destination des éleveurs touchés par la DNC.

#### SANITAIRE

DNC : L'Espagne a rouvert ses frontières aux bovins français issus vaccinale 1 (ZVI). Il faut cependant que, dans une zone de 50 km l'exploitation d'origine, l'immunité collective soit installée depuis au mo La FNB maintient le cap pour l'atteindre et réclame un durcissement d envers les exploitations qui n'ont pas vacciné. Les mouvements de valablement vaccinées (depuis plus de 28 jours) sont désormais l'intérieur des zones vaccinales. Concernant les aides destinés aux n'ayant pu exporter leurs animaux, la FNB s'est fortement mobilisée. L confirmé que les éleveurs refusant de vacciner n'y seront pas éligibles s'exposer à une amende de 750 euros par bovin.

**Congrès FNB 2026 : reconquête de l'élevage, de la parole aux actes !**

Réunis à Cournon, les éleveurs bovins venus de toute la France étaient en congrès la semaine dernière. Deux journées de travail consacrées aux grands enjeux et à la défense de l'élevage bovin français. Le 1er jour a permis de dresser le bilan de l'année écoulée, de fixer les positions syndicales et de travailler en trois groupes sur la PAC post-2027, le renouvellement des générations et la dématérialisation, avant une table ronde sur la DNC et les perspectives à l'export. Le 2ème jour, le président de la FNB a rappelé les priorités syndicales — indemnisation DNC, future PAC, assurance prairies et plan élevage. La ministre de l'Agriculture a annoncé des avancées sur les accords bilatéraux avec l'Espagne et sur l'indemnisation DNC et a repris les axes clés du plan élevage. Ce congrès a réaffirmé la détermination des éleveurs à obtenir des réponses concrètes et durables pour l'avenir !

#### FAIT DE LA SEMAINE

La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard était présente au Congrès de la FNB. Elle a fait plusieurs annonces attendues par notre réseau : la signature des décrets relevant les seuils ICPE, la réouverture de l'export vers l'Espagne pour les zones vaccinales. Elle a également abordé les modalités d'utilisation de l'enveloppe de 11 millions destinés aux éleveurs ayant eu des bovins bloqués en raison de la DNC. Elle a confirmé la non-éligibilité des exploitations n'ayant pas vacciné à cette aide ainsi qu'une hausse du plafond par exploitation.

#### FOCUS

Selon l'Insee, le solde commercial agricole et agroalimentaire français chute fortement en 2025, atteignant son plus bas niveau depuis au moins l'an 2000. Cette dégradation confirme l'urgence de renforcer la production française face à la hausse continue des importations.
Pour les bovins, la FNB porte un plan élevage avec des propositions concrètes pour relancer la souveraineté alimentaire, sécuriser les éleveurs et reconquérir les marchés. Il est désormais temps que les pouvoirs publics s'en saisissent pleinement et passent à l'action !

#### CHIFFRE A RETENIR

6,28€/kg (+3cts)

C'est le prix de revient de la Vache allaitante, révisé sur le 2nd semestre 2025. Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019, et est publiée par IDELE, ainsi que ceux pour les génisses, jeunes bovins et broutards.
Désormais, cela doit être la borne minimum en dessous de laquelle on ne doit plus descendre !

#### EN REGION

Depuis 2023, la FCO et la MHE affectent fortement les élevages bovins viande. Selon les bassins touchés, les pertes de revenu sont estimées entre 2 300 et 11 000 € par actif, d'après les données du réseau Inosys. Ces maladies entraînent des problèmes de fertilité, une surmortalité des veaux et des retards de croissance, avec des impacts déjà visibles en 2024, qui s'accentuent en 2025 et pourraient encore se faire sentir en 2026 selon les régions. D'où l'importance pour les éleveurs d'avoir une stratégie de vaccination pour la FCO.

## INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

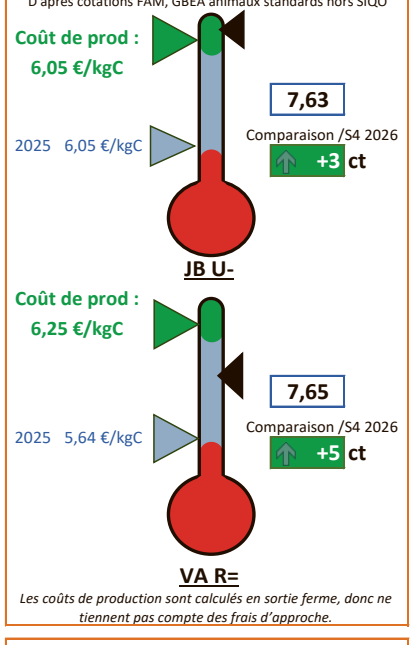
### Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 5

**Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards**

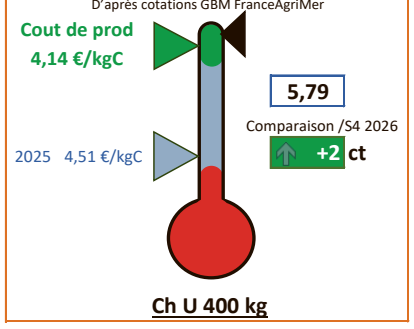
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO




*Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.*

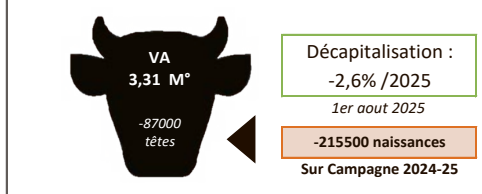
**Cotations françaises maigre**

D'après cotations GBM FranceAgriMer




**Effectifs d'animaux**

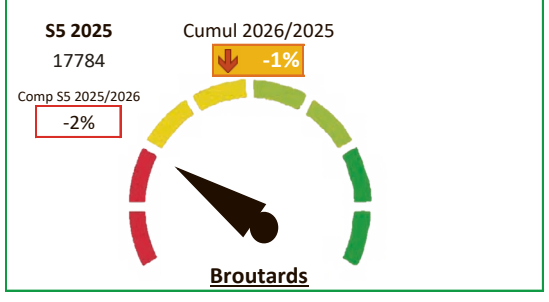
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo




**Exports vifs Italie**

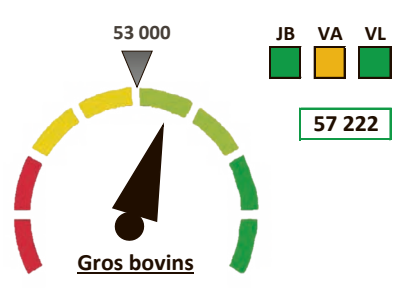
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 14 500 têtes




**Abattages hebdo gros bovins**

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)




**Indicateurs de prix de revient**

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

| | |
|---|---|
| 6,25 | Vache Charolaise R = (€/kg éc.) |
| 6,84 | Génisse R + (€/kg éc.) |
| 6,05 | Jeune Bovin U - (€/kg éc.) |
| 4,14 | Broutard 400 kg (€/kgvif) |

1er semestre 2025

**Le ciseau des prix....**

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

| | |
|---|---|
| +100% | Sur les prix à la consommation |
| +105% | Sur les charges en élevage |
| +80% | Sur les prix payés aux poducteurs |

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

## TENDANCES

### Synthèse générale

**Tendances des Marchés aux Bestiaux**

**Semaine 6 du 31 janvier au 6 février 2026**

*Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.*

• **Broutard(e)s :** le commerce s'inscrit cette semaine dans une dynamique globalement favorable, porté par une demande soutenue sur de nombreux marchés. Les ventes restent actives et fluides, avec des cours majoritairement orientés à la hausse, notamment sur les animaux légers, tandis que les catégories plus lourdes voient leurs prix davantage reconduits ou plafonnés selon les centres. Dans certains bassins, une demande plus sélective entraîne un tri accru des lots moyens et quelques ajustements ponctuels. En femelles, les ventes sont majoritairement rapides et dynamiques, soutenues par une demande importante, même si quelques plafonnements de prix sont observés selon les marchés.

• **Gros bovins maigres :** les échanges restent bien orientés cette semaine, dans un contexte marqué par une demande soutenue sur l'ensemble des catégories. Les vaches bien conformées se commercialisent rapidement, avec des cours attractifs, maintenus à des niveaux élevés et parfois orientés à la hausse. Lorsque la présentation est plus hétérogène, des écarts de prix apparaissent, sans remettre en cause la bonne tenue générale du marché. Face à une offre parfois insuffisante, les tarifs demeurent fermes et facilement reconduits.

• **Boucherie :** les marchés évoluent cette semaine dans une ambiance globalement bien tenue, avec des échanges fluides sur l'ensemble des catégories. La demande permet une bonne valorisation des animaux, entraînant des cours reconduits et, selon les centres, une orientation haussière lorsque l'offre est limitée. Les vaches bien finies et intermédiaires restent recherchées.

• **Veaux :** les ventes sont dynamiques cette semaine sur l'ensemble des marchés. La demande reste bien présente et permet une commercialisation fluide, avec des cours majoritairement reconduits ou orientés à la hausse.

• **Ovins :** les cours se reconduisent sur la majorité des marchés, avec des plafonnements ou de légers replis observés lorsque la demande est plus mesurée. Les bons lots continuent de se valoriser. En brebis, la demande reste soutenue ce qui entraîne une reconduction à une hausse générale des cours.

# PETITES ANNONCES

## Matériel

### Tracteur

**18 -** Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 68000 euros.
✆ **06 19 82 10 03**

**21 -** Vend New Holland TS100, chargeur manip 105, 5050 H, année 2003, 21 000 euros. (0604)
✆ **06 50 68 97 99**

**26 -** Vends tracteur John Deere 2030 excellent état.
✆ **06 72 83 06 42**

**69 -** Cse retraite vend Claas Axos 340, 5700 h, 2011, relev AV , 2 prises hydraul, 3 doubles arrière.
✆ **06 77 93 61 05**

**84 -** Cause réduction d'activité vend tracteur Kubota vigneron M5082, année 2023, excellent état, 400 H 86 CH, cabine CAT4 clim relevage elect, 36 rapports, pont suspendu.
✆ **06 19 55 78 91**

### Travail du sol

**07 -** Vends semoir nodet en très bon état. 17 rang à sabot, sème toutes graines ( Luzerne, colza, blé). 600 euros TTC. A voir
✆ **06 38 22 16 59**
**ou 04 75 81 02 93**

**38 -** Charrue 5 corps Vogel Noot en état de marche pointes et socs neufs.
✆ **06 70 28 32 99**

### Récolte

**01 -** Vends presse MD 346 John Deere 1ère main bon état serrage hydraulique canal graissage centralisé prix 3800 euros livraison possible dans l'Ain.
✆ **06 30 65 25 48**

**18 -** Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8060, 8070 ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89**

**26 -** Vends presses super hayliner69 bon état, toujours à l'abri.
✆ **06 21 11 59 18**

### Arbo-viti

**69 -** Vends tuyaux PVC pour protéger greffes plantations H 29 cm diam 9 cm, 10 cts l'unité.
✆ **07 83 34 26 19**

### Irrigation

**38 -** Recherche épandeur à fumier de marque Maitre avec benne basculante en 5T.
✆ **06 41 92 93 76**

### Forestiers

**01 -** Vends fendeuse bois 20T treuil 20m câble Iross peu servie 50 st. excellent état prix 3200 euros.
✆ **0688496341**

### Elevage

**01 -** Cause cessation élevage vend 60 logettes, cornadis, barrières pour nurserie à veaux.
✆ **06 40 18 07 28**

**38 -** Vends 22 arceaux serre 9m avec entretoises 1300 euros glacières Allibert BE 100 euros vitrine marche L150, chassi inox 950 euros. SAS sanitaire cabi neuf 1900 euros, nourrisseurs poulets 15 l 3 euros.
✆ **06 07 57 45 70**

**71 -** À vendre salle de traite 2x4, cause cessation + vends 2 barres au garrot, réglable, de 6 m.
✆ **06 82 67 38 66**

### Divers

**01 -** Vends désileuse portée 2m3 Euromark et 1 semi-portée Jeulin ; 1 plateau fourrager L=12m ; bétaillère 14 places fabrication artisanale prix à débattre.
✆ **06 40 18 07 28**

**10 -** Braderie - 2 séparateurs Denis D35, 4 gril. Marot EAC 20, 7 gril. Trieur pois 6 bacs, gril inox. Expulseur grains Dupuy + trémie. Offrez prix. (0605)
✆ **06 75 28 55 67**
**06 14 20 32 12**

**21 -** Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (0601)
✆ **06 30 11 59 25**

**26 -** Vends andaineur Kuhn GA 4321 GM essieu Tandem très bon état.
✆ **06 81 34 72 93**

**38 -** Vends comb doublet record 3 m porte à court packer diam. 500, 3 rangs dents lame nivel avec 10 dents 1400 kgs rem élev tabac fruits 5 m tond électrique lisop.
✆ **06 14 11 91 32**

**38 -** Vends remorque basculante 5T Deguillaume réhausses rallonge + échelle foin bétaillère 2 bêtes les 2 très bon état.
✆ **06 01 32 73 20**

**38 -** Cse cess vend Case Farmall 105 upro 2013, 3970 H avec chargeur Quicke. Q49 retourne pallox Magsi, épandeur engrais Sulky DX20, 2021 godet Mailleux BC 180.
✆ **06 85 30 49 42**

**38 -** Vends cause retraite chaine complète pour les noix, trémie, élévateurs, laveuse, bac à pierre, laveuse écaleuse, séchoirs Guillot, tapis vibreur girobalai, toit pour tacteur.
✆ **06 85 30 49 42**

**39 -** Vends faucheuse GMD 280 comme neuve, pirouette GF 5001 hydro, herse étrille 5 m Einbock, TVA, prix à débattre, aplatiss. Skiold KB160/3.
✆ **06 31 22 95 39**

**58 -** Recherche pour tractopelle Case 580 k, godets même mauvais état. Pour gyrobroyeur Desvoys 1,50 m recherche boitier renvoi d'angle. (0701)
✆ **06 64 69 07 65**

**69 -** Vends groupe électrogène sur prise de force 20 kwa, prix à débattre.
✆ **06 12 28 09 87**

## Véhicule

### Utilitaire

**34 -** Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ **06 42 69 14 31**

**38 -** Vends Renault Kangoo Express 1,5 DCI, 07/12/2010, 140000 km galerie crochet attelage factures.
✆ **06 73 10 36 87**

### Tourisme

**01 -** Vends moto Suzuki Bandit, 2010, 30 000 km, permis A, 650 cm3, entretien garagiste, prix 3400 euros.
✆ **06 43 09 13 80**

**03 -** Vends Berlingo HDI 130 3 PL attelage, motricité renf, 70 000 km, caméra recul, écran tactile.
✆ **06 23 46 73 24**

**71 -** Vends golf 4, Match 2, diesel, 2003, 231.000 km, boite auto, distribution neuve, 4 pneus neufs, vidange et CT ok, 4.500 €.
✆ **06 85 20 01 16**

## Achat-Vente

### Récolte

**01 -** Vends 25 bottes enrubannage ray-grass + trèfle + foin PN 2025 BR 120-130.
✆ **06 16 34 95 84**

**07 -** PAM Ardèche Vals-les-Bains cherche des producteurs ou des cueilleurs en plantes aromatiques et médicinales. Département 07.
✆ **06 33 30 98 55**
**ou 06 33 56 30 64**

**39 -** Vends foin prairie permanente qualité médiocre, stocké sous hangar, botte 520 kg 30 euros.
✆ **06 84 21 69 15**

**69 -** Vends carotte, oignons, chou en palox 400 kg, PdeT Monalisa palette 25 sacs de 25 kg.
✆ **06 60 18 29 25**

**71 -** Vends enrubannage 2025, BR, 1,20x1,20, et fumier bovins, 1 an, région Charolles.
✆ **06 78 82 49 60**

**74 -** Vends foin et luzerne 1ère coupe en petite botte mise en paquet de 14. Vends enrubanné luzerne 5ème et regain 2ème.
✆ **06 66 57 06 20**

### Fourrage

**03 -** AV foin BR+BC 120x90 2025 foin BR 2024 foin à litière enrubannage 2025 bottes maïs 2024.
✆ **06 14 34 80 39**

**18 -** A vendre bottes de foin rondes, 1,25 de diamètre, 80 euros la tonne.
✆ **09 64 27 99 40**

**18 -** Vends foin, récolte 2025, très bonne qualité, prairies naturelles et temporaires, en bottes cubiques. Possibilité transport.
✆ **06 10 78 30 21**

**21 -** Vends paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (0303)
✆ **06 75 39 31 86**

**58 -** Vends cause cessation, foin, paille, blé, avoine, pailleuse Kuhn Altor, Roubeau, Pazy (0703)
✆ **06 74 86 48 57**

**38 -** Vends foin séché en grange, conditionné en petite botte 25 à 30 kg 250 euros tonne HT.
✆ **06 86 20 18 09**

**42 -** Vends foin à récupérer sur place.
✆ **06 87 77 28 03**

**69 -** Vends foin balle ronde 2024 et 2025.
✆ **06 70 20 63 37**

**69 -** A vendre foin sans rumex sans chardon issu de praires naturelles -botte 220 Kg - 20E/botte.
✆ **06 56 87 11 86**

**70 -** Vends foin balles carrées 120x90x250 avec ou sans livraison 125 € la tonne départ.
✆ **06 09 39 14 91**

**71 -** Vends foin de bonne qualité, ronde et carré, 71 Vérissey.
✆ **06 86 55 49 15**

**71 -** Vends foin 2025 HD, 120/70, BR 120/120, BR 120/140, foin 2024, HD 120/70.
✆ **06 24 27 94 30**

**71 -** Je vends environ 100 tonnes de foin de 2024, 120 x 220 x 70, Saône-et-Loire.
✆ **06 16 50 72 21**

## Propriété

*Recherche exploitations*
**Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.**
*Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.*
**C2F-Agri 04 70 58 32 82**

## Terrain

**26 -** Vends bois sur pieds chêne 26300 Saint Mamans.
✆ **06 72 83 06 42**

## // PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

**1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE** (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

**2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)**

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

**3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX**

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

**4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE**

Raison sociale : .....
N° TVA : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
❑ Je joins un chèque de ..... €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de ..... €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque : .....

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

**Votre justificatif comptable**

**À découper et à conserver**
parue le : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : ..... € TTC
(dont TVA 20 % soit ..... €)

# PETITES ANNONCES

69 - Proposition accueil génisses en pension (8 à 12 bêtes), prairies clôturées avec eau de source.
✆ 06 56 87 11 86

## Immobilier

71 - Urgent Recherche ferme avec terrain, foret ,même grandes surfaces Discrétion assuré
✆ 06 74 47 20 20

## Location

### Agricole

21 - JA recherche des prés à louer pour des bovins Dep 21 ou limitrophe. (0706) ✆ 07 81 26 16 28

69 - Je suis jeune agricultrice à la recherche des près pour mes bovins ou pour y faire du foins pour 2026/2027 dans le secteur Belleville Monsols
✆ 06 16 36 66 42

## Emploi

### Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

### Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

## Divers

69 - Vends essains abeilles hivernés Buckfast 6 cadre 160 € reine 2025. Pensez à les réserver.
✆ 06 14 47 76 18

## Animaux

### Bovin

01 - Vends 1 repro charolais 24 mois et 2 de 14 mois, vêlage facile, TGS, prix raisonnable, bonne origine.
✆ 06 88 76 67 81

03 - Cause retraite bon taureau charolais HBC 6 ans vêlage très facile IA fils Lucifer.
✆ 04 70 42 25 20 le soir

18 - Vends reproducteurs charolais HBC ; veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0704)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 13 à 15 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

42 - Vends taureau Vosgien avec cornes, 29 mois. Or. contrôle laitier. Livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

42 - Vends taureaux charolais, 15 mois, HBC, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends reproducteurs Charolais veaux et 18 mois. Pautet Karelle, 58170 Savigny Poil Fol. (0707)
✆ 06 09 40 50 63

58 - Vends veaux reproducteurs HBC dont père vêlage facile, ataxie sain. Charetier à Anlezy 58. (0705)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends jeunes vaches : 4 Normandes pleines, 4 croisées Montbéliardes/Prim pleines, 3 Génisses pleines Montbéliardes. Le tout en BIO. (0702)
✆ 06 65 65 48 47

58 - Vends taureaux adultes et veaux repro 15-17 mois, plusieurs vêlages faciles et sans corne, HBC, TGS. Gaec des Morillats, 58360 Préporché. (0603)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends repro charolais HBC, 14, 15 mois, origine IA, vêlage facile. Earl Dominique Compot. (0501)
✆ 06 03 59 84 26

58 - Vends grand choix de taureaux de 14 à 24 mois HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0306)
✆ François 06 08 78 05 01 -
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origines insémination, vend 1 taureau de 2 ans et 17 repro nés à partir d'octobre 24. Certains : vêlage facile, ss cornes, génotypés. Sélection sur les facilités d'élevage et qualités maternelles. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0202)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Cause retraite, vends troupeau laitier et génisses gestantes montbéliardes, prix à débattre.
✆ 06 50 51 61 13

69 - Vends très bon taureau charolais 30 mois HBC, très bonne origine.
✆ 06 08 21 17 67

69 - A vendre génisse Montbéliarde 11 et 14 mois, CL.
✆ 06 27 66 87 95

69 - Elevage inscrit HBL vend reproducteurs Limousins Très bonnes origines et docilité. Tel 0671617316
✆ 06 71 61 73 16

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71 - Gaec Cadoux

### Ovin

42 - Vends 1 bélier Charollais 1 an, Saint-Romain-le-Puy.
✆ 04 77 76 65 62
ou 06 77 46 57 57

### Chien

01 - Achète chiot Jack Russell Cocker.
✆ 06 80 74 41 42

### Equin

38 - Achète chevaux de selle demi-trait, doubles poneys et poneys de 4 à 10 ans, paiement comptant.
✆ 06 85 50 94 90

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

## Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE

QUAD 4X4
à partir de 4 158,33 €HT soit 4 990 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
L'information vous accompagne partout !

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

# Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez
d'un ACCÈS ILLIMITÉ
au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
*Cochez la case correspondante*

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

# ANNONCES LÉGALES

## CÔTE D'OR

### // MODIFICATION

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**ROMAIN-MARECHAL INVEST**
SARL au capital de 1000 €
Siège social :
10 all des nouratons Zone d'activité
21490 Ruffey-lès-Echirey
844 703 439 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 15/12/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social au 58 rue Maxime Guillot 21300 Chenôve, à compter du 15/12/2025.
Mention au RCS de Dijon

*AL26021684*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**MALEC ENTREPRISE**
SAS au capital de 30 500 €
Siège social : 10 all des nouratons
21490 Ruffey-lès-Echirey
325 221 422 RCS de Dijon

Par une décision du 15/12/2025, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 8 rue Maxime Guillot - 21300 Chenôve, à compter du 15/12/2025.
Mention au RCS de Dijon

*AL26021746*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**BE HERE NOW**
Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 26 RUE BOSQUET
75007 PARIS
943 267 831 RCS PARIS

Aux termes d'une décision en date du 3 février 2026, la gérance de la Société à responsabilité limitée BE HERE NOW a décidé de transférer le siège social du 26 RUE BOSQUET, 75007 PARIS au 3 rue du Rompot – 21121 FONTAINE-LES-DIJON, à compter du 04/02/2026 de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 943 267 831 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Gérance : Monsieur Benjamin MILLEPIED, demeurant 12 hameau d'Alleray - 75015 Paris.
Pour avis, La Gérance

*AL26021856*

#### CHANGEMENT DE GÉRANT

**HENRI ET NICOLAS MAZUE**
SARL au capital de 108 822 €
Siège social : 29 Grande Rue
21150 DARCEY
453 889 388 RCS DIJON

Par décision du 05/02/2026,l'associé unique a pris acte de la démission de M. Henri MAZUE de ses fonctions de cogérant à compter du 25/08/2025 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
M. Nicolas MAZUE reste gérant.
Pour avis, La Gérance

*AL26021857*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES 16 ET 18 RUE DE LORRAINE**
SCI au capital de 21.342,86 €
Siège : 16, rue de Lorraine
21200 Beaune
339 647 760 RCS Dijon

Réunis en AGO et E du 11/11/25, les associés ont transféré le siège social au 4,cité Vaneau 75007 Paris et modifié l'article 4 des statuts.
La société sera immatriculée au RCS de Paris

*AL26021858*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**SUMMERLAND**
Société civile immobilière
Au capital de 1 205 001 euros
Siège social : 5 PASSAGE OLIVIER DE SERRES
75015 PARIS
989 299 573 RCS PARIS

Selon une délibération du 04/02/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCI SUMMERLAND a décidé de transférer le siège social du 5 Passage Olivier de Serres, 75015 PARIS au 3 Rue du Rompot – 21121 FONTAINE-LES-DIJON,à compter du 04/02/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 989 299 573 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Gérance : Monsieur Benjamin MILLEPIED, demeurant 12 hameau d'Alleray 75015 Paris.
Pour avis, La Gérance

*AL26021864*

#### MODIFICATIONS MULTIPLES

Le GAEC DE LA TILLE immatriculé au RCS de Dijon sous le N° 537.996.076 a réuni ses associés en date du 26/01/2026 en assemblée générale extraordinaire au siège social fixé 116 route de Langres 21120 TIL CHATEL, qui ont approuvé la démission des fonctions de gérante de Mme Florence PELLETIER au 31/12/2025 et la transformation du GAEC en EARL, aux caractéristiques suivantes au 1/1/2026 :
Dénomination sociale : EARL DE LA TILLE
Forme : exploitation agricole à responsabilité limitée, capital social : 141 000 €
Siège social transféré au 118 route de Langres 21120 TIL CHATEL
Objet : exercice d'activités agricoles et production d'électricité photovoltaïque en vue de sa commercialisation
Durée de 99 ans jusqu'au 22/11/2110
Gérant : M. Chrisitan GIRARD demeurant 118 route de Langres 2120 TIL CHATEL
Cession de parts : libre aux conjoint, ascendants, descendants, co-associés ou au conjoint de l'un d'eux, agrément dans les autres cas
Immatriculation : RCS Dijon N° 537.996.076.
Pour avis, le gérant

*AL26021900*

#### MODIFICATION DE DIRIGEANTS

**SCA FEDER ELEVEURS BIO**
Société Coopérative Agricole
à Capital Variable
Siège social : 10 rue de l'Oze
21150 VENAREY-LES LAUMES
482318086 RCS DIJON

En date du 8 octobre 2025, le conseil d'administration de la SCA FEDER ELEVEURS BIO a nommé, à l'unanimité, en qualité de Directeur, Monsieur Yves JEHANNO demeurant à Molinet - La Mignance 7 chemin des Debaux (03510) en remplacement de Monsieur Michel MILLOT, à compter du 1er février 2026.
Modification au RCS de Dijon

*AL26021939*

### // DIVERS

**Commune de Ladoix-Serrigny**

#### APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 ET DE LA RÉVISION « ALLÉGÉE » N°2 DU PLU

Par délibération en date du 02 Décembre 2025, le conseil municipal de Ladoix-Serrigny a décidé d'approuver la modification n°1 et la révision « allégée » n°2 du PLU.
Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public à la mairie de Ladoix-Serrigny, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le Maire, M. Jérôme FOL

*AL26021847*

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

#### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 6 février 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Norbert COQUINOT, retraité, et Madame Pascaline Reine TAVOILLOT, retraitée, demeurant ensemble à CHENOVE (21300) 10 Bis rue Alix de Vergy.
Monsieur est né à BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES (89420) le 22 août 1944,Madame est née à NOYERS (89310) le 6 janvier 1959.
Mariés à la mairie de NOYERS (89310) le 12 septembre 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

*AL26021898*

safer Bourgogne Franche-Comté

#### AVIS

Appel à Candidatures du 09/02/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**Beaune** : Une parcelle de terres et une parcelle de vignes en AOC Beaune Village – Urbanisme : Zone A du PLU 66 a 72 ca 'LES BONS FEUVRES' : BM-0050 - 'AU GOLOUP' : DL-0013
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **02/03/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

*AL26021929*

### // DISSOLUTION-LIQUIDATION

#### DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Lucie LENEUF, demeurant 9 Rue du Moulin 21130 CHAMPDOTRE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social 9 Rue du Moulin 21130 CHAMPDOTRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL26021648*

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**SAS CBDOMA**
SAS au capital de 100 €
Siège social :
31 rue dominique ancemot
21120 Is-sur-Tille
979 255 759 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 31/12/2025, les associés ont décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 31/12/2025, nommé liquidateur,à compter du 31/12/2025, la société JEANNE DISTRIB, SAS au capital de 100 €, ayant son siège social 10 D rue de la renouille 21000 Dijon, 910 040 856 RCS de Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

*AL26021651*

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**CBDOMA**
SAS au capital de 100 €
Siège social :
31 rue dominique ancemot
21120 Is-sur-Tille
979 255 759 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 31/12/2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, JEANNE DISTRIB, SAS au capital de 100 €,ayant son siège social 10 D Rue de la Renouille 21000 Dijon, inscrite 910 040 856 RCS Dijon, pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat de liquidateur, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

*AL26021683*

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**JCO 1967**
SCI au capital de 1000 €
Siège social : 1 rue arthur deroye
21000 Dijon
897 840 476 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2025, les associés ont décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 31/12/2025, nommé, à compter du 31/12/2025, liquidateur M. Jean-Christophe OUDIN, demeurant 13-15 avenue de la République 21200 Beaune, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

*AL26021719*

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**JCO 1967**
SCI au capital de 1000 €
Siège social : 1 rue arthur deroye
21000 Dijon
897 840 476 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Jean-Christophe OUDIN,demeurant 13-15 avenue de la République 21200 Beaune pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

*AL26021738*

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**TIP TOP'HAIR**
SARL au capital de 5000 €
Siège social : 22 route nationale
21560 Arc-sur-Tille
822 176 384 RCS de Dijon

Par une décision du 31/12/2025, l'associée unique a décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 31/12/2025, nommé liquidateur, à compter du 31/12/2025, Mme Adeline MANIERE, demeurant 7 rue de la Fontaine - 21560 Arc-sur-Tille, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

*AL26021780*

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**ROUVRES**
Société civile
de construction vente
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1677 Route de Gray
21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation : 3 Allée de Gourmerault,
21310 ARCEAU
513 967 000 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 30 novembre 2025 au 3 Allée du Gourmerault, 21310 ARCEAU,a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Monsieur Renato FERRAROLI,demeurant 6 Rue de l'Ersotte, 21850 ST APOLLINAIRE, de son mandat de liquidateur,donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,Le Liquidateur.

*AL26021827*

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**SCCV CHAMPAGNE**
Société civile de construction vente
En liquidation
Au capital de 152 460 euros
Siège social : 1677 Route de Gray
21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation : 3 Allée du Gourmerault,
21310 ARCEAU
433 351 301 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 30 novembre 2025 au 3 Allée du Gourmerault, 21310 ARCEAU,a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Monsieur Renato FERRAROLI,demeurant 6 Rue de l'Ersotte, 21850 ST APOLLINAIRE, de son mandat de liquidateur,donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,Le Liquidateur.

*AL26021831*

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**SCI DE LA CONFRERIE**
SCI au capital de 1.524,49 €
Siège : 21, rue de la Crée
21590 Santenay-le-Haut
352 664 338 RCS Dijon

Réunis en AGO et E le 11/11/25, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société, nommé Liquidateur M. David LUSSIGNY, demeurant 9 bis passage Landrieu 75007 Paris, fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention sera faite au RCS de Dijon.

*AL26021859*

#### NON DISSOLUTION

**Le Grand Hangar**
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : Route de Grand Champ
21380 MESSIGNY-ET-VAUTOUX
981 680 028 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28 juillet2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS, Le Président

*AL26021904*

### // CONSTITUTION

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/01/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PIERRE SAULGEOT
Objet social : La production et vente d'électricité. L'exercice de tous travaux agricoles, d'amélioration foncière ainsi que la restauration et l'entretien de propriétés et de voiries et toutes opérations commerciales accessoires ou connexes à l'activité agricole ou exercée en milieu rural.Siège social :17, route de Pouilly 21360 Painblanc.
Capital : 1000 €Durée : 99 ans
Président : M. SAULGEOT Pierre, demeurant 17, route de Pouilly 21360 Painblanc
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix
Clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément.
Immatriculation au RCS de Dijon

*AL26021928*

## NIÈVRE

### // MODIFICATION

#### MODIFICATIONS MULTIPLES

**GAEC DE CHANTELOUP**
Chanteloup 58420 DOMPIERRE SUR HERY
RCS Nevers – 378 111 421

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2025, Mme MERLE Christine a démissionné de ses fonctions de gérante, M. MERLE Thierry, demeurant 5route du Château – Chanteloup 58420 BEAULIEU a été nommé gérant et le GAEC a été transformé en EARL prenant effet le 31 décembre 2025 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
OBJET : activités agricoles
DÉNOMINATION SOCIALE : EARL DE CHANTELOUP
SIÈGE SOCIAL : 5 route du Château – Chanteloup 58420 BEAULIEU
ASSOCIES : Mme MERLE Christine et M. MERLE Thierry
GÉRANT : M. MERLE Thierry demeure 5 route du Château – Chanteloup 58420 BEAULIEU
CAPITAL SOCIAL : 102 720 € divisé en 6848 parts représentatives de biens mobiliers et de numéraires
DURÉE : 99 ans
IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, la gérance

*AL26021743*

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Société Coopérative Agricole des Eleveurs de Chevaux de Course**
« S.C.A.E.C.C. »
Siège Social : Haras de Cercy
2 rue des Haras - 58340 CERCY LA TOUR
RCS NEVERS 750 843 799
Agrément HCCA N°12032

Suivant l'AGOA du 03.01.2026, il a été décidé la modification des administrateurs du Conseil d'Administration :
M. Michel Blond, demeurant Au Mou - 58000 Challuy,administrateur sortant,est remplacé par Mme Clotilde de Barmon demeurant Lieudit Montgazon - 03210 Marigny
Pour avis.

*AL26021828*

**ALIALIS AVOCATS EXPERTS**
Me Arnaud SARLAT
S.P.E d'Avocats et d'Experts-Comptables
35 rue de Sarrebourg 18 000 BOURGES

#### MODIFICATION DU CAPITAL

**SCP D'INFIRMIERES GAMBETTA**
SCP d'Infirmières
Au capital ramené à 125 000 €
Siège Social : FOURCHAMBAULT (Nièvre)
36 rue Gambetta
RCS NEVERS 403 694 342

L'AGE du 23/01/2026, a décidé de réduire le capital social de 150 000 euros et de le ramener de 150 000 euros à 125 000 euros par rachat et annulation de 5 parts sociales d'un montant nominal de 5 000 euros chacune.
Pour avis, l'une des gérantes

*AL26021897*

#### TRANSFORMATION

**Gaïa**
SAS transformée en SARL
Au capital de 100 €
Siège social : 3, Quai des Mariniers
58000 NEVERS
934 430 000 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 23/01/2026, les associés ont décidé de transformer la société en SARL à compter du 1er février 2026.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SAS
Nouvelle mention : SARL
- Administration :
Anciennes mentions :
- Président : M. Benjamin MARDELLE dt à NEVERS (58) – 4, rue Maubert
- Directeur Général : M. Julien MARTIN dt à MARZY (58) – 13, rue des Patureaux
Nouvelles mentions :
- Co-Gérants : M. Benjamin MARDELLE et M. Julien MARTIN susnommés
Pour avis

*AL26021903*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**SCI DES MONTOTS**
Société Civile
Au capital de 26 000 €
Ancien siège social :
31, rue des Chapelleries
58000 SAINT ELOI
Nouveau siège social : 45, rue de Venille
58000 SAINT ELOI
521 898 882 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/12/2025, les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social sis à SAINT ELOI (58) du 31, rue des Chapelleries au 45, rue de Venille, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

*AL26021915*

### // GÉRANCE

**Maître Emilie GUERIN-PEREIRA**
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu en date du 23/01/2026 enregistré le28/01/2026 au service des impôts des entreprises NEVERS,Dossier 2026 00001558 référence 5804P01 2026 N 00067,
La société dénommée SAS JUST, société par actions simplifiée(SAS), au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), Rue des Minotiers Champ Bailly Parc d'Activités du Val de Loire, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 832359160,
A cédé à
La société dénommée CMM RESTAURATION, entreprise à responsabilité limitée au capital de 100,00 euros, dont le siège social est à COSNE COURS SURLOIRE (58200) 84 Route des Millots, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 995344538,
Son fonds de commerce connu sous le nom commercial de»O'RESTO» exploité à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 249 ruedes Minotiers, Champs Bailly, Parc d'Activité du Val deLoire.
Cette vente a été consentie au prix de 180.000,00 euros, s'appliquant aux éléments incorporels à 130.000,00 euros et 50.000,00 euros aux éléments corporels, la propriété et l'entrée en jouissance ont eu lieu le jour de l'acte authentique.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales à l'étude du notaire.

*AL26021853*

### // DIVERS

**SELARL JOUMIER-ROUSTIC-MARTINEZ**
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

#### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC Notaireà GUERIGNY (58130) 1, rue de Plouzeau (CRPCEN 58015), le 3février 2026,
Monsieur Gérard Casimir Roger Marie LIMAT et Madame Joëlle Claudine ARLOTTI, son épouse, demeurant ensemble à URZY(58130), 165, impasse du Gros Chêne,
Nés savoir :
- Monsieur LIMAT à NEVERS (58000) le 5 mars 1945,
- Madame ARLOTTI à DAMPIERRE-LES-BOIS (25490) le 16 août1945.
Mariés à NEVERS (58000) le 15 février 1969, et actuellement soumis au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article1397 du Code civil, sont convenus dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.
Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130),1, rue de Plouzeau.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis.

*AL26021842*

#### TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

PRO-DECO - RCS Nevers 850 102 617 - tous travaux de rénovation, peinture, électricité, plomberie et chauffage - 4 rue du Colonel Jean pierre 58000 Nevers. Jugement en date du 02/02/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

*AL26021854*

### // DISSOLUTION-LIQUIDATION

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**IMMOBILIER NIVERNAIS**
SARL en liquidation
au capital de 2 500 €
Siège Social : 21, Avenue Pierre Bérégovoy
58000 NEVERS
885 295 113 RCS NEVERS

M. Eric JENNY dt à NEVERS (58) – 65 Bis, Petite Rue des Sablons, Associé Unique et Liquidateur, a, par décisions du 09/01/2026, approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et a constaté la clôture de liquidation à compter du 06/01/2026.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur

*AL26021845*

#### DISSOLUTION

**ED & LO**
SAS en liquidation
Au capital de 10 000 €
Siège Social : 84, rue de Nièvre
58000 NEVERS
981 707 375 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 30/07/2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. François LEBOEUF dt à POUGUES LES EAUX (58) – 46, avenue Conti a été nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur

*AL26021902*

FIDUCIAL SOFIRAL
**12 RUE LAMARTINE**
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**PODO ORTHESE DU CENTRE**
SARL au capital de 7.622,45 €, 6, Boulevard Camille Dagonneau 58640 VARENNES-VAUZELLES 352 433 932 R.C.S. NEVERS AGE du 29.12.2025 :
Dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2025, avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Constatation de la fin du mandat du gérant.
Liquidateur : M. Gilles BADIN, dt 13 rue Jean Desveaux 58000 NEVERS pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur mentionné ci-avant.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

*AL26021906*

#### DISSOLUTION

**SCI AZEL IMMO**
SCI en liquidation
au capital de 100 €
Siège Social : 18, rue des Chauvelles
Logement n° 12 – 58000 NEVERS
910 914 167 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/10/2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Julian FREBY et Mme Magali FREBY dt ensemble à FREJUS (83) – Domaine de la Chapelle – 481, avenue François Nicolaï ont été nommés comme liquidateurs pour toute la

# ANNONCES LÉGALES

durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à FREJUS (83) – Domaine de la Chapelle – 481, avenue François Nicolaï. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis, Les Liquidateurs

*AL26021916*

## DISSOLUTION

### MORVAN PRODUCTION

MP
EURL au capital de 10 700 €
Siège social : Poil route de Champrobert
58170 POIL
448 503 714 RCS NEVERS

Aux termes d' une décision en date du 30/07/2016 , l' associé unique à décidé la dissolution anticipée de l ' EURL MORVAN PRODUCTION à compter du 30/07/2016 et sa mise en liquidation .
A été nommé liquidateur Philippe Wulgué le gérant ,avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations afin de parvenir à la clôture de l'EURL
Le siège de la liquidation à été ce jour (30/07/2016) au 5 route de Champrobert 58170 Poil .
Toute correspondance doit être envoyée à Mr Philippe Wulgué 1 Place du maquis Louis 58170 Luzy .
A cette adresse seront notifiés tous les actes et documents relatifs à la dissolution
Le dépôt des actes et pièces pour radier l ' EURL sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Nevers
Mention en sera faite au RCS de Nevers

*AL26021923*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES LEGENDES

Société civile immobilière
Au capital de 15 200 euros
Siège social : Chazeaux
58 330 SAINT-BENIN DES BOIS
431 535 152 RCS NEVERS

Le 30/01/2026, les associées ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour même.Monsieur Hervé Rose, demeurant Chazeaux - 58330 SAINT-BENIN DES BOIS, a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Pour avis.

*AL26021925*

## // CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/01/2026, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Viticole (SCEV) à effet du 01/01/2026, motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination sociale : SCEV BONNARD Isabelle et Philippe
Siège social : 1 Bis Rue René Couard, 58150 POUILLY SUR LOIRE
Capital : 116 600€ (apports de matériels, parts sociales, de numéraire et de passif repris par la société)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Objet social : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole,au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la Pêche Maritime. Conformément aux dispositions de l'article 88 II de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, la société peut également exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité.
Gérance : Monsieur Philippe BONNARD et Madame Isabelle BONNARD,demeurant au siège social.
Cessions de parts sociales : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint dans les cas prévus par la loi, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Lorsque l'ensemble des associés a la qualité de co-contractant dans la cession de parts sociales, aucun agrément préalable n'est requis. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
Immatriculation : RCS de NEVERS
Pour avis et mention, la gérance.

*AL26021815*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 28/01/2026 il a été constitué une SASU dénommée : MAISON CLAIRVUE
Objet social :
- l'achat, la fabrication, la vente et la réparation de tous objets et instruments d'optique, de contact, de lunetterie, de basse vision, d'audioprothèse, de météorologie et de photographie ;
- toutes prestations attachées à ces activités, y compris les prestations d'optométries.
Siège social : 54 rue François Mitterrand - 58000 NEVERS
Capital social : 40 000 euros
Président : La société TPC FINANCES, sas au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 53, Boulevard du Grand Pré des Bordes, 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 903 850 535
Directeur général : La société AUDITION VAL DE LOIRE, sas au capital de 1 800 euros, ayant son siège social 9 rue des Docks, 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 533 154 506
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Agrément des cessions de parts : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS
Pour avis.

*AL26021824*

**ENERGIE +**
SAS au capital de 1500 euros
Siège social : 1836 avenue de Paris
58320 POUGUES LESEAUX

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 22/01/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Raison sociale : ENERGIE +
Capital social :1.500 euros
Siège social : 1836 Avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX
Objet : Installation, maintenance et ou nettoyage, réparation, mise en service et rénovation de tous systèmes de chauffage, ventilation, climatisation (CVC), plomberie sanitaire énergies renouvelables ; Conseil, étude,audit énergétique et optimisation de systèmes thermiques et aérauliques;Vente d'équipements, fournitures et pièces détachées liés à ces activités; Les missions d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) de chantiers; Les missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour tout projet de construction, rénovation, aménagement, infrastructure ou équipement; Les prestations de maitrise d'œuvre, conseil technique, études, planification,coordination de sécurité; La formation afférente à toutes ces activités.
Président : Monsieur Stéphane MIENS, demeurant 1836 avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX
Directeur Général : Monsieur Sébastien THOMAS demeurant 6 rue du Général Ducrot 58320 GERMIGNY SUR LOIRE
Directeur Général Délégué : Monsieur Yannick THEVENOT demeurant 2684 avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX
Clause d' Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées.
Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles uniquement entre actionnaires.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés NEVERS.
Pour avis.

*AL26021837*

## AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : ROGEE.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 116 Route de Nevers, 58180 Marzy.
Objet : L'activité de paysagiste ainsi que tous travaux liés à l'aménagement des espaces extérieurs.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10000 euros
Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers n'ayant pas la qualité d'associé, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :Dans les conditions statutaires et légales.Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Ont été nommés :
Président : HOLDING BAZOT SASU2 rue du Moulin 58700 La Celle sur Nievre
Immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 909990822.
Représentant permanent : Monsieur Damien BAZOT.
Directeur général : Monsieur Quent ROGEE 47 rue de la Banne 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis.

*AL26021910*

## YONNE

## // MODIFICATION

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### PREVOST PAYSAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 rue de la Vallée Godard
78125 LA BOISSIERE-ECOLE
884 441 015 RCS VERSAILLES

Par décision du 12 janvier 2026, l'Associé Unique a transféré le siège social au 9 rue des Maraîchers - 89113 CHARBUY à compter du 12 janvier 2026, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 884 441 015 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Gérance : Monsieur Fabrice PREVOST, demeurant 9 rue des Maraîchers - 89113 CHARBUY.
Pour avis, La Gérance

*AL26021599*

S.J.B.
Société d'Avocats

## MODIFICATIONS MULTIPLES

### SOCIETE NOUVELLE ETABLISSEMENTS MICHAUT

SAS au capital de 125 000 €
Porté à 200 000 €
Siège social : 22 bis Rue du Sergent Loger
89400 ORMOY
331 830 844 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal en date du31/12/2025, l'AGE des associés a :
- Approuvé le projet de fusion établi par ASSP en date du 24/11/2025, aux termes duquel la société ENTROPE, SARL au capital de 75 000 €, dont le siège social est impasse des grands champs89400 ORMOY, immatriculée au RCS sous le n°351 573 696 RCS AUXERRE, a fait apport, à titre de fusion, à la SOCIETE NOUVELLE ETABLISSEMENTS MICHAUT de la totalité des on actif évalué à 803 701.06 €, à charge de la totalité de son passif évalué à 690 288.76 €, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 113412.30 €
- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 25 692.52 € pour le porter de 125 000 € à 150 692.52 €, par la création de 178 actions nouvelles de 144,34 € chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société la société ENTROPE autres que la société absorbante en application des dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, à raison de 5 actions de la SOCIETE NOUVELLE ETABLISSEMENTS MICHAUT contre 7 parts de la société ENTROPE.La prime de fusion s'élève globalement à 30565.31 €. Le boni de fusion s'élève à 52 894.92 €.La fusion est devenue définitive le 31 décembre2025 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés de la société ENTROPE en date du31 décembre 2025 et du procès-verbal de l'AGE des associés de la SOCIETE NOUVELLE ETABLISSEMENTS MICHAUT en date du 31décembre 2025, la société ENTROPE se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.La fusion a un effet rétroactif au 1er juillet 2025,d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées parla société la société ENTROPE depuis le 1er juillet2025 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la SOCIETE NOUVELLE ETABLISSEMENTS MICHAUT et considérées comme accomplies par la SOCIETE NOUVELLE ETABLISSEMENTS MICHAUT depuis le 1er juillet2025
- Décidé une augmentation de capital de 49 307.48 € par incorporation de la prime de fusion et de réserves et par élévation de la valeur nominale des actions.En conséquence de l'augmentation de capital,l'article 7 des statuts relatif au capital social a été modifié comme suit :
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille € (125 000 €). Il est divisé en 866actions de 144,34 € chacune, de même catégorie.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent mille € (200 000 €). Il est divisé en 1 044 actions de même catégorie.
L'AGE a également décidé :
- d'adopter la dénomination sociale suivante :SNEM AGENCEMENT, le nom commercial suivant: ENTROPE, et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts
- de modifier l'objet social et de le remplacer par celui suivant : « fabrication, achat, vente,réalisation, commercialisation de tous travaux d'agencements, mobilier, ébénisterie, menuiserie,et transformation de divers matériaux, conception,réalisation, transformation et distribution de tous meubles, sièges, luminaires, vaisselles,accessoires et objets divers dans le domaine décoratif » et de modifier corrélativement l'article 2des statuts
- de transférer le siège social du 22 bis Rue du Sergent Loger 89400 ORMOY au 2 Rue des Grands Champs – 89400 ORMOY à compter du 1er janvier 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

*AL26021736*

## MODIFICATIONS MULTIPLES

### SARL L'ÉPINETTE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000,00 €
Siège social : les Gauthiers
89170 MÉZILLES
887 913 044 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2025, la collectivité des associés a :
- pris acte de la démission de M. Laurent CHESNET de ses fonctions de gérant
- transféré le siège le siège social à SAINT FARGEAU (89170), 365 chemin de Beauregard.
Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, la gérance.

*AL26021801*

## DÉMISSION DE CO-GÉRANT

### SCI LES CORNES

SCI au capital de 59 455 euros,
Les Cornes, 89310 CHATEL GERARD,
423 073 121 RCS Auxerre

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/01/2026, il a été pris acte du départ d'un co-gérant, à compter du 24/01/2026 : Mme Guéneau veuve Legrand Jacqueline.
Restent seuls co-gérants, Mme Legrand ép Boitard Anne, Mme Guéneau ép Doreau Reine Maris.
Mention en sera faite au RCS de Auxerre.

*AL26021814*

## MODIFICATIONS MULTIPLES

### SAS RENOV'HABITAT YONNE

Société par actions simplifiées
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 Rue Victor Hugo
89400 MIGENNES
RCS SENS 810 353 524

Aux termes de l'assemblée générale du 15 janvier 2026, les associés ont décidé de :
- transformer la société en société à responsabilité limitée à associé unique et de modifier les statuts en conséquence à effet au 1er janvier 2026
- de maintenir Monsieur Nicolas SELLIER demeurant 3 rue des pêcheurs 89400 CHARMOY dans ses fonctions en nouvelle qualité de gérant.
Pour avis, le gérant.

*AL26021921*

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

## CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

### COTÉ FLAM

Société par actions simplifiée
à associée unique
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 184 Avenue de Sénigallia
89100 SENS
RCS SENS 532 627 619

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 1er janvier 2026, l'associée unique de la société a décidé de nommer Madame Aurélie CALMUS et Monsieur Lionel CALMUS demeurant ensemble 11 rue de la Croix d'Arnault 89300 JOIGNY, en qualité de directeurs généraux de la société pour une durée illimitée, à compter de ce jour.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis, la gérance.

*AL26021830*

S.J.B.
Société d'Avocats

## TRANSFORMATION

### HYDROMAT

Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 124 Grande Rue
89400 BASSOU
388 394 611 RCS SENS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31 janvier 2026,l'Associée Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de prestations pour les services financiers,d'optimisation de placements de trésorerie,d'investissement, la gestion des affaires et du patrimoine de la Société et des sociétés du groupe, à l'exclusion de toute gestion pourcompte de tiers et de toute activité réglementée
- de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jean-Baptiste COLOMBET.
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Société COLINGEST, Société par actions simplifiée au capital de 4 351 600 euros, ayant son siège social9 rue des Ponts 89250 BEAUMONT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 949 179 477 RCS AUXERRE,représentée par Monsieur Jean-Baptiste COLOMBET, Président.
Pour avis, La Gérance

*AL26021832*

## CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

### CALMUS

Société par actions simplifiée
à associée unique
Au capital de 7 750,00 euros
Siège social : 184 Avenue de Sénigallia
89100 SENS
RCS SENS 403 069 099

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 1er janvier 2026, l'associée unique de la société a décidé de nommer Madame Aurélie CALMUS et Monsieur Lionel CALMUS demeurant ensemble 11 rue de la Croix d'Arnault 89300 JOIGNY, en qualité de directeurs généraux de la société pour une durée illimitée, à compter de ce jour.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis, la gérance.

*AL26021833*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### SCI START IMMO

SCI au capital de 1500,00 €
Siège social : 15 LES GIRARDS
89150 DOMATS

Par assemblée générale extraordinaire du 19/12/2025, il a été décidé de transférer le siège social au :
10 Rue de la République 89150 Saint-Valérien, à compter du 19/12/2025
Modification au RCS de Sens 808155196.

*AL26021836*

LEGI Société d'avocats CONSEILS
**21 avenue Albert Camus**

## TRANSFORMATION

### ART & TECH

SARL transformée en SAS
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 56 Avenue Jean Jaurès
89000 AUXERRE
431 451 251 RCS AUXERRE

AGE du 31/12/2025 a décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du même jour.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 15 000 €.
Président : JM DEVELOPPEMENT, SARL au capital de 1 466 600 €, ayant son siège social 16 rue de Rome 89470 MONETEAU, immatriculée sous le n° 523 243 830 RCS AUXERRE.
Directeur général : LR HOLDING, SARL au capital de 950 500 €, ayant son siège social 6 Chemin de l'Epinette, Bas Rebourseaux 89600 VERGIGNY, immatriculée sous le n° 821 901 170 RCS AUXERRE.
Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.
Accès aux assemblées et votes : Chaque action donne droit à une voix. Tout associé doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : Cession d'actions libre entre associés, agrément en cas de cession à d'autres personnes.
Mention : RCS d'AUXERRE.

*AL26021843*

**Pierre Guillet**
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

## MODIFICATION DU CAPITAL

### TEAM AUXERRE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 25.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 995 291 390

Aux termes d'un acte d'associé unique en date du 4 février 2026, il a été décidé d'augmenter le capital social de 25.000€ pour le porter à 50.000€.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion, Maître Pierre GUILLET, avocat spécialement mandaté

*AL26021874*

**Pierre Guillet**
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

## MODIFICATION DU CAPITAL

### TEAM SENS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 25.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
Sous le n° 995 340 379

Aux termes d'un acte d'associé unique en date du 4 février 2026, il a été décidé d'augmenter le capital social de 25.000€ pour le porter à 50.000€.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion, Maître Pierre GUILLET
Avocat spécialement mandaté

*AL26021913*

S.J.B.
Société d'Avocats

## MODIFICATION DU CAPITAL

### SOLEYA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Porté à 371 740 euros
Siège social : La Pépinière
Commissey, 89430 TANLAY
943 713 305 RCS AUXERRE

Connaissance prise du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique du 15 juillet 2025 dans lequel le capital social avait été augmenté d'une somme 395 520 euros par voie d'apport en nature, il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 6 janvier 2026 que le capital social n'a finalement été augmenté que de370 740 € par voie d'apport en nature à effet rétroactif du 15 juillet 2025, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 1 000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros.
Nouvelle mention :
Capital social : 371 740 euros divisé en 37 174 parts sociales de 10 euros.

*AL26021914*

ASD EXPERTISE-COMPTABLE

## MODIFICATIONS MULTIPLES

### EARL DU CHANT D'AVRIL

Entreprise Agricole
à Responsabilité Limitée
(EARL)
Au capital social de 7500 €
Siège social : LIEU DIT LES BOISSONNATS
89350 CHAMPIGNELLES.
449600709 RCS d'Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 janvier 2026, les associés ont décidé de :
- Étendre l'objet social aux activités de production et de commercialisation d'énergie solaire photovoltaïque issue d'installations fixées ou intégrées à ses bâtiments, à titre secondaire.
- Acter le changement administratif de l'adresse du siège social au 4 LIEU-DIT LES BOISSONNATS,89350 CHAMPIGNELLES.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.
Pour avis, la gérance.

*AL26021924*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### SOCIETE EQUIP'BURO

Société par actions simplifiée
à associée unique
Au capital de 7 622,45 euros.
Siège social : 3 rue de l'Europe
89380 APPOIGNY
328 179 072 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 01/02/2026, le siège social qui était 3 rue de l'Europe – 89380 APPOIGNY, est transféré au 1 rue du Colonel Arnaud Beltrame – 89000 AUXERRE, et ce à compter du 01/02/2026.
L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le président.

*AL26021932*

## // GÉRANCE

S.J.B.
Société d'Avocats

## AVIS DE FUSION

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du15/01/2026, les associés de la société DESIGN DECO-PASSION ont approuvé le traité établi par ASSP en date du 29/10/2025, et portant fusion par absorption de leur Société par la société GENIES CREATIONS, SAS au capital de 57 500 €, dont le siège social est 47 Route d'Auxerre 89470MONETEAU, immatriculée au RCS sous le numéro 403 591 399 RCS AUXERRE.
L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée,-sans liquidation, de la société DESIGN-DECOPASSION,le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société GENIES CREATIONS et les actions émises en augmentation de son capital par la société GENIES CREATIONS étant directement et individuellement remises aux associés de la société DESIGN-DECO-PASSION, à raison de 1action de la société GENIES CREATIONS pour 7 parts de la société DESIGN-DECO-PASSION.
L'AGE de la société GENIES CREATIONS, en date du 15/01/2026, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société DESIGN-DECOPASSION sont devenues effectives à cette date.
Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au RCS d'AUXERRE.

*AL26021930*

S.J.B.
Société d'Avocats

**GENIES CREATIONS**
SAS au capital de 57 500 €
Porté à 58 375 €
Par l'effet de la fusion visée ci-après
Siège social : 47 Route d'Auxerre
89470 MONETEAU
403 591 399 RCS AUXERRE

## AVIS DE FUSION

Aux termes d'un PV en date du 15/01/2026, l'AGE des associés de la société GENIES CREATIONS a :
- Approuvé le projet de fusion établi par ASSP en date du 29/10/2025, aux termes duquel la société DESIGN-DECO-PASSION, SARL, au capital de 1000 €, dont le siège social est 47, route d'Auxerre 89470 MONETEAU, immatriculée au RCS sous le numéro 523 277 267 RCS AUXERRE, a fait apport, à titre de fusion, à la société GENIES CREATIONS de la totalité de son actif évalué à 394 948 €, à charge de la totalité de son passif évalué à 399 356 €, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à – 4 408 €
- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 875 € pour le porter de57 500 € à 58 375 €, par la création de 14 actions nouvelles de 62,50 € chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société DESIGNDECO-PASSION à raison de 1 action de la société GENIES CREATIONS contre 7 parts sociales de la société DESIGN-DECO-PASSION.
La mali de fusion s'élève à – 5 283 €.
La fusion est devenue définitive le 15/01/2026ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés de la société DESIGN-DECO-PASSION en date du 15/01/2026 et du procès-verbal de l'AGE des associés de la société GENIES CREATIONS en date du 15/01/2026, la société DESIGN-DECO-PASSION se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.
La fusion a un effet rétroactif au 01/04/2025, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société DESIGN-DECO-PASSION depuis le 01/04/2025 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société GENIES CREATIONS et considérées comme accomplies par la société GENIES CREATIONS depuis le01/04/2025.
En conséquence de l'augmentation de capital,l'article 7 des statuts relatif au capital social a été modifié comme suit :
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à cinquante-sept-mille-cinq-cents € (57 500 €). Il est divisé en 920 actions de 62,50 € chacune, de même catégorie.»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à cinquante-huit-mille-trois-cent-soixante-quinze € (58 375 €). Il est divisé en 934 actions de 62,50 € chacune, de même catégorie.»
Il a également été décidé :
- d'adopter les noms commerciaux suivants : «DESIGN-DECO-PASSION » et « ES DECO-DESIGN »
- d'étendre l'objet social aux activités de : « pose de menuiseries intérieures et extérieures, pose de cuisines aménagées, meubles de salles de bain,dressing, espace de rangements, pose de tout agencement chez des particuliers ou des professionnels, petits travaux de maçonnerie, la vente par tout moyen de distribution de mobilier,objet de décoration, accessoires et généralement tout élément d'aménagement et d'amélioration de l'habitation intérieur et extérieur, la vente par tout moyen de distribution de stores et produits et matériel pour l'aménagement et la décoration de vérandas et terrasses » et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

*AL26021931*

Suivez-nous sur notre page Facebook

# ANNONCES LÉGALES

## // DIVERS

**Maître Sophie GARNIER**
Notaire Associée
12 bis rue d'Auxerre
89250 SEIGNELAY

### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sophie GARNIER,notaire associé à SEIGNELAY (89250), 12 bis rue d'Auxerre, le 15 janvier 2026,
Monsieur Emmanuel Philippe Christian THIERRY et Madame Marie-Françoise VALDENAIRE, demeurant ensemble à BRIENON SUR ARMANCON (89210), 18 rue du Pré Gloriot.
Mariés à la mairie de GERMIGNY (89600) le 2 septembre 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Ont modifié leur régime matrimonial par l'adjonction d'une clause d'attribution portant sur l'intégralité de la communauté.
Les oppositions des créanciers à cette modification de régime matrimonial, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'office notarial de SEIGNELAY où domicile a été élu à cet effet.
Pour avis et mention Me Sophie GARNIER,Notaire

*AL26021840*

safer Bourgogne Franche-Comté

### AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**JAULGES – bois-taillis - 1 ha 43 a 98 ca** - 'LES BRUYERES VILLIERS VINE' : AH - 0210 - 0264 - 0269 - 'LES TERRES DU PETIT BOIS' : AH - 0023 - 'LA FERME DES VENTES' : AI - 0430 - 'LES CROTS DES BRIOLLES' : ZN - 0091 - 0093 - zonage : RNU
**MIGENNES – terre - 31 a 00 ca** - 'MANGINE' : ZB - 0058 - zonage : zone A du PLU
**NAILLY – terre - 14 a 89 ca** - 'LES CHAMPS ROUGES' : YI - 0016 - zonage : zone N du PLU
**PIERRE PERTHUIS - pré et terre - 3 ha 73 a 23 ca** - 'CHAMPS GUERIN' : B – 0290 – 0291 – 0292 – 0293 – 0294 - 0295 - 'TERRES DES VARENNES' : B – 0446 – 0447 – 0448 – 0449 – 0450 - 0453 - 'EN ROZEE' : B – 0395 – 0396 – 0397 – 0401 – 0403 – 0404 - 0422 - 'TETEDE FOURCHOISE' : C - 0382 – zonage : zone A du PLUi
**SAINT PRIVÉ et BLÉNEAU : Exploitation laitière en vente et en location sur les communes de SAINT PRIVÉ et BLÉNEAU. La vente et la location sont indissociables :**
**- En vente sur la commune de SAINT PRIVÉ :** maison d'habitation avec bâtiments d'exploitation sur une surface de 3 ha 51 a 91 ca avec reprise du matériel, cheptel et DPB - 'LA FILONNIERE' : F – 0299 – 0300 – 0301 – 0302 – 0303 – 0304 - 0305 - 'CHAMP DE LA LOGE' : F - 0493 - zonage : RNU
**- En location par bail rural de 18 ans dans le cadre d'une intermédiation locative sur les communes de BLÉNEAU et SAINT-PRIVÉ :** 76 ha 45 a 28 ca en nature de terre et pré - **BLÉNEAU - 1 ha 64 a 70 ca** - 'LE CUL D HERON' : ZD - 0001 - zonage : RNU ; **SAINT PRIVÉ - 74 ha 80 a 58 ca** - 'CAMPDE LA MOUILLIERE' : F – 0466 - 0488 - 'LES MILLIERS' : F – 0019 - 0462 - 'CHAMP MORIN' : F - 0380 - 'LES CHENES' : F - 0020 - 'CIMETIERE AUX VEAUX' : F - 0460 - 'CHAMP CHAILLOUX' : F - 0464 - 'LES GRANDS CHAMPS' : F – 0476 – 0480 - 0483 - 'CHAMP DES RELAITERIES' : F – 0315 - 0475 - 'LA GRANDE GATINE' : F - 0473 - 'CHAMP GOUVIN' : F – 0310 - 0311 - '9001 CHAMP GOUVIN' : F - 0484 - 'CHAMP DE L ETANG' : F - 0286 - '9001 BOISDES RELAITERIES' : F - 0485 - 'LES DIX ARPENTS' : F - 0489 - 'LES PETITS CHAMPS REAU' : F – 0468 - 0471 - 'LE GRAND CHAMP REAU' : F - 0349 - 'LA PETITE GATINE' : F – 0307 – 0308 - 0309 - '9001 CHAMP DES RELAITERIES' : F - 0486 - 'LES EPINES NOIRES' : F – 0058 - 0059 - 'BOISDES RELAITERIES' : F – 0312 - 0313 - 'LA GRANDE RONCE' : F - 0334 - 'LES CINQ ARPENTS' : F - 0337 - 'CHAMP DE LA LOGE' : F – 0492 - 'CHAMP DU GOUTTE' : H - 0021 - zonage : RNU
**TONNERRE – terre et bois-taillis - 88 a 70 ca** - 'VAL TIERCELIN' : AW - 0017 - 'LES BREUX' : E - 0296 - 'LES TERRES ROUGES' : ZE - 0016 - zonage : zone A du PLU
**Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/03/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus.** Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

*AL26021933*

## TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Madame Isabelle BRIANCEAU épouse BERRY – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 15 Rue des Prés 89400 Ormoy (création artistique, arts plastiques). SIREN 502949845. CIP 5032. Date de cessation des paiements : 02/08/2024. Administrateur judiciaire: la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021881*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique DAVID JOHN HUXLEY 5 Impasse des Sables 89660 MERRY SUR YONNE (camping). SIREN 820084762. CIP 5033. Date de cessation des paiements : 01/09/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021882*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Gabriel DOSQUE – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL -14 Rue de la Tour d'Auvergne 89000 Auxerre (fabrication de meubles). SIREN 884937939. CIP 5034. Date de cessation des paiements : 01/09/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021883*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl L'AMIE DU BONHEUR 21 rue de Vézelay 89460 Bazarnes (boulangerie). SIREN 898701735. CIP 5035. Date de cessation des paiements : 01/09/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021884*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique SAMSON MARIE lieu dit les Perraults des Bois 89130 Mézilles (restauration et vente à emporter - chambres d'hôtes). SIREN 984875864. CIP 5036. Date de cessation des paiements : 01/10/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021885*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique GARAGE CARSTOON 10 Rue Rosaire 89113 Charbuy (mécanique générale). SIREN 528304165. CIP 5037. Date de cessation des paiements : 01/12/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021886*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Herve LOISEAU – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 7 rue Paul Bert 89000 Auxerre (bar tabac). SIREN 533914081. CIP 5038. Date de cessation des paiements : 02/08/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021887*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la Sci SCI ROSEAU 6 chemin Pougy 89380 Appoigny (Acquisition, de biens immobiliers). RCS Auxerre 983025107. CIP 5039. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

*AL26021888*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl E-QUID 8 Rue Moilleret 89200 Lucy-le-Bois. RCS Auxerre 824549315. CIP 4910.

*AL26021889*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique TRANSPRIMA 60 ter rue de Lyon 89200 AVALLON (transport routier de personnes). RCS Auxerre 832896609. CIP 4998. Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

*AL26021890*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de l'EARL VITIS VINIUM Le Bouchet, route Nationale 6 89460 Bazarnes (exploitation d'un vignoble - production et vente de vin de bourgogne). RCS Auxerre 533777645. CIP 4989. Liquidateur : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre.

*AL26021891*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 3 ans à l'encontre de Monsieur Saban AKTAS en sa qualité de dirigeant de la SAS à associé unique MOZAIK DESIGN 13 rue Jules Ferry 89000 Auxerre RCS Auxerre 900411893. CIP 4876

*AL26021892*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de Monsieur Jorge MOLLAR CAPDEVILA en sa qualité de dirigeant de la SAS à associé unique STAR BAT 60 rue François 1er chez Légalplace 75008 Paris RCS Auxerre 887759777. CIP 4641

*AL26021893*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de Monsieur Zahid USMAN en sa qualité d'ancien dirigeant de la SAS à associé unique STAR BAT 60 rue François 1er chez Légalplace 75008 Paris RCS Auxerre 887759777. CIP 4641

*AL26021894*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de Monsieur Ijaz AHMED en sa qualité d'ancien dirigeant de la SAS à associé unique STAR BAT 60 rue François 1er chez Légalplace 75008 Paris RCS Auxerre 887759777. CIP 4641

*AL26021895*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/02/2026 ordonnant le comblement de passif et prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 12 ans à l'encontre de Monsieur Artashes SHAHINYAN en sa qualité de dirigeant de la SAS à associé unique Yonne autos 59 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre RCS Auxerre 831762422. CIP 4663

*AL26021896*

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE du 03/02/2026 ouvrant procédure de redressement judiciaire au profit de la SASU OKAIDI 54 Rue du Temple 89000 Auxerre (vente de vêtements pour enfants) RCS LILLE-METROPOLE 398.110.445. Date de cessation des paiements le 22/01/2026, Administrateurs judiciaires : la SELARL FHBX prise en la personne de Me BOURBOULOUX Helene 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur- Seine, et la SELAS BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES prise en la personne de Maître MIQUEL Laurent 119 rue Jacquemars Giélée 59000 Lille, avec mission d'assistance, et a ouvert une période d'observation expirant le 03/08/2026. Les déclarations des créances sont à déposer entre les mains des Mandataire judiciaires : la SCP ALPHA MANDATAIRES JUDICIAIRES prise en la personne de Maître Emmanuel MALFAISAN 34 rue du Triez 59290 Wasquehal, et la SELAS UNION MJ prise en la personne de Maître Kévin ROSZAK Tour Mercure, 445 boulevard Gambetta 9ème étage 59200 TOURCOING, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL26021905*

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 09/02/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique MONTESSORI AUXERRE 13-14 quai de la Marine 89000 Auxerre (école de formation et d'éducation). RCS Auxerre 839371945. CIP 4911. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

*AL26021926*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

### ENTROPE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 75 000 euros
Siège social : Impasse des Grands Champs
89400 ORMOY
351 573 696 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2025, les associés de la société ENTROPE ont approuvé le traité établi sous signature privée et signé électroniquement en date du 24 novembre2025, et portant fusion par absorption de la Société ENTROPE par la SOCIETE NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS MICHAUT, société par actions simplifiée au capital de 125 000 euros,dont le siège social est 22 bis rue du Sergent Loger 89400 ORMOY , immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 331830 844 RCS AUXERRE.
L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée,-sans liquidation, de la société ENTROPE, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la SOCIETE NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS MICHAUT et les actions émises en augmentation de son capital par la SOCIETE NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS MICHAUT étant directement et individuellement remises aux associés de la société ENTROPE, à raison de 5 actions de la SOCIETE NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS MICHAUT pour 7 parts de la société ENTROPE.
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOCIETE NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS MICHAUT, en date du 31 décembre 2025, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société ENTROPE sont devenues effectives à cette date.
Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis, La Gérance

*AL26021737*

### NON DISSOLUTION

### DOMAINE LES JARDINS DE LOUISE

Forme : SAS
Capital social : 10 000 euros
Siège social : FERME DE LA TUILERIE
89260 VOISINES
851396234 RCS de SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2025, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

*AL26021821*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

### BASALTE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 6 130 euros
Siège social et de liquidation :
3, rue de l'Yonne 89000 AUXERRE
884 609 843 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 2 février 2026 l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Isabel FERRAZ DE BARROS, demeurant 14 rue du Château, 89110 LA FERTE LOUPIERE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

*AL26021846*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

### SCP PHILIPPE LEGOUGE,

COMMISSAIRE DE JUSTICE ASSOCIE
SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
Au capital de 594.555 €
Siège : 30 RUE DU GENERAL LECLERC
89100 SENS
442979399 RCS de SENS

Par décision de l'associé unique du 15/12/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. LEGOUGE PHILIPPE 30 RUE DU GENERAL LECLERC 89100 SENS , et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de SENS.

*AL26021863*

### NON DISSOLUTION

### SERRURERIE BERNIS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 54 Bis rue de la République
89100 ST CLEMENT
930 423 595 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 4 février2026, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, La Gérance

*AL26021877*

**Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE**
**FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL**
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

### GFA de l'ARPENT CARRE

Notaires

**Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE**
**FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL**
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

### AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016**
Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 15/12/2003 et codicille en date à AUXERRE (89000) du 7/03/2007, déposés au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 3/02/2026,
Madame Annic Jeanne Mariette GUERREY, divorcée en premières noces de Monsieur Jack Emile Daniel GUEDEY et veuve en secondes noces de Monsieur Jean Michel Bernard THINARDON, demeurant à PERRIGNY (89000), 23 rue de la Cour, Les Mémoires de Bourgogne, née à VEZELAY (89450) le 15 juillet 1935, décédée à PERRIGNY (89000) le 18 octobre 2025,
a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

*AL26021848*

Crédit Mutuel

**CAISSE DE CREDIT MUTUEL**
**TONNERRE-CHABLIS**

### CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration.
L'Assemblée se tiendra le VENDREDI 20 MARS 2026 à 19h00 heures à l'adresse suivante :
Salle du Domaine Alain GEOFFROY
3 Rue de l'Équerre
89800 Beine
avec l'ordre du jour suivant :
- Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
- Compte-rendu d'activité
- Présentation du bilan et du compte de résultat
- Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
- Approbation du bilan et du compte de résultat
- Affectation du résultat
- Approbation de la variation du capital social
- Quitus et décharge au conseil d'administration
- Élections au conseil de surveillance 1 siège est à pourvoir (*)
- Pouvoirs pour les formalités
- Clôture de l'assemblée générale

*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
Les votes pourront se faire entre le 05/03/2026 et le 19/03/2026 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale.
Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

*AL26021908*

Société civile en liquidation
Capital : 24.555,00 €
Siège : 44 Rue de Reigny ACCOLAY
Commune de DEUX RIVIERES (89460)
SIREN : 338 460 223 RCS AUXERRE

Mr Michel GAVILLON, demeurant à DEUX RIVIERES (89460), ACCOLAY, 44, Rue de Reigny, agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de la société dénommée «GFA de l'ARPENT CARRÉ »» dont la dissolution a été publiée dans ce même journal le 29/01/2026 sous les références AL26021674 a été clôturée aux termes d'un acte reçu par Me Laurent FRANCIN, notaire à AUXERRE (89000), le 09/02/2026 après approbation du compte définitif et quittance de sa gestion.
Le dépôt de l'acte sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, Le liquidateur

*AL26021911*

## // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du1er février 2026, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : EARL DES ROMPIES.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.Capital social : 438 000 €.
Siège social : 3 rue des Fossés – 89770 CHAILLEY
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature : Apport de biens meubles pour un montant net de 437 589,88 € et de numéraire pour un montant de 410,12 €.
Gérant : M. Gérard DURAND demeurant à CHAILLEY (89770) 3 rue des Fossés.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, la gérance.

*AL26021855*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/02/2026 il a été constitué une EURL dénommée : ELKA TRADING
Sigle : ELKA
Siège social : 112 RUE BOURNEIL 89000 AUXERRE
Capital : 1000 €
Objet social : Import, export, achat, vente et distribution de produits alimentaires, notamment olives, huile d'olive, miel et huile d'argan, sans vente d'alcool
Gérance : M MOHAMMED EL KADYAOUI demeurant 115 BD DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL 34000 MONTPELLIER
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

*AL26021860*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du1er février 2026, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : EARL CHAB'S
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime
Capital social : 1 210 000 €Siège social : Les Denis 89350 Champigneles
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports en nature : Apport de biens meubles pour un montant net de 1 209 676,83 € et de numéraire pour un montant de 323,17 €
Gérant : Monsieur Francis CHABIN demeurant 1 Les Denis 89350 Champigneles
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000)
Pour avis et mention, la gérance.

*AL26021880*

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// COURSES DE C15

# 21 Messieurs-dames, préparez-vous

**Deux courses de C15 arrivent très vite en Côte-d'Or, coup sur coup, à Fromenteau puis Is-sur-Tille.**



Les JA de Précy, ici lors d'une réparation à Is en 2025, ont pris rendez-vous.

Elles font fureur dans le département depuis leur lancement en 2023 à La Barotte. Les courses de C15 reviennent cette année en Côte-d'Or avec deux dates et lieux annoncés : dimanche 17 mai à Fromenteau dans le cadre de la fête départementale de l'agriculture, puis le week-end des 30 et 31 mai sur le circuit Nicolas-Klein à Is-sur-Tille, en marge d'Agri en Fol'Is. Seulement deux semaines entre chaque course : cela risque d'être *« chaud »*, il faudra sans doute ménager sa monture pour faire coup double !

## Ils seront là

Théo Villarmet sera présent avec ses homologues JA du canton de Précy-sous-Thil. *« Nous serons sur les deux lignes de départ, oui, mais il faudra sans doute s'organiser en conséquence ! Aligner nos trois C15 à Fromenteau n'est peut-être pas une bonne idée, ce serait prendre le risque de ne plus rien avoir pour Is-sur-Tille ! Pour assurer le coup, nous n'en aurons peut-être que deux à la fête de l'agriculture »*. Le jeune côte-d'orien, en cours d'installation sur la ferme familiale à Thil-la-Ville, nous informe qu'aucun des trois bolides de son canton n'est opérationnel à ce jour. *« La course à Hauteroche, l'année dernière, nous avait fait mal ! Il va falloir s'activer rapidement, pour tour remettre d'aplomb »*. Précy-sous-Thil participera ainsi alors à ses 4e et 5e courses : *« nous avions commencé à Is en 2024, avec un seul C15, avant d'être mieux équipés l'an passé. Ces journées sont des moments très sympas qui soudent les liens entre nous, d'autant que notre équipe JA n'est relancée que depuis deux ans »*. Une dizaine de JA de Précy font à chaque fois le déplacement. Quatre pilotes se succèdent aux volants : Floris Lechenault, Enzo Bonin, Emma Bousquet, et Valentin Finelle.

AG

## Châtillon sera là

**Le canton JA le plus performant depuis 2023 répond au nom de Châtillon-Laignes-Montigny. Son palmarès est le suivant : première place à la Barotte en 2023, doublé à Is en 2024, troisième place à Is l'an passé (derrière deux C15 vraisemblablement non conformes aux deux premiers rangs), puis doublé à Hauteroche l'an passé ! Les deux pilotes Guy Roger et Anthony Guinot, aidés de leurs mécanos Quentin Courtejaire, Dorian Verdot et Tanguy Raymond, seront présents à Fromenteau puis Is : *« Nous allons essayer d'organiser ça au mieux, car il n'y a pas beaucoup de temps entre les deux courses. Il va falloir gérer au mieux les pannes et essayer de faire ce que l'on sait faire ! Nous espérons un bon contrôle des véhicules pour que tout le monde soit sur un pied d'égalité ».***

# Agenda Loisirs

## Côte-d'Or

**• Jusqu'au 30 avril 2026**

### // Le cassis et les cassissiers s'exposent à Dijon

Les archives départementales de Côte-d'Or (8, rue Jeannin, à Dijon) présentent l'exposition « Cassis et Cassissiers ». Elle a été réalisée à partir de la collection de Jean Bernard, passionné de l'univers des liquoristes (bouteilles, étiquettes, affiches et objets publicitaires à la gloire de la liqueur de cassis).

*Entrée libre, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. archives@cotedor.fr*

**• Jusqu'au 29 novembre**

### // Exposition sur César au Museoparc d'Alésia

Après le succès rencontré lors de sa première saison, l'exposition « César, tous les chemins mènent à Rome » revient au MuséoParc Alésia pour une deuxième année. Jules César fait ici l'objet d'un parcours exceptionnel par son ambition et son approche. Le parcours s'appuie sur un riche ensemble iconographique réunissant monnaies, peintures et gravures du XVII[e] au XIX[e] siècle, provenant de prestigieuses institutions françaises et étrangères.

*alesia.com*

**• Dimanche 15 février**

### // Courez au trail de Pommard

Préparez-vous à fouler les sentiers des vignes de la Côte-d'Or pour une expérience unique. Le trail partira du parc de Pommard et proposera deux parcours : 9 ou 15 km. Inscriptions en ligne jusqu'au 14 février. Majoration de 3 euros pour les inscriptions sur place.

*Pour s'inscrire : https://fr.milesrepublic.com/event/trail-de-pommard-951*

**• Vendredi 27 février**

### // Concert d'Yves Jamait à Beaune

Le Dijonnais Yves Jamait sera en concert à 20 heures à la Lanterne magique pour un spectacle en hommage à Maxime Le Forestier. Accompagné à la guitare par Michel Haumont et Jérôme Broyer, Yves Jamait revisite avec élégance les chansons de Maxime Le Forestier et apporte une touche un peu plus folk.

*Billetterie en ligne sur www.beaune.fr*

**• 27 et 28 février, 1er mars**

### // Salon de l'habitat à Dijon

Le salon de l'habitat va se tenir au parc des expositions. Il est organisé par Dijon Bourgogne Events. Entièrement repensée, cette nouvelle édition propose une lecture renouvelée de l'habitat, en prise directe avec les attentes des habitants : mieux vivre chez soi, dedans comme dehors, aujourd'hui comme demain. Il proposera deux univers : maison (rénovation, construction, décoration, énergie, mobilier, solutions connectées) et jardin et aménagements extérieurs (terrasses, piscines, mobilier outdoor, paysagistes). Parmi les temps forts de l'édition 2026, le salon accueillera une nouvelle animation végétale avec l'organisation d'une grande vente de plantes, en partenariat avec Ma Plante, spécialiste des ventes éphémères de végétaux à petit prix.

*Entrée gratuite au salon sur inscription jusqu'au 22 février inclus via le lien suivant : https://www.salon-habitatdijon.com/*

## Nièvre

**• 21 février**

### // Concert à la ferme

La ferme de Neuftables (Luthenay-Uxeloup) accueille le concert de Yalepo à partir de 20 h. 8 euros par adulte.

*Infos : https://www.facebook.com/FermeDeNeuftables*

**• 25 février**

### // Plantes de sorcières

Sur réservation (10 euros / adulte, 7 euros / enfant et 30 euros / famille), la Médiathèque de Donzy propose un atelier dédié à la reconnaissance des plantes du Moyen-Âge, qui furent l'objet de mythes et légendes.

*Infos et réservations : https://mediatheques-coeurdeloire.bibenligne.fr/*

**• Jusqu'au 14 mars**

### // Mois de la plèchie en Morvan

Le mois de la plèchie en Morvan revient cette année avec 25 ateliers, dans 23 communes du Morvan. Retrouvez toutes les dates sur : https://www.parcdumorvan.org/

*Infos et inscriptions : ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org ou au 03 86 78 79 10.*

**• Jusqu'au 31 mars**

### // Boutique éphémère

Deux illustrateurs nivernais, Jean-Baptiste Vanderheyden (@excesdestyle) et Charles Bobin (@charles_7_bobin) présentent plus d'une centaine d'œuvres aux deux styles propres aux artistes, à la boutique éphémère du 3 place Saint-Sébastien à Nevers. Ouvert du mardi au samedi, jusqu'au 31 mars, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

*Plus d'infos : excesdestyle@gmail.com*

## Yonne

**• 27 & 28 février**

### // Foire Agricole

La Foire agricole de Saint-Léger-Vauban célèbre sa 60[e] édition. Le vendredi soir sera animé par une soirée cabaret. Le samedi, les visiteurs pourront découvrir une exposition de tracteurs, des animaux d'élevage inscrits au Herd-Book Charolais et des bovins, ainsi qu'un marché de producteurs. Des animations pour enfants, des balades à poney et un feu d'artifice viendront clôturer la fête. Un repas à base de bœuf charolais sera proposé à la rotonde.

*Pour plus d'informations : 06 58 77 70 26.*

**• 28 février**

### // Soirée Moules Frites

Les Jeunes Agriculteurs du Migennois organise une soirée moules frites, sur réservation uniquement, à la salle des fêtes de Bussy-en-Othe. La réservation se réalise jusqu'au 21 février à l'adresse mail suivante : jadumigennois@gmail.com

# FONDS D'ASSAINISSEMENT REGIONAL (FAR) : PERSPECTIVES 2026

***Depuis le 1er février 2023, l'ensemble des comités régionaux d'INTERBEV déploient un Fonds d'Assainissement Régional (FAR) basé sur un mécanisme partagé et identique : la solidarité et l'assainissement.***
***En 2026, ce dispositif évolue. Les FAR continueront d'assurer la prise en compte de 100% de la saisie (voir ci-dessous) calculé sur la base des cotations tout en finançant des recherches et travaux dans un objectif de prévention et d'assainissement.***

C'est à l'initiative de l'ensemble des familles professionnelles de la filière bovine du Bétail et des Viandes que les Fonds d'Assainissement Régionaux ont été déployés. Le dispositif, financé par les éleveurs via un prélèvement volontaire, a vite montré sa pertinence. En 2025, les Fonds d'Assainissement Régionaux ont traité plus de 5 850 dossiers pour un montant total, reversé aux éleveurs, supérieur à 6 450 000 €.

## UNE PARTICIPATION EN HAUSSE DE 0,001 €/KG CARCASSE

Les indemnisations de solidarité, calculées sur la base des cotations, ont bondi de 30% en moyenne par rapport à 2024, en lien avec la hausse des prix du marché. « En sachant que plus de 80% des ressources des FAR sont reversées directement aux éleveurs sous forme d'indemnisation de solidarité, l'équilibre du dispositif était fragilisé » explique Christophe HOCHEDE, Président d'INTERBEV Hauts-de-France. « Dans toutes les régions, nous avons alors décidé d'augmenter la participation de 0,001 €/kg carcasse pour maintenir un reversement équivalent à 100% de la valeur calculée par les FAR ». A partir du 1er janvier 2026, la participation est donc actualisée à 0,007 € / kg carcasse ou 2,60 €/ tête. Les ressources complémentaires sont essentielles pour assurer la mission d'assainissement des FAR.

## 4 MOTIFS DE SAISIES CIBLÉS POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2026

Le suivi réalisé sur le territoire national au cours de ces 3 années d'exercices a permis de recueillir suffisamment de données pour définir des axes d'assainissement à court ou moyen terme. En 2025 une étude épidémiologique a été réalisée sous forme de thèse d'exercice vétérinaire ayant pour double objectif d'apprécier l'évolution des saisies pour cysticercose au cours des 15 dernières années et d'aboutir à la construction d'une grille d'enquête utilisable en élevage en cas d'infestation massive. Cette grille d'enquête « cysticercose » sera affinée pour la rendre opérationnelle sur le terrain. « Pour 2026, les travaux porteront plus particulièrement sur trois motifs de saisies qui représentent 85% des dossiers de prise en charge : le tiquetage musculaire, le schwannome et les myosites éosinophiliques. L'assainissement est un des piliers du dispositif FAR. » ajoute Christophe HOCHEDE. L'analyse des dossiers d'indemnisation pour schwannome a déjà permis d'identifier les caractéristiques des animaux saisis pour ce motif. Les FAR poursuivront leur implication dans les travaux de recherche génétique concernant les saisies pour myosite éosinophilique et engageront les travaux nécessaires là où les saisies pour tiquetage musculaire sont les plus nombreuses. Cet axe nécessite l'implication de tous : éleveurs, abatteurs, vétérinaires, etc...

# ZOOM SUR LES MOTIFS DE SAISIES ÉLIGIBLES AU FAR

## Les motifs éligibles

- Cysticercose musculaire généralisée, localisée. Forme dégénérée ou vivante (taenia)
- Sclérose musculaire (origine métabolique) myodystrophie, dégénérescence
- Tiquetage musculaire (prise en charge à 50%)
- Myosite éonosinophilique (lésion sarcosporidiose)
- Ictère (jaunisse)
- Schwannome
- Processus tumoraux généralisés
- Mélanose (couleur anormale)

## Vous êtes éleveur ?

Consultez régulièrement et gratuitement vos données d'abattage sur votre espace personnalisé accessible via le site internet de votre comité régional.

Si un de vos bovins est concerné par une saisie éligible au FAR, votre abattoir sollicitera le comité régional d'INTERBEV pour votre compte. Vous pourrez alors suivre l'avancement de l'instruction et du paiement sur l'onglet "FAR" de votre espace personnel.

*Flashez le QR-CODE pour retrouver les coordonnées de votre comité régional*

Les comités Régionaux interbev Interprofession Bétail & Viande